

**DEUXIEME PARTIE :  
UN POLYLOGUE FORMEL  
FAÇONNE PAR L'INSTITUTION**

*« The most direct bearing of numbers on interaction  
concerns the organization and distribution of participation. »  
E. Schegloff (1995 : 32)*

## CHAPITRE 5 : LES STRUCTURES DE PARTICIPATION

Dans cette partie, je présente les faits interactionnels prévisibles, autrement dit, les faits fondés sur la réglementation et conformes au cadre administratif. Quel cadre participatif est mis en place ? Quelles structures d'échanges et quelle(s) fonctionnalité(s) du langage sont repérables dans le scénario mis en scène ?

Un Conseil municipal fait partie des situations complexes où « la pluralité sociale est constitutive de l'interaction » (Lacoste, 1989a : 259). Dans la salle, une cinquantaine de participants et dans l'assemblée délibérante, deux institutions (politique et administrative), deux camps (majorité-opposition) et des équipes aux sensibilités politiques différentes : autant dire que la question du nombre de participants se décline en fonction des différentes entités qui préexistent à la situation et qui participent au cadrage externe que je viens de dessiner. Par conséquent, le nombre et la diversité des types de participants orientent le regard sur l'interaction dans son ensemble, autrement dit sur «le terrain sur lequel toutes les personnes présentes peuvent se voir et s'entendre mutuellement » (Goffman, 1987 : 145).

Pour aborder la question des structures de participation, rappelons que le règlement intérieur prescrit un statut de participation *officiel* avec des rôles répartis *a priori* dans la situation de communication. Il renseigne sur un statut *globalement* stable tout au long de la rencontre, par opposition à la variété des positions actualisées *localement* à différents moments de l'interaction. En effet, des schémas participationnels multiples naissent et meurent au fil de l'événement communicatif et rendent compte de la diversité des rapports d'interlocution : sélection diversifiée des récepteurs, positions fluctuantes des locuteurs, glissements d'adresse, revendications par rapport à un statut interlocutif, etc. En m'appuyant sur l'opposition "global/local", je présenterai les structures de participation sous trois angles :

- (1) je formaliserai le cadre participatif comme un schéma abstrait qui décrit un pré-système de communication mais que déformera forcément le tableau réel des échanges verbaux.
- (2) le système des tours de parole donnera une vision plus opératoire du processus d'interlocution
- (3) les schémas d'adressage rendront compte davantage de l'instantané de l'interaction.

### I. Le cadre participatif

Le cadre participatif, [*participation framework*], selon la terminologie de E. Goffman (1981, 1987, 1991), est un outil pour appréhender une configuration interlocutive complexe. C. Kerbrat-Orecchioni explique :

A un type d'interaction donné correspond un "schéma participatif" propre, dont il s'agit d'abord de préciser la nature : le nombre de participants, la distribution des rôles interlocutifs ainsi que les caractéristiques proxémiques de la communication (1990 : 84).

La notion de cadre participatif a été reprise par des chercheurs<sup>190</sup> intéressées par les situations de communication plurielles, difficiles à décrire en suivant le traditionnel schéma binaire et linéaire de la communication de face-à-face selon lequel un locuteur s'adresse à un récepteur. Le cadre participatif comme "ensemble des statuts de participation propre à une interaction" est issu, entre autres, d'une réflexion de E. Goffman :

Chaque fois qu'un mot est prononcé, tous ceux qui se trouvent à portée de l'événement [in perceptual range of the event] possèdent, par rapport à lui, un certain statut de participation. La codification de ces diverses positions et la spécialisation normative de ce qui est une conduite convenable au sein de chacune constituent un arrière-plan essentiel pour l'analyse de l'interaction - dans notre société comme (je suppose) dans toute autre (Goffman, 1981 : 3 - traduction française 1987 : 9).

Cette hypothèse renvoie à une conception large du statut de participation dans le sens où toute personne présente sur le site joue un rôle dans la participation. Il devient nécessaire de faire l'inventaire de tous ceux qui se trouvent à portée de l'événement "Conseil municipal" en distinguant ce qui se passe en réception et ce qui se passe en production. La notion de cadre participatif sera donc décomposée ici symétriquement en format de réception et format de production<sup>191</sup>. Je commencerai par décrire le format de réception qui rend compte de la situation globale.

## **1 Le format de réception sur deux cercles**

### **1.1 Un accès perceptuel distinct par la place sur le site**

Dans ses travaux, E. Goffman (1989 : 142) attire l'attention sur le fait que, dans une rencontre, l'accessibilité est davantage visuelle qu'auditive. La réception des indices visuels étant liée à l'écologie du site, c'est le site<sup>192</sup> qui définit l'accès perceptuel propre à chaque interactant. Comme nous l'avons vu dans la première partie de ce travail, le site encadre l'interaction dans ses finalités. La salle du conseil est un site organisé pour la délibération d'une assemblée devant un public. De fait, les places sur le site, distribuées sur deux cercles, installent chaque participant dans un statut participatif d'émission-réception ou de réception simple. Il y a ceux qui sont là pour parler et ceux

<sup>190</sup> Parmi les travaux français récents sur le cadre participatif, je renvoie à Kerbrat-Orecchioni (1990), Lacoste (1989), Traverso (1997), Grosjean & Traverso (1997), Grosjean & Lacoste (1999).

<sup>191</sup> C'est ce que propose d'ailleurs Kerbrat-Orecchioni (1990 : 85-86) à propos de la communication dyadique : « Le format de production est rempli par le locuteur, personne unique (...) et aisément identifiable comme source de production des événements ». Quant au format de réception, il recouvre "les instances de réception", autrement dit « le vaste ensemble de récepteurs potentiels » propre à la situation.

<sup>192</sup> L'écologie du site est décrite au chap.3.III.1. et schématisée dans l'annexe n°2.

qui sont là exclusivement pour voir et écouter. Cela qui revient à envisager un processus de ratification des présences différentiel pour les émetteurs-récepteurs et pour les "simples" récepteurs.

## 1.2 Deux modes de ratification complémentaires

Si l'on suit E. Goffman (1981), le format de réception oppose les participants ratifiés engagés dans les échanges, et les participants non ratifiés [*bystanders*] qui sont les témoins exclus des échanges : le témoin déclaré "qui surprend" [*overhearer*] ou le témoin non déclaré "qui épie" [*eaversdropper*]. L'étude de la situation socio-politique me pousse à étendre la notion de ratification selon le principe suivant : toute personne est ratifiée dans le cadre participatif si sa présence est légitimée par une *place réservée* soit dans le dispositif interlocutif, soit dans le dispositif spatio-temporel. Ce qui renvoie à deux *modes de ratification*. Pour les membres de l'assemblée, la ratification passe par la convocation<sup>193</sup>, la place<sup>194</sup> réservée autour de la grande table centrale et l'appel nominal en début de séance. Pour les autres participants, c'est la place dans le dispositif situationnel qui donne un type d'accès perceptuel autorisé : pour les agents territoriaux, ils prennent place soit autour de la grande table, soit juste derrière le maire autour de la table de presse où s'installe le correspondant du journal local. Le public s'installe sur les chaises alignées au fond de la salle. Les trois types d'auditeurs "muets"<sup>195</sup> conduisent des programmes d'actions différenciés. Les agents territoriaux installés à proximité du maire ou des élus sont des auditeurs "mobiles" qui jouent un rôle dans l'organisation administrative et l'exécution des tâches techniques et matérielles, ce sont les seuls qui se déplacent dans la salle<sup>196</sup> Ils sont là pour agir. Le secrétaire général a un rôle de contrôle et d'assistance auprès du maire. La sténotypiste prend les notes pour réaliser le compte-rendu de séance. Le garde municipal veille à l'organisation matérielle et à la sécurité. Le contrôle des entrées par le garde municipal participe au processus de ratification. Il surveille l'émargement des élus et l'accès à la salle du conseil ; par conséquent, il approuve et confirme "la prise de place" dans la salle en tant que locuteur-auditeur pour les élus ou en tant que simple auditeur pour l'auditoire.

En pointant la notion de limite perceptive, E. Goffman (1991 : 223) éclaire la réflexion sur la participation puisque les participants ne disposent pas des mêmes privilèges pour *parler, écouter, agir*.

---

<sup>193</sup> La convocation est envoyée à domicile, elle est accompagnée de l'ordre du jour, des rapports et du pouvoir.

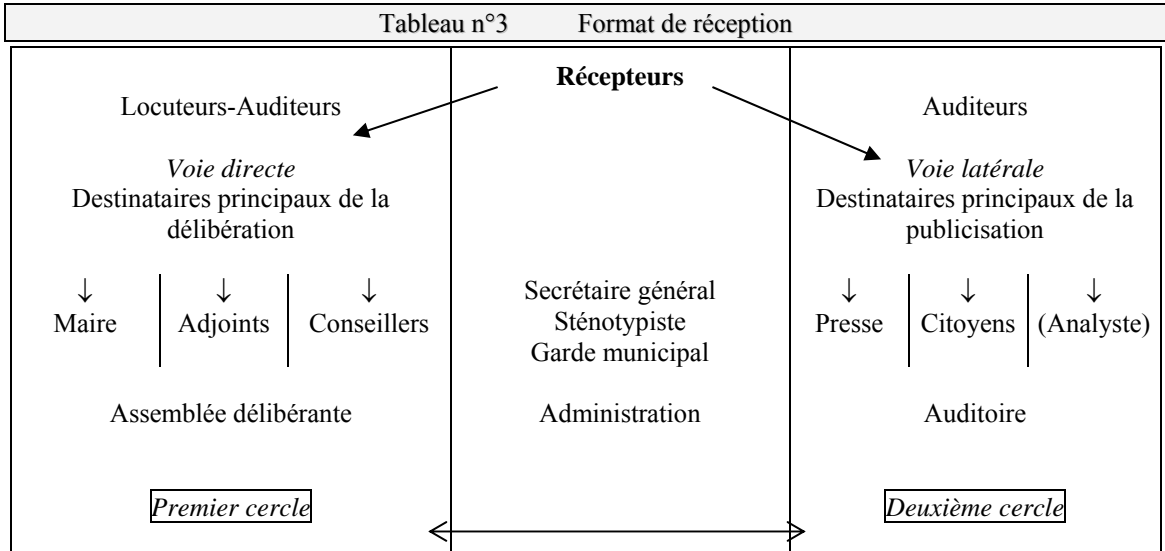
<sup>194</sup> Le petit Robert nous rappelle que le conseiller municipal est « une personne qui **siège** à un conseil municipal ».

<sup>195</sup> Kerbrat-Orecchioni (1990 : 84) parle d'"auditeurs non loquents" et Burger (1997 : 22) évoque les ""auditeurs non intervenants".

<sup>196</sup> Exception faite du conseiller qui est responsable de l'enregistrement de la séance et qui se déplace pour vérifier le dispositif au cours de la séance.

### 1.3 Schématisation du format de réception

En lien avec la situation socio-politique décrite dans la partie 2, le format de réception s'appuie essentiellement sur les rôles institutionnels.



## 2 Le format de production détermine le droit à la parole

### 2.1 L'engagement des membres de l'assemblée

A partir des travaux de Goffman, C. Heath (1989 : 246) définit l'engagement comme « un cadrage d'obligations et d'attentes » qui devra rester stable pour la coopération et la coordination des actions et des activités. La mise en application du format de production prescrit dans le règlement intérieur implique une distribution de la parole conforme aux places institutionnelles.

Le maire a le plus haut statut dans la hiérarchie. A ce titre, il possède un statut *dominant* par opposition au statut non dominant des conseillers. Entre les deux, les adjoints ont un statut intermédiaire, dominant localement en vertu des responsabilités qu'ils ont acceptées par délégation du maire, et en vertu du pouvoir d'"expertise" qu'ils affichent quand ils rapportent un dossier. "Bras droit du maire", le premier adjoint, responsable de la Commission des Finances, a un statut dominant. Si l'on regarde le fonctionnement des tours de parole sur l'ensemble des dix séances enregistrées, le maire est l'acteur dont la fréquence de tours de parole est de loin la plus importante. Quant au premier adjoint, c'est le locuteur dont la longueur des tours de parole est la plus impressionnante (voir CM3 en annexe n°5c).

Les différences dans la répartition des obligations et des attentes sont à l'origine des comportements de détachement dont parle E. Goffman :

Ces différences dans la répartition des obligations paraissent à l'évidence au cours des grandes interactions, tels que les discours publics, où l'on trouve le plus souvent une spécialisation et une

ségrégation des rôles qui séparent les participants à part entière, censés parler ou écouter, des spécialistes neutres dont la tâche est de surveiller discrètement la machinerie (1974 : 115-116).

Dans les "grandes interactions", E. Goffman insiste sur la liberté<sup>197</sup> d'engagement plus importante des interactants :

il est fréquent qu'ils aient la permission de s'occuper d'autre chose ou de discuter par petits groupes, pourvu qu'ils n'oublient pas leur considération pour les débats officiels (*ibid.* : 116).

Pour conclure sur l'engagement des participants dans l'assemblée que j'ai observée, je ferai deux remarques :

(1) il apparaît que les acteurs au statut dominant témoignent d'un *fort* degré d'engagement *continu* dans l'interaction, alors que les acteurs au statut non dominant témoignent d'un engagement *discontinu* et *modulable*.

(2) étant donné le nombre important de participants, les comportements de détachement se traduisent par une attitude qui, chez les "simples conseillers", va jusqu'à celle de simples *figurants* au sein des locuteurs-auditeurs. Cela signifie que co-existent des comportements attentifs et concentrés sur le foyer d'attention commun et d'autres types de réactions<sup>198</sup> tels que les apartés<sup>199</sup>. Dans les assemblées que j'ai suivies, les participants font particulièrement usage de ce mode d'interaction difficile à étudier sans moyens audio-visuels. Visiblement, les conseillers font plusieurs choses en même temps : ils écoutent leur voisin qui leur parle à l'oreille, tournent les pages d'un rapport, regardent le rapporteur en train de faire son exposé, font un sourire au garde municipal qui distribue un document. Cette petite agitation locale est permanente et existe à des degrés divers et des fréquences variables pour chaque membre présent autour de la table. Elle peut aussi évoluer vers différentes formes de "communication subordonnée"<sup>200</sup>, (Goffman, 1987 : 143) créant obligatoirement des interférences avec la "communication dominante" et allant parfois jusqu'au brouhaha total en mettant le

---

<sup>197</sup> Comme le remarquent Grosjean et Traverso (1998 : 2) : « Dans une situation à plus de deux participants, certains d'entre eux ont parfois le désir de "se détacher" de l'interaction en cours, à condition que certains autres se chargent de sa maintenance ». Plus le nombre de participants est important, plus ce phénomène est visible.

<sup>198</sup> Ces réactions témoignent d'un engagement principal ou secondaire selon les participants et selon les moments (Zimmerman, 1989 : 222).

<sup>199</sup> Les apartés sont définis par E. Goffman comme une façon de « donner un aperçu de ce qu'on pense "vraiment" en laissant échapper certains commentaires à voix basse ou certains gestes » (1991 : 230).

<sup>200</sup> Goffman (1981 : 133-134) distingue plusieurs types de communication subordonnée [*subordinate communication*] : le "*by-play*", décrit notamment par M.H. Goodwin (1991) comme une activité parallèle au sein des locuteurs-auditeurs ; le "*cross-play*" définissable comme une activité entre locuteurs-auditeurs et auditeurs ; et le "*side-play*", activité entre auditeurs. Au Conseil, le "*by-play*" a lieu entre les membres de l'assemblée délibérante, le "*cross-play*" entre le maire et les employés municipaux (le maire échange notamment avec le secrétaire général tout au long de la séance). Le "*side-play*" a lieu entre les membres de l'auditoire.

cadre participatif en danger. Mais la distribution de parole contrôlée minimise les risques de "schismes"<sup>201</sup>.

## 2.2 Une distribution de parole stable et réglementée

Le format de production concerne exclusivement les locuteurs-auditeurs, autrement dit les élus qui ont la possibilité de participer au dispositif d'interlocution organisé autour de trois rôles interlocutifs de locuteur sollicitant, sollicité ou solliciteur<sup>202</sup>.

- Le locuteur *sollicitant* est celui qui donne la parole. C'est un statut unique, stable et imposé tout au long de l'interaction. C'est le maire qui tient ce rôle, assumant à ce titre la fonction de président de séance, et réglant la synchronisation interactionnelle que je détaillerai ultérieurement dans le système des tours de parole.

- Les locuteurs *sollicités* sont les locuteurs à qui le maire donne la parole sans qu'ils ne la demandent. C'est un statut momentané et imposé qui concerne deux catégories de locuteurs : les locuteurs *prévus d'avance* (les rapporteurs des dossiers) et les locuteurs *invités à parler* par le maire (le secrétaire de séance désigné au début de la séance et les divers informateurs que le maire sollicite selon les thèmes). Pour les rapporteurs, il faut préciser d'une part que leur tour est prévu dans l'ordre du jour, et d'autre part qu'il est stipulé à l'article 11 du règlement intérieur que le rapporteur d'un dossier peut prendre la parole quand bon lui semble sur le sujet dont il est "responsable".

- Les locuteurs *solliciteurs* sont des locuteurs qui demandent à prendre la parole. C'est un statut momentané et "libre", choisi par *tout membre* du conseil qui souhaite intervenir mais c'est le maire qui intègre le tour du locuteur solliciteur au moment qu'il choisit.

Les trois modalités de prise de parole sont définies dans la procédure légale. Il s'agit par conséquent d'un système de droits et de devoirs que les locuteurs doivent respecter et assumer. Compte-tenu de ce système de règles, chaque type de locuteurs bénéficie d'une légitimité de parole qui se traduit par des avantages et des contraintes. Notamment, si je m'appuie sur les catégories de locuteurs définies par D. André-Larochebouvy (1984), le locuteur sollicitant peut être considéré comme un locuteur *de plein droit*. A tout moment de l'interaction, le maire peut intervenir ; la situation d'interlocution repose sur lui ; il doit rester vigilant quant à l'attribution de parole : sollicitation *ou* autorisation. Les locuteurs sollicités prévus ou invités sont des locuteurs *à droit limités*. Dans la mesure où ils sont introduits en fonction d'un thème ou d'une activité interactionnelle, les rapporteurs des dossiers, les informateurs ou le secrétaire de séance détiennent une légitimité circonscrite. Enfin, les locuteurs solliciteurs sont

<sup>201</sup> Schismes dont parle Schegloff (1995 : 32) à propos des interactions à grand nombre de participants : « above a certain number of participants, conversations become vulnerable to "schisms" ».

<sup>202</sup> Je me suis inspirée des travaux de Charaudeau (1991) sur le débat télévisuel ; il classe les prises de parole en trois catégories : le "prenant" qui prend la parole de sa propre initiative, le "sollicité" qui prend la parole quand on le lui demande et "l'autorisé" qui prend la parole après avoir demandé l'autorisation.

des *locuteurs autorisés*. Tous les membres du conseil sont introduits ponctuellement par le maire quand ils en font la demande. Si le président jouit d'une légitimité *globale* (Lacoste, 1992 : 51), les autres participants disposent d'une légitimité *locale*.

Il s'avère que ces trois formes de légitimité ont des conséquences directes et visibles sur la fréquence et la longueur des prises de parole avec une omniprésence du locuteur sollicitant en terme de fréquence des tours, un déséquilibre évident de la longueur des tours en faveur des locuteurs sollicités et une grande variété des prises de parole, pour les locuteurs sollicités. Le locuteur sollicitant a tout pouvoir. La légitimité des locuteurs sollicités est liée essentiellement à la progression thématique. Celle des locuteurs sollicités est plus hétérogène et complètement émergente car elle se construit au fil de l'interaction.

### 2.3 Schématisation du format de production

La formalisation du format de production fait le point sur les différentes sortes de rôles<sup>203</sup> convoqués dans une situation langagière de ce type. A côté des rôles institutionnels qui fondent le cadre de la rencontre, se mettent en place des rôles interactionnels. Au Conseil municipal, les rôles interactionnels correspondent à la mise en œuvre du contrat de communication<sup>204</sup> : rôles interactionnels de président, rapporteurs, secrétaire, membres. En fonction des tâches inhérentes au déroulement de la réunion délibérative, chaque rôle interactionnel se décline en différentes "missions" discursives telles que donner la parole, faire un exposé, faire l'appel, autrement dit tous les actes de parole significatifs d'une activité de délibération. J'évoquerai quelques-uns de ces actes, au chapitre 7, à propos de la fonctionnalité des échanges.

Tableau n°4 Format de production				
	<b>Locuteurs</b>			
Rôles interlocutifs	Locuteur sollicitant	Locuteurs sollicités		Locuteurs sollicités
	↓	↓	↓	↓
Rôles institutionnels	<b>Maire</b>	Prévus d'avance <b>Adjoints/ Conseillers</b>	Invités à parler <b>Adjoints/ Conseillers</b>	<b>Adjoints Conseillers</b>
	↓	↓	↓	↓
Rôles interactionnels	Président	Rapporteurs	Secrétaire séance Informateurs	Membres du conseil

<sup>203</sup> Même si à l'évidence, et comme le dit Goffman (1991 : 552), cette question des rôles renvoie à une "conceptualisation désespérée et grossière".

<sup>204</sup> Les rôles interactionnels sont occasionnels (et non contractuels) quand ils n'entrent pas dans la définition d'un contrat. Voir Kerbrat-Orecchioni (1990 : 126) sur la notion de rôle interactionnel et voir chapitre 3 note 108 pour la notion de contrat.



En partant des deux formalisations précédentes (tableaux 3 et 4), je ferai trois remarques sur les structures de participation telles qu'elles apparaissent au Conseil municipal qui m'intéresse :

(1) dans ce type de polylogue protocolaire, *un processus de ratification explicite* contribue à la mise en place des structures de participation autour de la symétrie : format de réception/format de production.

(2) en ce qui concerne le format de réception, la ratification *réciproque* des différentes strates d'auditeurs vise à co-définir la situation<sup>205</sup>.

(3) le format de production donne *les preuves de la légitimité* du droit à la parole (Windisch, 1986 : 79). Pour le maire et les rapporteurs, il s'agit d'une double légitimité *externe et interne* : une légitimité externe issue de l'ordre procédural (règlement) et une légitimité interne à l'interaction, due aux statuts interactionnels de président de séance et de rapporteur ; pour les informateurs et les locuteurs sollicités, il s'agit d'une légitimité *interne* secrétée par l'évolution de l'interaction.

J'ai proposé jusqu'à présent une approche très théorique et très formelle de la participation. Je propose de passer maintenant à l'observation du corpus en sélectionnant des faits saillants et significatifs, d'une part pour observer le cadre participatif au niveau local et accéder à une approche plus fonctionnelle de la participation, d'autre part pour faire une première approche du système des tours de parole.

### **3 La mise en oeuvre du cadre participatif**

Le cadre participatif se met en place différemment selon les moments de l'interaction. En début de séance, il est sous la responsabilité du secrétaire de séance qui fait l'appel selon un modèle "Question-Réponse". Au fil de la séance, il est sous la responsabilité du maire qui initie des assertions-commentaires quand un membre de l'assemblée fait son entrée dans la salle du conseil.

#### **3.1 La mise en place du cadre participatif en début de séance**

L'appel nominal est un moment central réservé pour la constitution du cadre participatif, plus particulièrement du format de production. C'est un acte inaugural essentiel pour la définition de la situation, où s'opère une première reconnaissance des participants "locuteurs-auditeurs". Pour ce faire, le maire donne la parole au secrétaire de séance qui fait "l'inventaire" des participants susceptibles de prendre la parole dans la salle, c'est-à-dire les membres de l'assemblée délibérante.

##### **3.1.1. L'appel nominal au début de la séance**

---

<sup>205</sup> Comme le souligne d'ailleurs Goodwin (1981) quand il dit : « The identity assumed by one party is ratified, not by his own actions, but by the action of another who assumes a complementarity identity toward him. ».

### 3.1.1.1 Ratification synchrone

La présence d'un conseiller est ratifiée lorsque c'est son tour ; il réagit individuellement quand le secrétaire de séance prononce son nom patronymique. L'alternance des tours de parole est réglée très précisément selon le système *ababa* établi par Sacks et al. (1974). Le secrétaire de séance (a) crée un moment opportun pour que le locuteur appelé (b c d n) réponde selon la règle : *abacadan*.

Extrait n°25. CMI

tp24	MAT DES Jean-Claude
tp25	DES présent
tp26	MAT ESP Lucien
tp27	ESP présent
tp28	MAT GAR Jacques
tp29	GAR présent
tp30	MAT GI Geneviève
tp31	GI oui

MAT est secrétaire de séance et fait l'appel. Les appelés répondent le plus souvent par "présent", et de façon plus rare par "oui".

### 3.1.1.2 Ratification par procuration

Le règlement stipule que chaque élu absent doit remettre un pouvoir à un conseiller de son choix chargé de le représenter pour la séance. Les absences prévues sont gérées par le maire (M) qui annonce l'attribution des pouvoirs. C'est lui qui répond au secrétaire selon la règle : *abaMadan*. Dans les deux cas suivants, M répond à la place du conseiller appelé.

Extrait n°26. CMI

tp6	MAT BER Christiane
tp7	M excusée elle a donné son pouvoir à madame ARB
	[...]
tp40	MAT JOU Henri
tp41	M excusé il a donné son pouvoir à moi-même

### 3.1.1.3 Ratification "asynchrone"

Les conseillers arrivent progressivement dans la salle et l'appel nominal commence alors que tout le monde n'est pas installé. Le déroulement alphabétique permet à chacun de prévoir sa place sur la liste de noms qui défilent. Si un conseiller n'est pas prêt à répondre, sa présence est ratifiée par le maire selon la règle précédemment évoquée : *abaMadan*. Mais ce contretemps conduit à des interventions de ratification "décalées" dans la succession des tours de parole, comme dans les cas suivants :

Extrait n°27. CMI

tp46	MAT MOU Jacqueline
tp47	M je pense qu'elle va arriver
	[...]
tp58	MAT VER Jean-claude
tp59	VER présent
tp60	M madame MOU est arrivée (..)

En tp47, la ratification de MOU est *différée*. M ratifie la présence de MOU quelques tours plus loin en tp60.

Extrait n°28. CM5

tp58	MAT PER Christine
tp59	M je crois qu'elle est en train de franchir la porte
tp60	PER présente

PER arrive juste au moment de l'appel de son nom et ne peut répondre au moment opportun. *Deux interventions ratifient* la présence de PER : l'intervention de M en tp59 confirmée par celle de PER, elle-même, en tp60.

Extrait n°29. CM9

tp24	MOU CHE Alain
tp25	M je pense qu'il va arriver [...]
tp30	MOU DES Jean-Claude
tp31	DES présent (CHE arrive) [...]
tp64	MOU VER Jean-Claude
tp65	VER présent
tp66	M et monsieur CHE est arrivé (.) et avec lui est arrivé en sa faveur (.) le pouvoir de monsieur GUEF

CHE est appelé au tp24 ; M s'empresse de pallier son absence ; CHE arrive en fait au tp30. A la fin de l'appel nominal au tp66, M ratifie la présence de CHE. Cette ratification est importante car CHE est *porteur du pouvoir* de GUEF.

#### 3.1.1.4 Ratification anticipée

Le retard prévu d'un conseiller est annoncé par le maire et motivé :

Extrait n°30. CM6

tp64	CHAR RID Guy
tp65	M il est lui aussi momentanément en retard (.) il est à Aquavert (inaudible)

Extrait n°31. CM9

tp16	MOU BO Robert
tp17	M je pense qu'il va arriver d'après ce que monsieur ESP m'a dit

M prend en charge le tour de parole de RID ou de BO. C'est *une solution d'attente* pour protéger l'ordre de l'interaction.

Nous venons de rencontrer des ratifications de *type algébrique* qui fonctionnent mécaniquement. Elles co-existent comme nous allons le voir avec *des ratifications problématiques* non résolues.

#### 3.1.1.5 Ratifications problématiques

Les "ratés" sont rares car la machine interactionnelle est très bien réglée. Le maire veille en permanence afin de répondre aux attentes du secrétaire de séance. Il est toujours là pour régler la synchronisation des tours de parole et sait se glisser dans les interstices pour éviter au maximum les moments de brouillage, les moments de silence ou de brouhaha, étant entendu que le moment de l'appel nominal est un moment

difficile à mener. Parfois, des retards et des absences sont imprévus ou des conseillers ne sont pas disponibles au moment de l'appel. Ces aléas interactionnels engendrent les tactiques suivantes :

- Ratification suspendue

Extrait n°32. CM3

tp16	CHAR Robert BO
tp17	M euh je cr : :ois nan nan nan <b>il va arriver</b> [...]
tp64	CHAR Jean-Claude VER
tp65	M <b>excusé il a donné son pouvoir à monsieur BO qui ne va pas tarder à arriver</b> <b>sans doute</b> Sil (7 sec.)

Au tp17, M intervient pour BO une première fois lors de l'appel de son nom car il doit "remplir" le tour puis il intervient à nouveau au tp65 car BO n'est toujours pas arrivé alors qu'il a le pouvoir d'un autre conseiller (VER) officiellement absent.

- Ratification gérée à plusieurs

Extrait n°33. CM4

tp55	COU MOU Jacqueline Sil (2 sec.)
tp56	<b>LNI1</b> elle va arriv[er] M [je pense qu'elle va arriver
tp57	<b>LNI2</b> elle arrive je crois

Dans cet échange, plusieurs locuteurs s'engagent pour "faire exister" MOU qui n'est pas encore arrivée au moment de l'appel de son nom et qui s'installera peu après au début de la séquence d'approbation des compte-rendus. Le moment de flottement se termine en *ratifiant à plusieurs* la place de la personne appelée car celle-ci n'est pas vraiment présente et n'a pas répondu très officiellement à son tour.

- Ratification négociée

Extrait n°34. CM5

tp33	MAT ESP Lucien (..)
tp34	M je crois l'av/ [je crois l'avoir vu mais (.) <b>monsieur ESP vous êtes bien [là ↑</b> LNI [il est là LNI [il est M [dissipé [merci (ESP fait un signe de tête)

ESP est dans la salle mais ne réagit pas à l'appel de son nom. Plusieurs participants, dont le maire, parlent à sa place. Finalement, ESP se manifeste de façon non-verbale et M le remercie.

- Ratification forcée

Extrait n°35. CM10

tp22	BRU Alain CHEV Sil (2 sec.)
tp23	M il est là il est là monsieur CHE

M montre que CHE est présent même si ce dernier ne prend pas la parole à son tour<sup>206</sup>

- Ratification contrôlée

Extrait n°36. CM10

tpp70	M je vous remercie nous passons tout de s[uite
tpc71	BRU [Michèle MAT est rentrée ↑
tpp72	M excusée non non elle a donné son pouvoir [à madame ARB (.)] vous avez
Ms	BRU [pardon [excusez-moi
	M perdu <b>qui</b> monsieur BRU ↑
tp73	BRU personne ça y'est c'est bon monsieur
tp74	M c'est tout bon ↑
tp75	BRU c'est bon

En tpp70 M remercie BRU qui a théoriquement terminé l'appel. Mais BRU revient sur un nom dont il n'est pas sûr. M collabore sur un ton familier et cherche à avoir un accusé de réception explicite de la part de BRU.

### 3.1.2. La mise en place du cadre participatif au fil de la séance

Le cadre participatif se met en place essentiellement pendant l'appel nominal mais sa maintenance se poursuit tout au long de la réunion. Le maire initie des interventions de ratification à tout moment de la séance.

#### 3.1.2.1 Pendant l'approbation des compte-rendus

Extrait n°37. CM4

tp70	M l'approbation est-ce que la s/ le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet (.) vous posent des problèmes ↑ y-a-t-il des observations ↑ monsieur LA
tp71	LA monsieur le maire à la page 4 [...]
tp78	M ok (.) les enseignants (.) pas d'objection à changer [...] madame COU je pense que vous avez vu que madame (inaudible) merci beaucoup

En tp70, M lance l'approbation des compte-rendus, puis LA fait une requête. En tp78 M répond à la requête de LA. *Dans la foulée*, M prévient le secrétaire de séance (COU) de l'arrivée tardive d'un conseiller.

#### 3.1.2.2 Pendant les informations

Extrait n°38. CMI

tp60	M et je dois vous donner lecture de l'article 2122-22 en fonction de cet article (.) j'ai signé une convention [...] je vous remercie monsieur CHE est arrivé et s'il ne le savait pas je signale qu'il a la procuration de monsieur GUEF (.)
------	---

<sup>206</sup> Dans ces cas-là, il y a souvent un signe non-verbal qui n'est pas forcément repéré dans la notation.

Après l'approbation des compte-rendus, M démarre la phase d'information (signatures de conventions) puis s'interrompt pour ratifier la présence tardive de CHE en lui précisant qu'il a le pouvoir de GUEF.

### 3.1.2.3 Pendant la présentation d'un dossier

Extrait n°39. CMI

tp67	JOU oui (.) je rappelle à l'assemblée que dans la vie financière des des collectivités [...] votre commission des finances a émis un avis favorable dans sa séance du 14 mai je vous propose de la suivre.
tp68	M en ce qui concerne après avoir signé avec madame ARB qui a le pouvoir de madame BER est arrivée y-a-t-il des questions au rapporteur en ce qui concerne le compte de gestion ↑ [...]

En tp67, M a donné la parole au rapporteur pour la première question à l'ordre du jour : l'approbation du compte de gestion. *Après la lecture du rapport et juste avant le vote*, M annonce l'arrivée de ARB qui détient le pouvoir de BER.

Extrait n°40. CM5

tp88	JOU oui (.) année depuis 1992 la procédure de mise en place d'attribution (.) de subvention (.) il est proposé au conseil [...]
tp89	M merci monsieur JOU [...] des questions des observations ↑ monsieur CO
tp90	CO le Centre Communal est régi par la même règle comme vous l'avez indiqué [...]
tp93	M monsieur CO (.) le Centre Communal [...] monsieur BO est arrivé
tp94	CO je voulais seulement poser la question [...]

En tp88, M donne la parole à JOU pour la deuxième question à l'ordre du jour : des versements de subventions aux associations. CO pose alors une question qui va donner naissance à un échange avec JOU. M ajoute alors un élément de conclusion tout en signalant l'arrivée tardive de BO *en plein milieu* d'échanges thématiques au sujet du Centre Communal.

Extrait n°41. CM8

tp70	M madame AR vous allez avoir la parole maintenant pour nous parler des logements des jeunes en difficultés (.) et de la convention avec l'association Résidence (.) je signale à la secrétaire qu'avant ce vote monsieur BER était arrivé (..) madame ARB vous avez la parole
------	---

M donne la parole au rapporteur suivant. *Au milieu de l'annonce*, il signale l'arrivée dans la salle d'un nouveau conseiller.

## 3.2 Les fluctuations du cadre participatif

Je viens d'expliquer que le cadre participatif se met en place de manière très mécanique. Mais cette étape *procédurale* n'empêche pas les fluctuations. En effet, le cadre participatif évolue ; certains mouvement sont inhérents à la procédure alors que d'autres sont tributaires des imprévus interactionnels.

### 3.2.1. Adaptations du format de production inhérent à la procédure

Il s'agit d'une modification de l'instance émettrice prévue par le règlement telle que je l'ai définie au tableau 4. Dans l'interaction, les locuteurs-auditeurs ont un rôle attribué de président, rapporteurs, secrétaire de séance, membres. Mais dans les cas d'adaptation du format de production à la procédure, un locuteur ou plusieurs locuteurs changent de rôle. Par exemple, selon le règlement, le vote du compte administratif doit s'effectuer en l'absence du maire. Celui-ci quitte la salle et délègue donc la présidence de l'assemblée. Un conseiller ou une conseillère le remplace, le vétéran de l'assemblée selon la tradition. Il ou elle se voit attribuer provisoirement les pouvoirs et devoirs du maire.

Extrait n°42. CM10 Après la présentation des résultats du compte administratif par le premier adjoint

tp82	M	[...] selon la règle je vais quitter cette salle (.) puisque je ne dois <b>pas</b> assister ni participer au vote du compte administratif et (.) je vais inviter madame BAR à bien vouloir venir prendre ma place et présider <b>cette</b> séance (.) présider ce vote
Caco		(22 sec. - M sort de la salle et BAR prend sa place)
tp83	BAR	alors je suis très honorée d'avoir à prendre la place de Monsieur Le Maire et voilà [...] qui vote qui vote pour ↑ #4 sec.# qui vote contre ↑ #.# qui s'abstient ↑ #.# unanimité (4 sec.) vous pouvez faire rentrer [monsieur le
tp84	LNI	[il faut rappeler
	BAR	Maire
	LNI	monsieur le Maire s'il vous plaît
Caco		(15 sec - Retour du Maire)

En tp82 M explique qu'il est dans l'obligation de quitter la salle. Il délègue la présidence à BAR. La présidente provisoire prend *le relais*. Le moment de flou entre tp82 et tp83 est dû au changement de place dans le site. Au tp83, les informations non-verbales dans la feuille de notation montrent que JOU (1<sup>er</sup> adjoint) et BAR co-décident des initiatives à prendre.

### 3.2.2. Transformations imprévues du format de réception

Le format de réception tel que je l'ai défini au tableau 3 subit des aménagements. La modification du format sera soit officialisée, soit passée sous silence.

#### 3.2.2.1 Modification officialisée pour présenter les auditeurs exceptionnels

La modification est annoncée à toute la salle, assemblée et auditoire, pour signaler la présence d'auditeurs qui "sortent de l'ordinaire".

Extrait n°43. CMI – Juste après l'appel nominal, le maire signale la présence de l'analyste.

tp60	M	[...] en (.) début de séance je me dois de vous faire part d'une demande que j'ai euh eu d'une personne qui est dans l'assistance et qui souhaiterait (.) pouvoir <b>enregistrer le conseil municipal</b> sur cette séance et sur d'autres euh séances (.) dans le but d'un travail universitaire (.) puisqu'elle fait une thèse il est évident que tous les enregistrements (.) qui sont faits ne sont pas des voix des euh des enregistrements de personnes mais c'est de manière à étudier la manière dont se passe un conseil municipal (..) y'a-t-il de votre <b>part opposition</b> ↑ puisque je me dois de vous demander l'autorisation de : pour (.) que cette opération puisse se réaliser (.) et je pense qu'évidemment (.) elle nous fera part ultérieurement de ses travaux (.) pas d'opposition ↑ donc madame est autorisée à enregistrer (..) monsieur BO est arrivé (.) [...]
------	---	--

En demandant l'avis de l'assemblée, M fait *ratifier la présence de l'analyste* par l'assistance et officialise le prêt des enregistrements à des fins de recherche universitaire. Dans le même temps, M ratifie l'arrivée de BO qui est un retardataire.

Extrait n°44. CM3 – A l'ouverture de la séance, le maire signale l'arrivée du nouveau secrétaire général.

tp1	M mes chers collègues (.) je vous propose qu'on commence cette séance du conseil municipal (.) avant d'ouvrir la séance pour ceux qui ne l'auraient pas encore rencontré (.) je vous vous signalerai que j'ai à ma gauche monsieur Yvon NAU qui est notre nouveau secrétaire général qui a pris ses fonctions mardi matin (.) je lui souhaite la bienvenue et (.) je suis sûr qu'ayant fait un bon choix il oeuvrera en parfaite harmonie (.) pour le bien des habitants de TAS (.) la séance maintenant est ouverte
-----	--

M *accueille officiellement* un nouveau fonctionnaire de l'administration territoriale avec un souhait de bienvenue. Il ratifie chaleureusement la présence du secrétaire général avec lequel l'ensemble des élus sera amené à collaborer pour les tâches administratives et notamment pour la gestion des écrits.

### 3.2.2.2 Modifications informelles passées sous silence

L'absence momentanée d'un conseiller n'est pas forcément signalée, de même que tous les mouvements dans le public, arrivée ou départ.

Extrait n°45. CM6 – A la fin du rapport du 1<sup>er</sup> adjoint sur la présentation du budget 98,

tp130	JOU oui avant d'introduire la présentation du budget 98 (.) je voudrais simplement souligner à l'assemblée (.) que la France est riche de textes (.) [...] voilà mesdames messieurs (.) l'angle de lecture que l'on pouvait donner (une personne arrive dans le public et une conseillère sort de la salle)
tp131	M merci monsieur JOU pour la présentation de ce (.) budget 1998 (.) et je voudrais aussi vous (.) remercier et vous féliciter (.) pour le (.) <b>rapport</b> que tout le monde a eu et qui je pense (.) a permis d'avoir un certain nombre d'informations (.) j'aurais voulu aussi remercier [...] avant de passer au vote par chapitre (.) bien sûr (.) je vais demander (.) s'il y a (.) des questions (.) des observations ↑ [...] (une autre personne arrive dans le public et la conseillère sortie revient)

Pendant la présentation du budget 98 par le 1<sup>er</sup> adjoint, il y a du mouvement dans la salle. Deux personnes arrivent dans le public, l'auditoire se trouve modifié. D'autre part, une conseillère quitte momentanément la salle pour revenir quelques instants plus tard ; il y a une modification ponctuelle des instances réceptrice et émettrice. Ces moments informels sont peu fréquents et s'expliquent en partie, dans ce cas précis, par le fait que la prise de parole de JOU est très longue (une vingtaine de minutes).

### 3.2.3. Réduction du cadre participatif

La réduction du cadre participatif est signalée. En effet, la modification des formats de production et de réception a des conséquences sur *les conditions de vote*.

Extrait n°46. CM8 – Après le rapport de JAN sur les frais de fonctionnement des écoles publiques,

tp78	M merci monsieur JAN a : / avant ce vote je vous signale que monsieur PAL a
------	---



dû partir qu'il a donné son pouvoir à monsieur RID (.) et que madame ARB qui en a fait autant a donné son pouvoir à madame MOU c'est-à-dire qu'étant donné que madame ARB avait le pouvoir (.) de madame LEP madame LEP ne vote plus (.) madame MOU ne pouvant pas avoir deux pouvoirs bien sûr des questions au rapporteur sur ce problème de frais scolaires ↑ monsieur CO

Au moment du vote, M explique la nouvelle *répartition des pouvoirs* étant donné le départ de deux conseillers au cours de l'exposé de JAN.

### 3.3 Les ruptures du cadre participatif

Le cadre participatif est déstabilisé quand les réactions de groupe prennent de l'ampleur : euphorie, désaccord, inquiétude, incompréhension, rire partagé, silence prolongé etc. Explicitement prévues à l'article 20 du Règlement Intérieur, les ruptures de cadre existent effectivement ; elles sont liées à une certaine *vulnérabilité* du cadre (Borzeix, 1994 : 340). Je citerai les critères de vulnérabilité suivants :

- la *temporalité de la séance* : quand l'ordre du jour arrive à son terme, les sujets alors plus ou moins improvisés sont plus difficiles à développer. De même, quand une discussion se prolonge inopinément sous l'effet de nombreuses demandes de parole (au moment des Questions-Réponses), elle entraîne obligatoirement des phénomènes de dislocation.
- les *thèmes* : certains sujets mobilisateurs sont des sujets "à risques" pour l'évolution du face-à-face, car ils provoquent des prises de parole difficiles à canaliser aussi bien dans leur contenu que dans leur forme, et donc difficiles à intégrer dans la séquentialité de l'interaction.
- les *Questions-Réponses* : le nombre de demandes de prises de parole par des locuteurs sollicités est à prendre en compte. J'ai pu remarquer, qu'à partir de la quatrième demande, très souvent des réactions collectives diverses apparaissent dans l'assemblée et disjoignent le groupe. Dans l'étude de la confrontation discursive, au chapitre 8, nous verrons des exemples de prise de parole qui ont des répercussions sur l'évolution du cadre participatif.
- la personnalité du *rapporteur* : il existe par exemple des orateurs qui se font "chahuter". Le style personnel de chaque participant a des effets directs sur l'évolution de la participation collective.

Je vais donner un exemple de rupture du cadre participatif survenu lors du premier<sup>207</sup> conseil enregistré (CM1) le 28/04/97 à propos d'un sujet exposé par le quatrième adjoint (AND) sur le thème de la circulation dans la commune.

*Extrait n°47. CM1 - A propos des plans de déplacement urbains, AND fait son exposé qui est suivi de trois interventions de l'opposition : deux demandes d'informations puis un commentaire ; vient ensuite l'intervention de GAR, conseiller de la majorité.*

<sup>207</sup> D'autres extraits sont disponibles dans d'autres séances, et notamment dans le CM10 à propos de la restructuration du centre ville.

tp70	GAR	oui quand je vois que (.) qu'il est prévu euh un relais de 600 places à Vaise (.) j'aurai aimé que cette zone soit beaucoup plus grande c'est pas 600 places qu'il faudrait (..) parce que avec la Duchère avec euh Tassin qui descend euh (inaudible) etc il aurait fallu prévoir peut être 1200 ou 1500 places je regrette un peu que 600 places c'est un peu juste(=)
Br		
tp71	LNI (=)	surtout qu'il y en a que 500
tp72	GAR	voilà (.) ça c'est la première chose (.) ma deuxième remarque c'est que (.) je souhaite vivement que (.) la tarification (inaudible) pour les gens qui font les
Br		
Br		TCL le métro plus le train arrivent à avoir un billet qui soit (inaudible)
Caco		(agitation dans la salle - 6 sec)
tp73	AND	ça c'est à envisager dans ce sens là je crois que l'ensemble des des membres
Br	GAR	[oui oui non mais (inaudible)
		des communes concernées justement par cette affaire euh appuient très fortement justement pour avoir cette cette tarification unique (.) c'est-à-dire euh bus euh plus euh les fers pour revenir
Si		(4 sec. + Apartés dans la salle)
tp74	M	d'autres questions ↑ ou d'autres observations pas d'autres questions pas d'observations ## qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ ## je vous remercie

Dans cet extrait, le premier indice de rupture est exogène : c'est *le thème* des déplacements urbains qui déclenche un engagement fort des élus, par conséquent une participation élevée qui se traduit par des prises de parole diffuses dans l'assemblée. Les autres facteurs sont endogènes. D'abord c'est la *quatrième* demande de parole par un locuteur sollicité sur le même thème, exemple de fragmentation consécutif à un sujet qui "s'éternise". De plus, GAR utilise des actes de langage *puissants* tels que le regret et la plainte argumentés par des faits concrets ; la stratégie de GAR fait réagir l'assemblée. Le fait qu'un *locuteur non identifié* s'exprime est également un indice de glissement du cadre participatif car, en règle générale, l'allocation de parole est minutieusement réglée par le maire. Du *bruit* commence au tp72 et se poursuit pendant 6 secondes avant de permettre à GAR de poursuivre. Le cadre dominant est suspendu pendant 4 secondes de *silence* avant d'être réactivé par le vote.

En fin de séance, le cadre participatif subit à nouveau des aléas situationnels :

Extrait n°48.

tp86	M	ainsi se termine cette séance cette séance [...] monsieur DES excusez-moi je ne vous avais point vu
tp87	DES	j'ai des préoccupations basement matérielles [...] j'avais préparé un beau tableau (.) mais toutes mes illusions se sont envolées ce soir au début de ce conseil
tp88	M	c'est pas vrai [...] est-ce qu'il y en a d'autres qui ont des problèmes insurmontables le 25 mai et qui ne pourraient pas se libérer pour tenir les urnes ↑
Br		
tp89	LEP	moi je pourrai me libérer [...] je demanderai une trêve entre très exactement 11H00 et 15H00
tp90	M	c'est normal [...] logique que madame LEP demande une trêve (.)
tp91	LEP	oui
tp92	BOS	est-ce qu'on parle du 1er juin aussi ↑
tp93	As	ah oui oui (.) oui (bruit+ rire)
tp94	M	madame BOS (.) le 1er juin n'est pas loin (..) [...] c'est essentiellement la gente féminine monsieur DES qui vous enlève vos illusions
tp95	DES	c'est terrible
Caco		(7 sec. effervescence dans la salle) [...]

En tp84, M annonce la clôture de la séance, *le cadre dominant est rompu officiellement*. Or DES cherchait à prendre la parole. M s'excuse de n'avoir pas perçu la demande de parole de DES. Les échanges qui suivent ont lieu sur fond d'agitation car il est difficile de ressouder le groupe qui commençait à se disjoindre. Les signes d'agitation sont multiformes : bruits qui gênent les parleurs, réponse en chœur de l'assemblée qui joue son rôle de locuteur collectif en tp91, rire collectif etc.

Un dernier exemple de rupture du cadre montre la capacité du système interactionnel à *s'auto-réguler* (Trognon et Larrue, 1993 : 188). En effet, quel que soit le phénomène déclencheur, la gestion des bavures et des ratés est assurée par les ressources propres du système d'interlocution, système qui produit des réparations s'il existe des incidents.

Extrait n°49. CM10 - A propos de la restructuration du centre ville, la séquence Questions-Réponses est très longue et à un moment, CO fait une requête qui n'est pas acceptée, tandis qu'un participant tourne en dérision la discussion par une remarque humoristique.

tp237	CO nan mais (.) je dis (.) on a évoqué l'A44 euh le [(Inaudible) monsieur (.)
tpc238	AND ben oui monsieur CO ben oui [l'A44 et alors qu'est-ce que↑
tp239	M chut
tp240	CO laissez-moi parler s'il vous plaît
tp241	M c'est moi qui fais la police monsieur CO si ça vous ennue pas
tp242	AND en général c'est (inaudible)
tp243	CO simplement (.) pour vous dire que c'est quand même les gens de votre bord qui ont supprimé l'A44 et (.) ses autres voiries (.) que vous repoussez de même que le (inaudible)

En tp239, le maire joue son rôle de "contrôleur du cadre" mais la gestion du problème est réglée par *une collaboration locale* entre M, CO et AND.

Je reparlerai de ce type de réactions au chapitre 9 à propos des conduites d'uniformité du grand groupe.

#### 4 SYNTHÈSE : un cadre participatif sous le sceau de la discipline

Dans une réunion de Conseil municipal, le cadre participatif porte *une forte empreinte institutionnelle*. Deux types d'indices pragmatiques en témoignent :

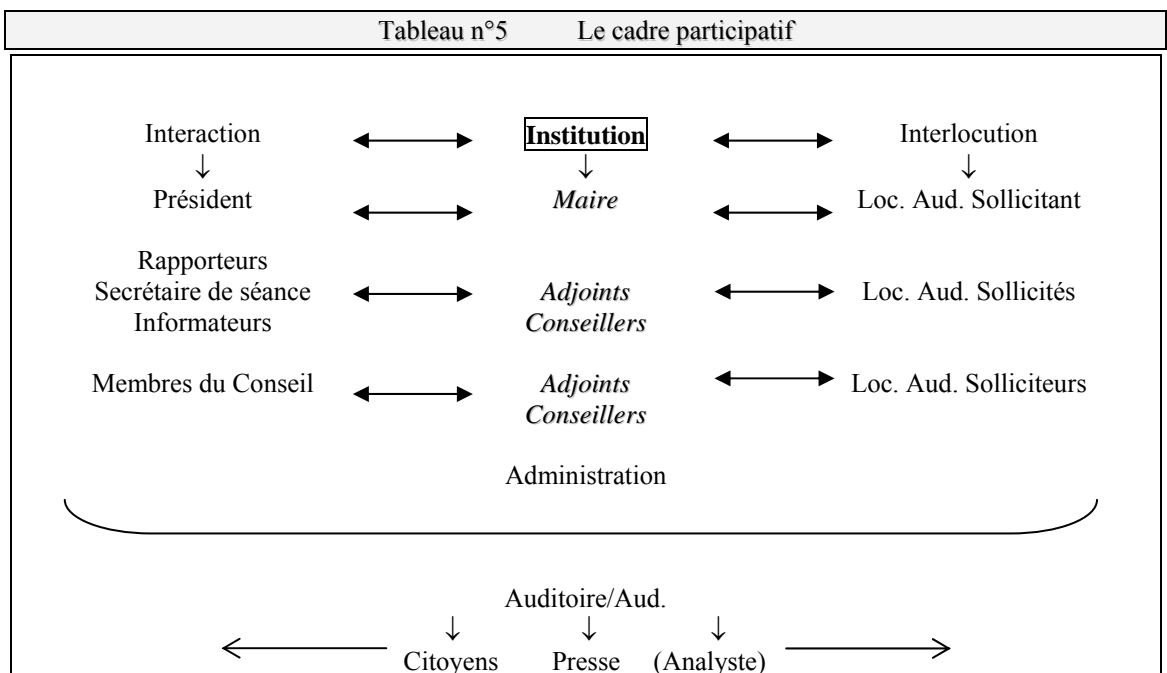
##### 4.1 Les interventions procédurales du maire pour un contrôle continu du format de production

Quel que soit le moment de la séance, le maire annonce l'arrivée ou le départ d'un membre de l'assemblée par une intervention *procédurale* (IP) dont la fonction première est la gestion de la procédure réglementaire et administrative. Ces interventions sont d'autant plus faciles à repérer qu'elles *contrastent* avec le discours qui précède et qui suit. Dans un flot de discours informationnel, elles sont spécialement réservées au contrôle de la participation : présence, absence, remise de pouvoir, retard, départ anticipé.

Observer les différents moments de l'interaction permet d'avoir une vue élargie du cadre participatif et de prendre conscience que, dans une rencontre protocolaire, la progression de l'interaction est fondée sur un contrôle *continu* de la participation. La stabilité du cadre est une garantie fondamentale pour la continuité de la réunion, même si des fluctuations témoignent des évolutions naturelles du cadre ou de ses fragilités, tant au niveau du format de production que du format de réception<sup>208</sup>.

#### 4.2 La maintenance du cadre participatif par une synergie de rôles

Le cadre participatif reflète une intégration de trois niveaux de positionnement : les niveaux institutionnel, interactionnel et interlocutif<sup>209</sup> :



Le cadre participatif du Conseil municipal ainsi formalisé<sup>210</sup> se définit comme une *pluralité de niveaux de positionnement* qui opèrent *en synergie*. La primauté du positionnement institutionnel<sup>211</sup> est une garantie de fonctionnement du cadre participatif, et par conséquent du déroulement de l'interaction.

<sup>208</sup> Etant donné le dispositif de recueil des données, la présente analyse s'attache essentiellement à décrire le format de production.

<sup>209</sup> Dans le présent tableau, l'abréviation "Loc." vaut pour le terme "locuteur" et "Aud." pour "auditeur".

<sup>210</sup> Dans le même ordre d'idées, Burger (1997 : 19) conçoit la notion de cadre comme « une hiérarchie de niveaux relationnels, chacun étant défini par des statuts interactifs propres. Ainsi un "niveau dominant" garantit nécessairement la régulation d'une interaction. »

<sup>211</sup> Dans sa notion de "cadre interactif", Vion (1992 : 110) insiste sur la nature du rapport social établi d'entrée par et dans la situation, rapport qui se maintient jusqu'au terme de l'interaction.

## II. Le système des tours de parole

Comme nous l'avons vu dans le découpage de l'oral au chapitre 2, le tour de parole<sup>212</sup> est une notion de base dans l'analyse d'interactions. L'organisation des tours de parole dans sa forme générale<sup>213</sup> [*turn-taking*] a été décrite par H. Sacks, E. Schegloff et G. Jefferson (1974). Selon les trois auteurs cités, toute interaction est organisée par des règles d'alternance séquentielle selon lesquelles chacun parle à son tour, le locuteur en cours s'accorde avec le locuteur suivant pour se partager harmonieusement la parole.

Pour décrire la construction du système des tours de parole dans une interaction pluri-locuteurs, le traditionnel modèle d'alternance n'est plus suffisant.

A partir de plus de trois locuteurs déclarés, la formule algébrique *ababa* est difficile voire impossible à appliquer. Il semblerait qu'un ensemble de procédures (au sens basique de règles) soient aménagées, en fonction de l'occasion particulière, pour permettre aux participants d'organiser l'allocation de paroles entre eux comme l'explique E. Schegloff :

There is a set of procedures by which participants, any number of participants, can organize the allocation of participation among themselves (...). The solution to the generic organizational problem of turn-taking, we proposed, was procedural, not formulaic : interactional and contingent (...) (1995 : 32).

Dans la caractérisation formelle des interactions institutionnelles proposée par l'école américaine, et en comparaison avec la conversation ordinaire, il ressort que chacune d'elles génère un système de tours de parole spécifique :

In several of these "formal" forms of institutional interaction, turn-taking is strongly constrained within quite sharply defined procedures. Departures from these procedures systematically attract overt sanctions. The pattern of turn-taking in these settings is uniform and exhibits overwhelming compliance with the procedures (Drew & Heritage, 1992 : 25).

Au Conseil municipal, nous venons de voir que la distribution de parole est effectivement conçue à partir d'une base réglementaire. Le cadre participatif ainsi conçu prescrit des rôles interlocutifs qui engendrent un système de tours de parole spécifique. Dans la conformité des engagements institutionnels, pour réduire toutes les incertitudes et complications produites par le nombre important de participants et pour optimiser le rendement de la réunion, le cadre participatif est actualisé par un *système de tour de parole pré-réglé* tel que H. Sacks, E. Schegloff<sup>214</sup> et G. Jefferson le décrivent :

---

<sup>212</sup> Pour décrire l'interaction du point de vue des tours de parole, je pars du principe que : « Toute interaction verbale se présente comme une succession de "tours de parole" - ce terme désignant d'abord le mécanisme d'alternance des prises de parole, puis par métonymie la contribution verbale d'un locuteur déterminé à un moment déterminé du déroulement de l'interaction. » (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 159).

<sup>213</sup> Voir Cosnier (1989 : 234-235) ou Traverso (1999 : 30-31) pour une reformulation des règles de Sacks, Schegloff & Jefferson ; pour la controverse entre les conversationnalistes américains et Searle autour du statut épistémologique du mécanisme des tours de parole, voir Ghilione & Trognon (1993 : 107-152).

<sup>214</sup> A partir d'un certain nombre de locuteurs, Schegloff affirme que : « the turn-taking-system (...) organizes the distribution of talk not in the first instance among persons, but among parties. » (1995 : 32-

The use of a turn-taking system to preserve one party talking at a time while speaker change recurs, for interactions in which talk is organizationally involved, is not at all unique to conversation. It is massively present for ceremonies, debates, meetings, press, conferences, seminars, therapy sessions, interviews, trials etc. All of these differ from conversation (and from each other) on a range of other turn-taking parameters and in the organization by which they achieve the set of parameter values whose presence they organise (1974 : 729).

Je vais étudier d'abord les principes pré-réglant le système des tours de parole d'une part pour observer ensuite, la gestion de la prise de tour dirigée par le président, d'autre part la gestion des tours à l'initiative des autres participants.

## 1 Le pré-réglage du système des tours de parole

Les études sur les conversations montrent qu'un certain nombre de principes (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 159-164) règlent la succession et la coordination des prises de parole. Il s'agit d'étudier ces principes dans le cas d'un Conseil municipal.

### 1.1 Des principes de base réglés autour d'un gestionnaire de tours

*Principe n°1* : « la fonction locutrice doit être occupée successivement par différents acteurs ».

Une fois rappelé que les normes d'interlocution ne sont pas également partagées<sup>215</sup> mais institutionnellement réparties, notons que la fonction locutrice est occupée à tour de rôle par le maire, les rapporteurs et les membres qui demandent à intervenir. *Le dispositif avec président de séance*, tel qu'il apparaît dans le cadre participatif est une ressource systématiquement utilisée dans une interaction protocolaire. Le président règle et ajuste la synchronisation des tours de parole en fonction des trois types de rôles interlocutifs précédemment énumérés.

*Principe n°2* : « une seule personne parle à la fois ».

J'ajouterai : une seule personne parle à la fois *dans le micro* : c'est le plus souvent le cas du maire qui dispose d'un micro personnel. Mais d'une façon générale, c'est la voix qui passe dans le micro qui est validée, enregistrée par la salle et reprise dans le discours oral et écrit. A ce niveau, les chevauchements de parole renvoient à des fonctionnalités complexes dont j'ai tenu compte dans le découpage de l'interaction (voir chap.2.II.2.2.), le président de séance étant le locuteur qui s'autorise le plus à parler en chevauchement.

*Principe n°3* : « il y a toujours une personne qui parle ».

Le flux de parole est continu et se caractérise par *une organisation maximale du flux discursif*. Mais si la conversation ordinaire se caractérise par un équilibre relatif des tours entre co-locuteurs, il n'en est pas de même au Conseil municipal, comme le prouve le comptage de mots par locuteur (voir annexe n°5c pour le CM3). La légitimité globale du maire lui confère une liberté totale qui se traduit par des prises de parole

---

33). Je n'utiliserai cependant pas la notion de "party" qui installe une forme d'ambiguïté par rapport à la notion de parti politique.

<sup>215</sup> Voir Lacoste (1992 : 44 sqq) sur l'alternance séquentielle en réunions.

plutôt brèves mais très régulières. De même, la légitimité du rapporteur, même si elle n'est que locale, installe un déséquilibre en sa faveur que l'on peut expliquer par les faits suivants. Quand il devient responsable d'un sujet, le rapporteur joue deux rôles : il est le porte-parole de la réunion de travail dont il lit ou explique le rapport, et il devient un interlocuteur privilégié pendant les Questions-Réponses. Il a ainsi des droits et des devoirs qui se répercutent sur les modalités de prise de parole. Quant aux locuteurs sollicités, quand ils sont autorisés à s'exprimer par le président, ils prennent la parole ponctuellement de deux façons opposées sur le plan quantitatif : soit par une intervention brève plus ou moins improvisée, soit par une intervention longue préparée par écrit et très souvent lue.

Compte-tenu de ces trois principes de base appliqués au Conseil municipal, le passage de tour effectif repose sur les trois opérations de construction, allocation, coordination. Plus précisément, il s'agit pour le locuteur en cours [*current speaker*] de construire son tour de parole et de passer le relais au locuteur suivant [*next speaker*] par une coordination du transfert souhaité, si possible sans pause excessive et sans chevauchement, un signal de fin de tour fixant la place transitionnelle [*transition-relevance place*]. Par conséquent, je vais décrire les règles de prise de tour en tenant compte de trois éléments : la place transitionnelle aménagée pour le changement de tour par le "locuteur en cours" (L1) ; la nature du "locuteur suivant" (L2) ; et enfin les initiatives d'un "archi-locuteur" : le maire, gestionnaire du système des tours de parole.

## 1.2 Des règles pré-établies

Je pars du postulat que le maire est le distributeur officiel<sup>216</sup> des tours. Il est le maître du flux discursif [*speech stream*]. Par conséquent, il occupe le terrain conversationnel très régulièrement à partir du moment où il ouvre la séance. Pour sélectionner le locuteur suivant (L2), il surveille la fin des tours de parole de L1. Il repère la place transitionnelle quand un L1 termine une prise de parole et *s'interpose* entre L1 et L2 dans différentes conditions.

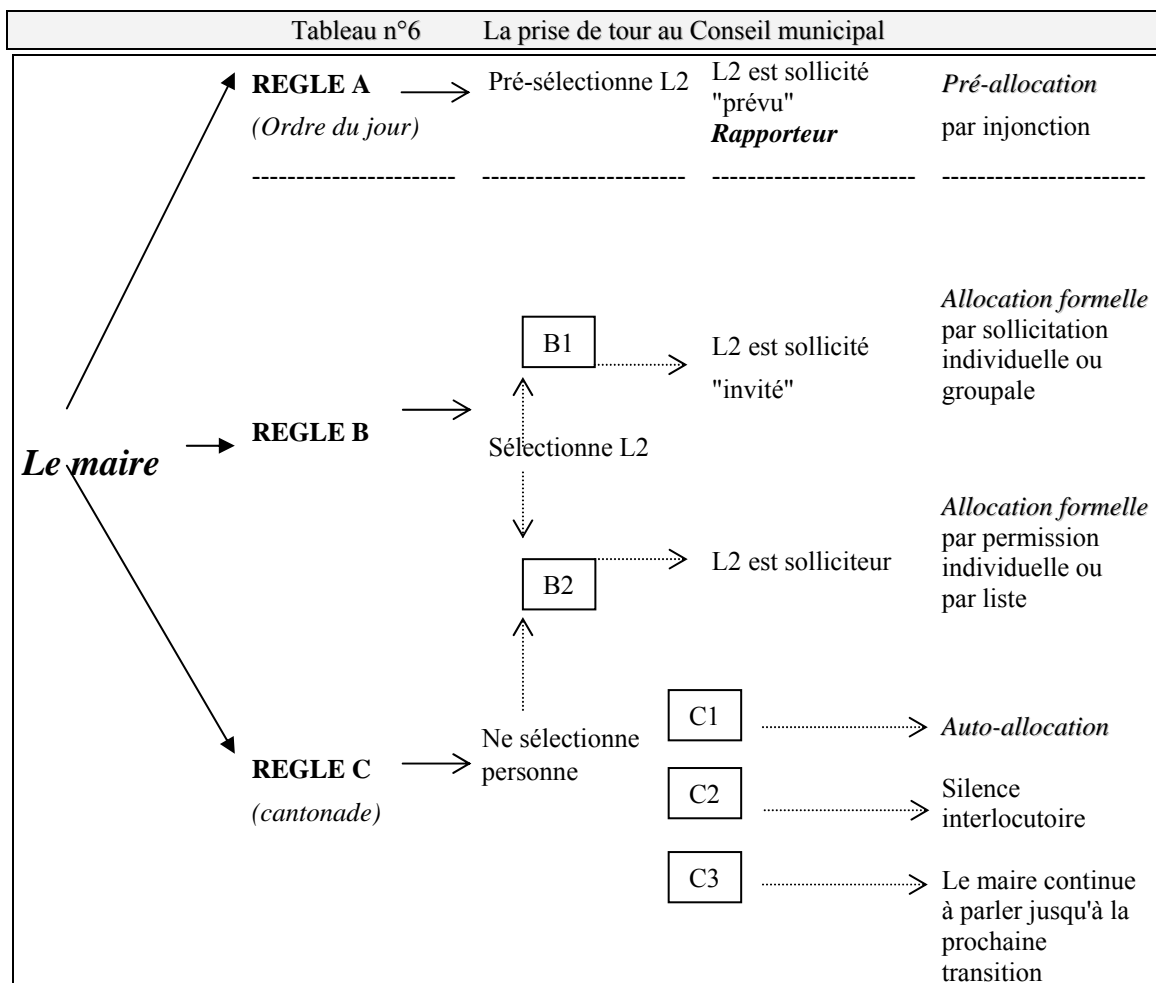
A propos des réunions syndicales, Trognon et Larrue proposent les règles suivantes :

1. When the current speaker indicates the end of his turn, the chairman is the one who intervenes by calling upon the next speaker.
2. The order of the speakers is dictated by the requests to speak expressed as the meeting progresses. Someone who wishes to speak raises his hand. The chairman writes the requester's name on the list. He will grant that speaker a turn when all the preceding individuals on the list have spoken (1993 : 181).

Au Conseil municipal, la règle n°1 est identique et la règle n°2 s'applique en partie seulement car le maire n'a pas recours à une liste écrite. Il est possible de visualiser les modalités de la prise de tour grâce au schéma suivant.

---

<sup>216</sup> « (...) lequel doit assumer en tant qu'arbitre et gestionnaire de l'échange communicatif, la responsabilité de sa réussite ou de son échec. » (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 164).



*Règle A - Pré-allocation* : le maire pré-sélectionne le locuteur. Il délègue la parole au rapporteur prévu à l'ordre du jour. Le rapporteur est dans l'obligation de prendre son tour, il n'a pas le choix.

*Règle B - Allocation formelle* : le maire sélectionne un locuteur suivant. Il existe deux cas de figure :

Règle B1 : - *Allocation par sollicitation individuelle* : L2 est invité à parler, le maire lui donne la parole.

- *Allocation par sollicitation groupale* qui se transforme en *auto-allocation* : L2 + L3 + Ln sont invités à parler, le maire donne la parole à un ensemble de locuteurs potentiels. Le locuteur suivant s'auto-sélectionne dans le groupe ciblé.

Règle B2 : - *Allocation par permission individuelle* : L2 est solliciteur, le maire donne la parole à L2.

- *Allocation par permission et par liste* : L2 + L3 + Ln sont solliciteurs, le maire établit un ordre de passage.



*Règle C - Cantonade* : le maire ne sélectionne personne, il n'y a pas de L2 déclaré. Il existe quatre cas de figure :

Au bout de quelques secondes, la règle B2 s'applique quand un locuteur est solliciteur ou bien

Règle C1 : *Auto-allocation* : L2 prend la parole sans autorisation préalable. L'auto-allocation peut se reproduire indéfiniment si le locuteur suivant s'auto-sélectionne et si la parole se négocie entre les membres de l'assemblée sans que le maire n'intervienne.

Règle C2 : : *Silence interlocutoire*<sup>217</sup> : personne ne prend la parole pendant un temps limité.

Règle C3 : le maire reprend la parole jusqu'à la prochaine transition possible.

Il ressort de cet ensemble de règles que l'alternance des tours de parole obéit à deux types de gestion des tours de parole : une gestion gérée par le président (pré-allocation et allocation formelle) et une gestion gérée par les participants (auto-allocation). Je vais passer en revue chaque mode de gestion en observant les formulations langagières et en notant plus particulièrement "les signaux de fin de tour" verbaux.

## 2 La gestion des tours de parole par le président

Je compare le dispositif du Conseil municipal avec le dispositif de communication dans les salles d'audience tel que J.M. Atkinson et P. Drew le décrivent :

The parties who may participate are limited and predetermined : the number of parties, the order in which they speak, how long they speak for, what they say in their turns (1979 : 35).

Les quatre critères<sup>218</sup> repérés par les deux auteurs fonctionnent au Conseil municipal. Ils sont prégnants dans les moments de pré-allocation de parole.

### 2.1 La pré-allocation

La pré-allocation s'établit sur des règles de pré-spécification touchant le type de locuteur (sollicité vs solliciteur), l'ordre des tours (selon l'ordre du jour), leur longueur et leurs contenus (rapports écrits). Le maire envoie un signal clair d'attribution de parole au rapporteur qui attend son tour. Le signal de passage de tour [*turn signal*] prend des formes variées selon les statuts interlocutifs de locuteur sollicitant (le maire) ou sollicité (le rapporteur). Voici quelques exemples :

#### 2.1.1. Les signaux "présidentiels" de passage de tour

<sup>217</sup> Je différencie le silence interlocutoire lié à une non-prise de parole dans un "cours d'échanges" du silence interactionnel lié à un événement dans l'interaction, par exemple la distribution de documents.

<sup>218</sup> Je me permets d'appliquer les quatre critères d'Atkinson et Drew, non pas à des "parties" mais à des locuteurs en "chair et en os" : les locuteurs sollicitant, sollicités, solliciteurs qui peuvent devenir par commodité "loctant", locté", locteur".

### 2.1.1.1 L'annonce comme formule de pré-allocation

L'annonce juxtapose trois informations programmatives : qui va parler (le rapporteur), quand ; de quoi (du thème prévu sur l'ordre du jour).

Extrait n°50. CM3

tp83	M [...] et je donne la parole à monsieur JOU (.) pour parler de l'aire de stationnement des gens du voyage le budget prévisionnel et la demande de subvention
tp84	JOU oui mais au préalable monsieur le Maire [...]

Extrait n°51. CM3

tp266	M monsieur RI (.) et sans voir entre les deux rapports que nous venons de présenter (.) un lien (.) je vous propose de nous parler de cimetière
tp267	RI merci monsieur le Maire (.) je souhaite vous proposer ce soir [...]

### 2.1.1.2 Le micro comme condition de réussite de la pré-allocation

La bonne marche du micro est une condition matérielle déterminante<sup>219</sup> dans la gestion de la parole. La pré-allocation peut consister en une assertion sur cette condition de réussite.

Extrait n°52. CM3

tp93	M monsieur JOU vous gardez le micro pour nous parler de taxes et produits irrécouvrables
tp94	JOU oui le trésorier principal a transmis [...]

Extrait n°53. CM3

tp159	M euh : : on pouvait donner le micro à monsieur BRU (.) il pourrait (.) pour nous parler d'une autorisation pour lancer un appel d'offre (.) et [...]
tp160	BRU Je vous rappelle que le Conseil Général du [...]

Extrait n°54. CM3

tp142	M le micro va se déplacer jusqu'à monsieur CAS (.) monsieur JAN s'il vous plait (.) qui (.) va (.) nous parler de (.) l'avis sur le projet de contrat de rivière (.) [...]
tp143	CAS donc La commune de [...]

### 2.1.1.3 La pré-allocation différée et réitérée

Extrait n°55. CM3 - M remercie le précédent rapporteur (JAN) avant de donner la parole au suivant (JOU).

tp130	M une toute petite remarque [...] qui s'abstient ↑ qui votre contre ↑ je vous remercie (.) avant de donner la parole à monsieur JOU en ce qui concerne les décisions modificatives (.) j'aurais voulu puisque l'on vient de parler d'informatique (.) remercier publiquement P. JAN [...] monsieur JOU les décisions modificatives que l'on est en train de distribuer #1mn35 sec.# monsieur JOU vous avez la parole
tp131	JOU les décisions modificatives [...]

La pré-allocation est repoussée car M intercale un remerciement public avant de donner la parole au locuteur suivant. Le silence lié à l'activité de 1

<sup>219</sup> Dans le CM3, six pré-allocations sur 13 mentionnent l'utilisation du micro.

minute 35 secondes (distribution des documents) amène le maire à reprendre la pré-allocation.

#### 2.1.1.4 Pré-allocation variée pour un même rapporteur

Dans la même séance<sup>220</sup>, JAN doit parler à trois reprises. M s'adresse alors à JAN chaque fois différemment et se sert des types d'allocation précédemment évoqués : l'annonce comme formule de pré-allocation en tp95 et tp128 et l'assertion à propos du micro en tp132.

Extrait n°56. CM3

tp95 M la parole est à monsieur JAN pour parler **informatique** (.) matériel et logiciels informatiques (.) mise en oeuvre de la deuxième phase

tp128 M **monsieur JAN vous gardez la parole pour nous parler** (.) la prorogation de la programmation pluriannuelle de financement

tp132 M je remercie monsieur JOU pour **toutes** ces explications [...] **monsieur JAN vous avez le micro près de vous vous le gardez pour nous parler** d'indemnités de logement aux instituteurs non logés

#### 2.1.1.5 Pré-allocation commentée par le rapporteur

Ce dernier cas est très marqué. Le rapporteur prévu reprend la formulation de pré-allocation du maire.

Extrait n°57. CM3

tp134 M **monsieur DES** (.) je vais vous proposer de profiter du micro près de **vous** (.) **pour nous parler de l'autorisation** (.) à me donner pour (.) sur l' accord sur la dérogation au repas dominical des salariés déposée par la société SOL.

tp135 DES **c'est moins qu'une autorisation la démocratie a ses limites** [...]

DES est 3ème adjoint. Il s'autorise à reprendre M car l'opposition "avis/autorisation" renvoie à deux types de positionnement dans l'activité de délibération et à des enjeux opposés.

#### 2.1.2. Le signal de fin de tour du rapporteur

Le rapporteur prend la parole et devient le locuteur en cours le temps de l'exposé. Le plus souvent, la clôture de son tour de parole est franche. La place transitionnelle est signalée par les marqueurs suivants.

##### 2.1.2.1 Une formule méta-discursive

Extrait n°58. CMI - AND fait son exposé sur le plan de déplacement urbain qu'il termine ainsi

tp61 AND [...] voilà ce que j'ai voulu dire

Extrait n°59. CM2 - JOU fait son rapport sur le compte administratif qu'il termine ainsi

tp69 JOU [...] **c'est donc** un aspect je dirais assez positif dans les heures que traverse notre agglomération (.) je suis moi ouvert à à la discussion si vous aviez (.)

<sup>220</sup> Dans le CM3, le même phénomène de variation est repérable pour JOU, en tp83, 89, 93, 273.

des réactions après la lecture de ce rapport ou du document (.) prêt à y répondre

Extrait n°60. CM3 - PAL fait son rapport sur la charte Santé Sécurité et il termine sur une citation

tp262 PAL [...] et en conclusion une phrase de Pierre Caloni [...]

Parfois la clôture est différée et ce délai supplémentaire, que s'accorde généralement le rapporteur, est signalé par une formule métadiscursive.

Extrait n°61. CM1 - tpp75 puis tp85 - Juste après son rapport,

tp75 AND [...] si vous voulez je peux (.) avant justement de conclure (.) vous parler d'un document que j'ai reçu [...]

et il enchaîne sur une longue explication.

Extrait n°62. CM2 - Juste après la conclusion du rapport,

tp127 AND j'attire votre attention (.) qu'en 19 le 19 octobre [...] j'attire votre attention sur le nombre de véhicules [...]

et il enchaîne sur plusieurs commentaires.

#### 2.1.2.2 Un morphème de pré-clôture : "donc"

Extrait n°63. CM3 - JOU fait son rapport sur l'affectation des résultats de l'exercice 96

tp75 JOU [...] il vous est donc proposé avec l'avis favorable exprimé à l'unanimité par la commission des finances dans sa 14 dans sa séance du 14 mai (.) de bien vouloir suivre l'affectation proposée

Extrait n°64. CM3 - JOU propose une décision modificative qu'il termine ainsi

tp111 JOU [...] et c'est donc la décision modificative n°1 (..) votre commission des finances a émis un avis favorable (.) et je vous invite à la suivre

Dans les deux cas, c'est le morphème "donc" qui annonce la fin de la prise de parole du rapporteur.

#### 2.1.2.3 Un acte de langage relatif au passage au vote

Extrait n°65. CM3 - JOU a fait son rapport sur les décisions modificatives

tp129 JOU [...] je vous propose monsieur le maire de bien vouloir mettre au vote (.) les propositions ainsi formulées

De façon indirecte, le passage au vote proposé par JOU indique la fin du rapport.

#### 2.1.2.4 Un énoncé formulaire

"Avec l'avis favorable à l'unanimité de la commission " : cette formule figure dans les discours oraux ou écrits. Dans les deux cas qui suivent, le rapporteur émet un signal de fin d'intervention quand il signale l'avis de la commission qu'il représente et qui a travaillé sur le sujet.

Extrait n°66. CM10 - JOU termine son rapport sur le compte administratif par la formule traditionnelle

tp79	JOU [...] votre commission des finances a émis un avis à la majorité (.) le document ayant été distribué en séance ou parvenu peu avant la commission des finances (.) n'ayant pas soulevé de question lors de sa présentation
tp80	M monsieur JOU je vous remercie de votre présentation

Extrait n°67. CM2 - PAL termine la lecture du rapport sur les stages et activités sportifs par la formule finale du rapport écrit

tp118	PAL [...] Avec l'avis favorable à l'unanimité de la commission Budget-Finances du 14 mai 1997, je vous propose d'accepter les tarifs [...]
-------	--

Tous les extraits montrent que l'attribution de parole par pré-allocation est inscrite sur l'ordre du jour et concerne la catégorie des locuteurs sollicités prévus : les rapporteurs. L'annonce du maire est l'acte de pré-allocation qui fait que tel rapporteur est sollicité pour parler de tel thème à tel moment. Les pré-allocations confirment l'ordre procédural repéré par J.M. Atkinson et P. Drew dans les salles d'audience.

The pre-allocation of types and distribution of turns has the effect that the order in which parties speak is specified in advance : in this sense, turn transitions are not locally managed, but are provided by court-room procedures (1979 : 65).

## 2.2 L'allocation formelle

Dans le cours des échanges, nous venons de voir que le signal de fin de tour du rapporteur est explicite. Le maire reprend alors la parole et lance un appel à la salle pour susciter des réactions dans l'assemblée. A ce moment-là de l'interaction, on ne connaît pas le locuteur suivant. Le problème est soulevé par C. Kerbrat-Orecchioni (1990 : 169) dans les termes suivants :

La nature du "next speaker" se complique quand les participants sont nombreux car les possibilités de schémas séquentiels sont en nombre quasiment infini.

La procédure d'allocation formelle réduira les aléas et les incertitudes liés à la sélection du futur parleur dans un grand groupe.

Le maire pratique l'allocation formelle essentiellement au moment des Questions-Réponses, d'une part vis-à-vis des rapporteurs et des informateurs et dans ce cas précis (L2 est sollicité par le président), et d'autre part vis-à-vis des locuteurs émergents demandeurs de parole (L2 est autorisé à parler).

### 2.2.1. L2 est sollicité par le maire

#### 2.2.1.1 Allocation d'office au rapporteur

Une fois qu'un locuteur solliciteur a formulé une critique, une question, une requête, un commentaire, M donne *prioritairement* la parole au rapporteur du dossier de différentes façons :

- a) par une question métacommunicative

Extrait n°68. CM3 - A propos de la Commission Jeunesse,

tp197	CAS	est-ce qu'on pourrait avoir une personne désignée par le BIJ ↑
tp198	M	monsieur PAL (.) qu'en pensez-vous ↑
tp199	PAL	moi je n'y vois pas d'inconvénient (.) ben disons que on a essayé au niveau de la commission que (inaudible) 21 ce serait divisible par 3

Extrait n°69. *CM9 - A propos de la réglementation locale des taxis et après plusieurs remarques sur le rôle du Conseil municipal,*

tp153	M	monsieur AND a quelquechose à ajouter ↑
tp154	AND	oui tout à fait conformément [...]

b) par l'assertion du nom patronymique

Extrait n°70. *CM10 - A propos de la restructuration du centre ville,*

tp326	M	oui il y a des contraintes vis-à-vis du POS (.) c'est curieux je vais redonner la parole à monsieur AND (.) c'est curieux (.) dès qu'on amène un nouveau projet (.) on a tendance à vouloir repousser les décisions je suis surpris
tp327	AND	c'est sûr
tp328	M	monsieur AND
tp329	AND	c'est sûr que lorsqu'on va de l'avant [...]

c) par l'assertion du nom patronymique accompagné du titre "interactionnel"

Extrait n°71. *CM3 - A propos d'une charte pour une politique de santé et de sécurité,*

tp251	M	oui (5 sec.) monsieur PAL qui était le rapporteur
tp252	PAL	moi j'ai pas envie de changer [...]

d) par une requête directe

Extrait n°72. *CM5 - A propos d'une question sur l'indice d'un contrat d'un responsable de la Permanence Accueil Information Orientation,*

tp147	CO	quels étaient les chiffres des indices précédents ↑
tpp148	M	monsieur PAL vous devez [les avoir je crois sinon] (.) faites travailler votre
Ms	PAL	[je vais vous dire ça]
	M	mémoire
tp149	PAL	indice brut [...]

e) par l'assertion du thème

Extrait n°73. *CM3 – A propos du budget prévisionnel,*

tp89	M	l'aire de stationnement des gens du voyage (=)
tp90	JOU (=)	la première question fait le point financier [...]

A l'annonce du thème, JOU sait que c'est à lui de parler.

f) par une requête indirecte

Extrait n°74. *CM3 – A propos du règlement du Comité Consultatif Jeunes,*

tp162	M	monsieur PAL je : vous n'avez pas l'intention de nous lire le règlement ↑
tp163	PAL	ah j'veux bien vous le lire si vous voulez

g) par une assertion métacommunicative sur la future question du solliciteur

Extrait n°75. *CM5 – A propos du Plan d'Occupation des Sols,*

tp160	M	monsieur REB il y a une question de madame B/ il y a une question de
-------	---	--

	madame BER
tp161	BER concernant l'article 8 [...]
tp162	REB oui tout à fait (.) tout à fait

En tp160, M prévient le rapporteur (REB) avant même que le demandeur (BER) n'ait posé sa question.

### 2.2.1.2 Allocation à un informateur potentiel

Selon la demande du locuteur solliciteur, il arrive que le rapporteur ne soit pas sollicité. Le maire fait appel à un autre élu que le rapporteur du dossier

*Extrait n°76. CM3 - A propos de la mise en place du matériel informatique à la mairie exposé par le rapporteur JAN,*

tp119	GR lors d'une précédente réunion du conseil municipal et lors d'une entrevue auprès de monsieur Le Maire (.) nous avons demandé (.) qu'un audit [...]
tp120	M monsieur DES je vous laisse le soin de répondre ↑
tp121	DES l'audit est une notion qui est dans l'air du temps (.) en droit [...]

M sollicite DES par une formule proche de l'amadouage. DES est sollicité car il est co-responsable avec JAN du projet informatique (Voir CM3 tp119).

*Extrait n°77. CM5 - A propos du dossier sur les subventions dont JOU est rapporteur,*

tp81	M je vais peut-être laisser le soin à monsieur ESP de répondre sur cet aspect-là de la question
tp82	ESP seules les écoles qui organisent des des classes de découverte (.) ont des subventions
tp83	CO d'accord et ils ne l'ont pas demandé ↑
tp84	M merci monsieur ESP

Sur le même ton que précédemment, M oriente la prise de parole sur un autre élu que le rapporteur. Il choisit le 2<sup>ème</sup> adjoint chargé des affaires scolaires pour répondre à une question sur les écoles initialement rapportée par JOU.

*Extrait n°78. CM2 - Sur un dossier rapporté par JOU, CO pose une question.*

tp99	M je pense que monsieur JOU ou monsieur ESP pourraient donner des informations ↑ mons//
tp100	JOU //(inaudible) aurait pu me le dire
tp101	CO comment ↑
tp102	JOU parce que on en a traité en commission des affaires culturelles
tp103	CO ah mais je savais pas (=)
tp104	ESP (=) c'est un : un groupe qui s'occupe de toutes les chorales
tp105	CO d'accord

M oriente vers deux "locuteurs suivants" potentiels. A tour de rôle, JOU et ESP prennent la parole qu'on leur a accordée. JOU prend l'avantage sur ESP et répond en premier car il est avant tout premier adjoint, et de plus il est responsable de la Commission des Finances, très ancien dans la gestion financière de la commune et rapporteur du présent dossier.

### 2.2.1.3 Allocation à un groupe d'informateurs potentiels

Il arrive également que le maire donne la parole à *un groupe* dans la mesure où plusieurs participants sont concernés par l'information recherchée par le locuteur solliciteur.

Extrait n°79. CM6 – A propos du vote de subventions,

tp107	LA oui en (.) commission des finances on avait parlé de d'une somme beaucoup plus faible (inaudible)
tp108	M alors c'est que depuis la commission des finances y'a dû avoir d'autres éléments
	Sil 5 secondes
tp109	JOU alors (.) il s'agit d'abord (.) [...]

LA cite un lieu de parole précis : la commission des finances. M construit l'allocation sur ce même repère sans allouer la parole à un locuteur précis mais à *l'ensemble des locuteurs concernés par la commission des finances*. C'est JOU, responsable de ladite commission, qui s'auto-sélectionne.

## 2.2.2. L2 est solliciteur

### 2.2.2.1 La requête de parole du locuteur solliciteur

La requête de parole non-verbale est de loin la plus fréquente et le plus souvent, le solliciteur se manifeste par un comportement mimo-gestuel<sup>221</sup>. En effet, dans un groupe "large", le procédé explicite de requête de parole est la main levée. Le solliciteur change de posture, il se place plus en avant sur son fauteuil, lève le bras. Le maire lui donne la parole comme dans le cas suivant.

Extrait n°80. CM3 - Au moment de l'approbation des compte-rendus, LA se manifeste de façon non-verbale.

tp65	M en ce qui concerne la séance du 28 avril y-a-t-il (.) des commentaires (.) ou des rectifications à faire ↑ monsieur LA
tp66	LA page 4 [...]

Mais il existe aussi des requêtes de parole verbales (accompagnées néanmoins de signes posturaux) dont voici quelques exemples.

#### a) Une formule métadiscursive

Extrait n°81. CM4 – Dans le débat d'orientation budgétaire,

tp85	AND moi je voulais poser une question
tp86	M monsieur AND

#### b) Des échanges rituels

Dans les deux cas qui suivent, les locuteurs solliciteurs préparent leur prise de parole par une formule préalable ratifiée par le maire. C'est une routine de politesse tout à fait conventionnelle dans notre société.

Extrait n°82. CM3 - A propos du matériel informatique,

tp106	GR euh deuxième question si vous permettez
tp107	M bien sûr je vous en prie

<sup>221</sup> A cette étape de l'analyse, les informations ethnographiques sont absolument nécessaires.



tp108 GR euh vous savez comme moi que les matériels se démodent très vite [...]

Extrait n°83. CM3 – Juste avant le premier thème à l'ordre du jour concernant le budget prévisionnel,

tp83 M je pense qu'il n'y a pas d'objection je crois qu'à la dernière séance (.) c'est monsieur LA qui avait demandé (.) **quand** on aurait ce budget (.) dans la forme vous l'avez vous voulez intervenir ↑  
 tp84 LA oui s'il vous plaît  
 tp85 M je vous en prie

### c) Les "forçages"

Extrait n°84. CM3 - GR est déjà intervenu trois fois dans la séquence Questions-Réponses à propos du matériel informatique, il souhaite enchaîner sur une quatrième intervention

tp115 GR alors nous avons je je [(inaudible)  
 tpc116 M [vous pouvez continuez monsieur GR je n'ai pas l'habitude d'interdire la parole

M précise son statut de distributeur de tour avec énergie. Il intervient brutalement en chevauchant les paroles de GR et en prenant le tour.

Extrait n°85. CM3 - M vient de demander au rapporteur de lire un rapport, DES manifeste son désir de parler et interrompt M.

tp172 M [...] monsieur DES je vous deman//  
 tpp173 DES // vous excuserez mon impertinence monsieur le maire mais  
 M oui je vous en prie  
 tp174 DES j'ai lu (.) à l'article 4 (.)

M essaie de dissuader DES de prendre la parole mais ce dernier interrompt M en l'amadouant par une excuse polie. M lui répond "en miroir" sur le registre de politesse pour rétablir l'équilibre et laisser malgré tout la parole à DES.

### d) Les post-allocations

Extrait n°86. CM10 - A propos de la restructuration du centre ville, il y a 25 allocations de parole formelles pendant la séquence Questions-Réponses (dont 7 au rapporteur), c'est l'avant-dernière allocation à un solliciteur CO qui intervient pour la troisième fois sur ce thème.

tp322 M d'autres questions ↑  
 tp323 CO moi je pense que si//  
 tp324 M //oui oui monsieur CO  
 tp325 CO dire que de repousser de trois mois [...]

CO tente une auto-allocation. M tient à nommer explicitement le parleur par une allocation formelle *a posteriori*.

Extrait n°87. CM9 – A propos des projets menés dans les établissements scolaires par Le Syndicat Intercommunal,

tp180 BERG juste une petite [question (.) si les] communes qui ont leurs élèves [...]  
 Ms M [Monsieur BERG]

BERG introduit sa prise de parole par une formule préliminaire mais il enchaîne immédiatement sur la question. L'allocation formelle est un message superposé car M tient à ratifier la prise de parole de BERG en le nommant explicitement par son nom patronymique.

### e) Les allocations "ratées"

Extrait n°88. CM3 – A propos d'un projet de contrat de rivière, AND a demandé la parole de façon non-verbale.

tp145	M merci monsieur CAS des questions au rapporteur ↑ ou des observations ↑ pas de questions ↑ pas d'observation ↑ monsieur AND je vous avais pas vu excusez-moi
tp146	AND parce que je suis sur la droite
tp147	M oui c'est ça (.) c'est sans doute votre votre chevelure frisée

M n'a pas vu le signal non-verbal et s'excuse tout en cherchant une explication sur un mode ludique.

Extrait n°89. CM9 - M désigne le futur parleur (PAL) mais REB, le rapporteur précédent, s'auto-sélectionne.

tp125	M [...] monsieur PAL
tp126	REB je voudrais simplement monsieur le maire si vous le permettez je voudrais demander à puisque nous avons monsieur NAU Secrétaire Général (.) de transmettre au Service Urbanisme mes remerciements aussi pour tout le travail qui a été effectué
tp127	M je m'associe à vos remerciements monsieur PAL maintenant nous évoquerons la fonction publique territoriale (.) et les modifications du tableau des effectifs
tp128	PAL oui monsieur le maire (.) on va vous distribuer les documents sil #1 minutes 8 secondes#
tp129	M monsieur PAL ça y'est vous pouvez y aller
tp130	PAL merci monsieur le maire [...]

Dans cet extrait, l'intervention de REB par auto-sélection décale une première fois la sélection du rapporteur prévu pourtant annoncée par M en tp127. La distribution de documents entraîne une réitération de l'allocation formelle en tp129.

Extrait n°90. CM2 – Devant une manifestation non-verbale de DES, M propose la parole à DES.

tp143	M [...] d'autres questions monsieur DES vous voulez des rens/
tp144	DES est-ce que monsieur AND pense [...]

DES enchaîne tellement rapidement qu'il interrompt M, sauf que, pour sa défense, l'annonce du nom patronymique est un déclencheur de parole quasi-immédiat pour le locuteur suivant.

#### 2.2.2.2 L'attribution de parole au locuteur solliciteur

Le maire s'adresse au locuteur qui demande la parole soit de façon personnalisée, soit en précisant un ordre de passage si plusieurs participants se manifestent en même temps.

##### a) L'attribution de parole personnalisée

- Nomination par le patronyme

Extrait n°91. CM3 – A propos du matériel informatique,

tp95	M merci monsieur JAN (.) des questions au rapporteur ↑ monsieur CO
------	--

- Nomination par le patronyme accompagné de commentaires

Extrait n°92. CM9 – A propos de la réglementation locale des taxis,

tp151	M d'autres questions ↑ monsieur GAR j'avais l'impression qu'il avait d'autres questions
tp152	CAS non

- Question métacommunicative

Extrait n°93. CM3 – A propos de l'approbation d'un compte-rendu,

tp66	LA page 4 en ce qui concerne [...]
tp67	M qu'est-ce que vous aviez eu dit ↑
tp68	LA j'avais dit que nous étions d'accord sur le principe [...]

M s'adresse à LA par une question ouverte.

- La teneur des propos

Extrait n°94. CM3 – A propos du règlement du Comité Consultatif Jeunes,

tp201	M monsieur CAS ce que je vous proposerai c'est d'essayer de la commission Jeunesse a travaillé sous une certaine forme [...]
-------	--

M répond à CAS par un contenu approprié mais il combine deux indices : le nom patronymique et le contenu du discours.

#### b) L'attribution de parole par liste

Quand plusieurs locuteurs sollicités se manifestent en même temps, le maire institue un ordre de passage<sup>222</sup>. Voilà deux exemples de cette technique d'allocation.

Extrait n°95. CM10 - A propos de la restructuration du centre ville,

tp217	M monsieur DES après monsieur GR
tp218	DES je ne remets pas en cause [...]
tp219	M monsieur AND
tp220	AND excusez-moi (..) en ce qui concerne [...]
tp221	M merci monsieur GR
tp222	GR alors sur les quatre voies du programme urbain [...]

DES et GR interviennent dans l'ordre proposé par M qui nomme à nouveau GR en tp221 quand le rapporteur AND a répondu au premier sollicité : DES.

Extrait n°96. CM1 - A propos des déplacements urbains dans l'agglomération lyonnaise,

tp62	M monsieur GR après monsieur LA si je regarde dans le sens (.) où les doigts se sont levés
tp63	GR qu'est-ce que vous entendez par plan de secteur ↑ [...]
tp64	AND un plan de secteur c'est [...]
tp65	GR qui qui participe comment dire à l'élaboration de ces fameux plans de secteur ↑ [...]
tp66	AND (=) ben oui bien sûr parce que dans le cadre [...]
tp67	M c'est monsieur AND qui représentera la commune [...] monsieur LA

<sup>222</sup>C'est ce que Larrue et Trognon remarquent dans l'animation des réunions syndicales où l'animateur établit la liste des "locuteurs suivants" par écrit : « The turn-taking sequence depends both upon the power granted to the discussion chairman and the order in which individuals manifesting the desire to speak are recorded on the list. The existence of this order counter-balances the arbitrary nature of turn allocation » (1993 : 181).

tp68 LA je voudrais simplement dire que [...]

En tp63, GR prend la parole le premier sur proposition du maire. Il se lance dans un échange avec AND, le rapporteur, qui dure pendant quatre tours de parole avec une auto-sélection de GR en tp65 et une auto-sélection de AND en tp66. LA prend son tour en tp68 sur une allocation formelle du maire en tp67.

Au Conseil municipal, l'allocation formelle montre que le locuteur en cours ne permet pas au locuteur suivant de prendre la parole et que le locuteur suivant ne peut s'autoriser à parler<sup>223</sup>.

l'alternance n'est pas gérée localement dans cette réunion parce que l'attribution du tour de parole n'est pas faite par le locuteur actuel et parce que l'intention de prendre la parole est juste enregistrée, que sa satisfaction est différée, bref qu'elle n'est pas traitée au moment où un participant la manifeste (Ghiglione & Trognon, 1993 : 113).

Le maire *s'intercale* par une intervention procédurale d'allocation (IP). Il protège en quelque sorte un locuteur sollicité des assauts des locuteurs sollicitants, de même qu'il canalise un locuteur sollicitant en réattribuant rapidement la parole à un locuteur sollicité. Dans la réunion du Conseil municipal, la formalisation du système d'alternance se matérialise dans un rôle : celui de président de séance tenu par le maire (*ibid.* : 115).

La pré-allocation et l'allocation formelle contrastent avec les prises de parole par auto-sélection qui surviennent parfois en réponse aux messages lancés à la cantonade.

## 2.3 La cantonade

### 2.3.1. La cantonade initiée par le maire

Comme nous venons de le voir, le maire s'adresse à l'assemblée par l'appel aux questions qui donnent lieu dans le cas le plus fréquent à une allocation formelle. Mais des cas "marqués" sont à noter. Ils relèvent de l'auto-sélection du locuteur suivant. Les auto-sélections sont rares et réservées à certains participants. L'hypothèse dans ce cas-là est que le locuteur qui prend le tour a sélectionné son interlocuteur par le regard et la posture. L'auto-sélection peut concerner les trois types de locuteurs. Elle est la règle pour le locuteur sollicitant puisque le maire a tous les pouvoirs et toute les libertés pour prendre la parole mais elle est peu fréquente pour les locuteurs sollicités ou sollicitants.

#### 2.3.1.1 L'auto-sélection par un locuteur sollicité

<sup>223</sup> Toujours à propos des réunions syndicales, Trognon et Larrue expliquent l'impact de l'ordre induit par le président de séance : « The next speaker (1) doesn't define the transition-relevance-place. It is the current speaker who indicates he has finished his turn and (2) doesn't grant himself the right to speak » (1993 : 183).

Extrait n°97. CM3 – Après avoir répondu à une question de CO sur l'organisation des élections prud'homales exposée par DES, M relance l'appel aux questions.

tp264	M d'autres questions ↑
tp265	DES c'est c'est c'est vraiment c'est purement formel et administratif

DES s'auto-sélectionne pour terminer une précédente intervention.

### 2.3.1.2 L'auto-sélection par un locuteur sollicité

Extrait n°98. CM3 - Sur l'avis à donner à propos du repos dominical des salariés d'une société,

tp136	M des questions au rapporteur ↑ #2 sec.# pas de questions pas d'observations ↑
tp137	CO on peut supposer que [...]
tp138	DES nous avons été interrogé par la Direction Départementale du Travail [...]

CO propose une interprétation directement sans attendre l'allocation formelle du maire et le rapporteur enchaîne naturellement pour répondre.

Extrait n°99. CM2 – BRU termine son rapport sur une subvention accordée au SIL et M lance l'appel aux questions,

tp108	M des questions ou des observations sur cette subvention au SIL ↑ qui date de 96
tp109	CO c'est en fait le reconduction de celle qui n'a pas été versée (=)
tp110	M (=) elle n'a pas été exécutée en 96 [...]

M n'a pas le temps d'allouer la parole à CO qui propose une traduction immédiate du problème traité.

### 2.3.1.3 Des auto-sélections en chaîne

Extrait n°100. CM1 – M demande qui va pouvoir tenir les urnes pour les élections et LEP répond suivie de BOS.

tp89	LEP moi je pourrai me libérer mais pas [...]
tp90	M [...] il est donc logique que madame LEP [...]
tp91	LEP oui
tp92	BOS est-ce qu'on parle du 1er juin aussi ↑
tp93	Salle ah oui oui (.) oui
tp94	M madame BOS (.) le 1er juin n'est pas loin [...]

M lance une question ouverte. Très naturellement, LEP et BOS s'auto-sélectionnent pour répondre à la question du maire. Le maire nomme explicitement chaque parleur *a posteriori*, entre autres pour signaler leur identité à l'auditoire.

### 2.3.2. La cantonade initiée par un rapporteur

Quand un rapport est long, il est nécessaire de faire des pauses. Il arrive alors que le rapporteur s'adresse à l'assemblée à la cantonade mais ce cas est très marqué.

Extrait n°101. CM5 – REB fait son exposé sur le Plan d'Occupation des Sols et à deux reprises, il lance un appel aux questions à la cantonade.

tpp180	REB [...] et où on est en train de réaliser le terrain des gens du voyage (.) voilà (.) est-ce qu'il y a d'autres questions concernant ces : ces terrains (inaudible)
tpc181	M qui sont des propriétés privées hein qui ne sont pas [des propriétés [des questions sur ces
	REB communales [...]

tp186	M	emplacements réservés ↑ pas de questions ↑ monsieur REB vous continuez
	REB	[...] des zones qui sont inconstructibles alors qu'elles sont déjà construites
tpc187	M	(..) voilà (.) est-ce que vous avez des [questions à poser sur ces dossiers ↑ ]
		[des quest/ des questions à monsieur
		REB au rapporteur ↑ pas de question ↑
tp188	REB	enfin de toutes façons [...]

En tpp180 et tpp186, REB s'adresse à l'assemblée. A chaque fois, M *veille* sur le système des tours de parole et redouble l'appel à la cantonade du rapporteur par un tour de parole en chevauchement en tpc181 et tpc187.

Ces quelques exemples d'auto-sélection montre que tout n'est pas mécaniquement construit et que le système des tours de parole procédural laisse la place ponctuellement à des schémas plus souples : une gestion des tours de parole par les participants qui ne passent plus, dans ce cas-là, par le gestionnaire de tours.

### 3 La gestion des tours de parole par les participants

La gestion des tours de parole par les participants représente un faible pourcentage de prises de parole. Elle repose exclusivement sur l'auto-allocation de parole telle qu'elle s'opère dans les schémas conversationnels. L'allocation est alors gérée par les participants "dans le feu" des échanges. Le président est en retrait. Qui est-ce qui s'auto-sélectionne ? Comment ? Quand ? Pour quoi faire ? Quelles sont les réactions du président ? Nous retrouvons les deux alternatives repérées dans les conversations ordinaires : soit L1 désigne L2 (le locuteur en cours sélectionne le futur parleur), soit L2 s'auto-désigne (le futur parleur s'introduit dans les échanges).

#### 3.1 L'appel à témoin par le locuteur en cours

Dans ce cas, le locuteur en cours sélectionne un locuteur suivant. Par conséquent, L2 est habilité à prendre la parole et à enchaîner. Il dispose *d'une légitimité interne*. Cette sélection se passe entre tous les types de participants. Les cas de figure sont très variés : un solliciteur sélectionne un rapporteur et vice versa, un solliciteur sélectionne le maire et réciproquement, le maire sélectionne un rapporteur, l'inverse existe également.

*Extrait n°102. CMI - AND (rapporteur) répond à une question de CO (solliciteur) à propos de l'accès au centre ville par les transports en commun.*

tp81	AND	[...]et nous avons donné un accord et je pense monsieur CO qui : : vous faites partie de la commission (.) un accord favorable pour justement le développement du site en quelque sorte (.) c'est-à-dire un couloir réservé au bus [...]
tp82	CO	oui mais ça c'est pas là-dedans

AND s'adresse explicitement à CO par un appellatif accompagné d'un commentaire. Par conséquent, CO s'auto-sélectionne pour lui répondre.

Les cas d'appel à témoin sont facilement repérables mais la plupart des sélections entre participants se jouent sur *la teneur des propos*, c'est l'évolution du thème qui convoque tel ou tel interlocuteur dans le discours.

### 3.2 Le locuteur suivant s'auto-sélectionne

#### 3.2.1. Le locuteur suivant est un locuteur légitime

La prise de parole par auto-sélection s'organise en fonction de la légitimité des locuteurs définie au chap.5.I.2.2. Sur le plan externe, rappelons la *légitimité globale* du maire qui s'auto-sélectionne à tous moments, la *légitimité locale* du rapporteur qui peut intervenir quand il le souhaite sur le dossier qu'il présente. Sur le plan interne, il faut différencier la *légitimité "micro-locale" avec invitation préalable* de l'informateur ou *avec autorisation préalable* du locuteur solliciteur. Quand un informateur est choisi par le maire ou quand un solliciteur est reconnu par l'autorisation du président, ils ont la possibilité de s'engager dans les échanges, et par conséquent de s'auto-sélectionner. Les quatre sortes de locuteurs ainsi légitimés s'auto-sélectionnent pour s'engager dans les échanges.

Extrait n°103. CM 3 - A propos de l'informatisation de la mairie, sujet rapporté par JAN,

tp98	M	d'autres questions d'autres observations ↑ monsieur GR
tp99	GR	oui alors euh dans une précédente séance du conseil municipal [...]
tp100	JAN	non la première phase est stable [...]
tp101	GR	c'est une bonne nouvelle
tp102	JAN	en principe [...]

GR a reçu l'autorisation de M en tp98 pour prendre la parole. En tp99, Il attaque l'équipe de la majorité sur un changement de stratégie. En tp100, JAN commence à répondre et GR se permet en tp101 une évaluation ironique car *il est lancé dans l'échange* avec JAN et il intervient spontanément sur la teneur des propos.

Extrait n°104. CM3 - A propos de l'informatisation de la mairie, sujet rapporté par JAN,

tp96	CO	si j'ai bien compris (.) les nouveaux marchés vont remplacer les anciens [...]
tp97	JAN	non les anciens se sont trouvés caducs [...]

Pour répondre à CO, JAN s'auto-sélectionne. C'est le rapporteur de la question, le plus attendu sur la scène conversationnelle pour son statut interlocutif de locuteur sollicité doté d'une légitimité externe et pour son degré d'expertise sur le sujet en débat.

#### 3.2.2. Le locuteur suivant est un locuteur occasionnel

Le dernier type de prise de parole relève de l'imprévu et de l'émergence totale. De façon complètement inattendue, un locuteur occasionnel arrive brusquement sur la scène conversationnelle par une intervention souvent unique et plutôt courte. Comme l'expliquent J. Larrue et A. Trognon, l'ensemble de ces interventions isolées montre que

the entire group fully applies the turn-taking system governing the discussion (1993 : 192).

A ce moment-là, le droit à la parole des locuteurs dépend du statut de *membre de l'assemblée*. Leur prise de parole accomplit des fonctions-clés dans le déroulement des échanges délibératifs.

### 3.2.2.1 Le rappel de *la procédure*

Extrait n°105. *Séquence d'approbation*

tp75	M est-ce que je peux donc considérer que le procès verbal du 28 avril est approuvé ↑ je vous remercie (.) en ce qui concerne la séance du 21 mai (.) y-a-t-il des observations ↑
tp76	LNI <b>c'est le compte-rendu</b>
tp77	M comment ↑
tp78	LNI c'est le compte-rendu
tp79	M (.) si vous préférez oui j'ai il faut que je me : que je fasse des efforts de syntaxe
tp80	LNI y'a deux mots alors

Un locuteur non identifié surgit en tp76 par une remarque métacommunicative destinée à clarifier les types d'écrits fonctionnels en usage au Conseil municipal (voir chap.3.III.2.2.). Cette initiative donne naissance à un échange minimal entre LNI et M qui accuse réception sur un ton condescendant.

Extrait n°106. *CM3 - A propos des contrats de rivière,*

tp152	CAS [...] la responsabilité du maire est engagée [...]
tp153	JOU ( <b>c'est un syndicat d'étude?</b> )
Caco	11 secondes
tp154	M bien sûr (.) tout à fait d'accord

JOU rappelle le cadre juridique.

### 3.2.2.2 La mention *des lieux d'autorité*

Extrait n°107. *CM3- A propos des contrats de rivière,*

tp149	M <b>toutes</b> les communes qui se trouvent (.) <b>sur</b> le : versant (.) de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières seront concernées par <b>arrêté</b> comment ↑
tp150	JAN <b>par autorité</b>
tp151	M et par autorité [...]

JAN étaye le discours de M en faisant allusion au pouvoir d'autorité de la réglementation.

### 3.2.2.3 L'impact du *format de réception*

Extrait n°108. *CM3 - A propos du règlement du Comité Consultatif "Jeunes",*

tp168	M [...] vous avez tous le règlement sous les yeux [...]
tp169	CO <b>mais le public l'a pas lu</b>
tp170	M le public ne l'a pas lu alors monsieur PAL
tp171	PAL alors je vais le lire monsieur CO

CO prend la parole dans le but très explicite de rappeler la présence de l'auditoire.

### 3.2.2.4 L'allègement du *cadre*

Extrait n°109. *CM10 – tp180-182 - A propos d'une requête de CO pour visualiser certains documents lors des présentations des rapporteurs,*

tp180	REB [...] <b>mais c'est pas des documents qui sont publics</b>
tp181	LNI <b>nan mais on peut faire des séances de cinéma</b>



tp182 REB la phase de concertation [...]

Les échanges entre les participants se compliquent. LNI adresse une remarque ludique à la cantonade pour diminuer la tension.

Au Conseil municipal, peu de locuteurs prennent la parole spontanément. Le carcan procédural réduit les initiatives. Néanmoins, les prises de parole par auto-sélection nous éclairent sur deux points :

(1) une première remarque que j'emprunte à J.M. Atkinson et P. Drew (1979) à propos du fonctionnement des échanges dans les salles d'audience : les prises de parole par auto-sélection confirment le fait que le système des tours de parole n'est pas toujours pré-spécifié mais qu'il est aussi géré en fonction *des contingences interactionnelles* [*interactionally managed*].

(2) les prises de parole des locuteurs occasionnels sont orientées vers *les conditions de fonctionnement* de l'interaction : respecter la procédure, rappeler les lieux d'autorité, tenir compte du format de réception, et enfin préserver le cadre pour faire en sorte qu'il "n'explose pas".

#### **4 SYNTHÈSE : un système de tours de parole mécanique**

Compte-tenu de l'ensemble des extraits que je viens de décrire, le système des tours de parole mécanique propre au Conseil municipal s'appuie sur les principes suivants :

##### **4.1 Des règles de pré-spécification de la prise de tour**

La circulation de la parole dépend de trois règles qui font système :

(1) des règles de *pré-allocation* pour la présentation des thèmes. Les tours sont pré-alloués par le distributeur de tours aux locuteurs sollicités prévus dans l'ordre du jour. La pré-allocation légitime les tours longs.

(2) des règles *d'allocation formelle*. Les tours sont alloués par le meneur aux locuteurs sollicités invités à répondre aux diverses demandes et aux locuteurs sollicités qui souhaitent s'exprimer sur un sujet.

(3) et dans une moindre mesure, on observe des règles *d'auto-allocation* plus souples, proches d'un schéma "conversationnel" : quand un locuteur légitimé soit par la procédure (président, rapporteur), soit par l'évolution de l'interaction (informateur, locuteur sollicité) s'auto-désigne ou bien quand un locuteur occasionnel s'introduit de lui-même dans les échanges.

Toutes les initiatives de parole s'inscrivent dans ce système. Les personnes co-présentes qui souhaitent prendre la parole doivent satisfaire aux conditions et aux contraintes du système d'allocation procédural, système repérable par les marqueurs pragmatiques dont j'ai montré la diversité dans les extraits.

##### **4.2 Une fonction d'interposition du président de séance**

Parler à plusieurs nécessitent une coopération complexe et réglée, coopération qui de fait prend la forme des règles pré-établies dans le cas de groupe "large" comme le soulignent d'ailleurs J.M. Atkinson et P. Drew :

It may be no coincidence that specialized turn-taking procedures tend to be found or initiated when groups get above a certain size (1979 : 84).

Si l'application des règles de transfert de parole est portée collectivement, il n'empêche que le passage de tour concerne essentiellement trois interactants :

In order for a transfer to take place, at least three speaking turns must be coordinated, the current speaker's, the chairman's, and the next speaker's (Trognon et Larrue, 1993 : 183).

Parmi ces trois interactants, le maire joue un rôle central : il a une fonction d'interposition qui lui impose d'une part de produire des interventions procédurales d'allocation de parole, d'autre part de résoudre tous les incidents de synchronisation : il "remplit" les tours de parole quand un locuteur est absent, il régule les moments bruyants ou silencieux, il met fin à une intervention abusivement longue<sup>224</sup>, etc.

On aura remarqué le caractère "formulaire" du système des tours de parole procédural. Mais tout se complique dès lors que la participation est envisagée en fonction de *la multiplicité* des destinataires des propos, questionnement qui me conduit à l'étude des schémas d'adressage.

### III. Les schémas d'adressage

J'ai mentionné à plusieurs reprises la distinction "locuteur-auditeur", catégories que Goffman (1981) lui-même qualifie de sommaires et de naïves<sup>225</sup>. En effet, si cette dichotomie recoupe les variations de format : "production vs réception", elle ne permet pas pour autant de comprendre les configurations interlocutives et leurs modifications au cours des échanges : qui s'adresse à qui ? Quel locuteur s'adresse à quel allocataire. Quels signaux émet un locuteur donné pour faire comprendre que tel ou tel énoncé est produit à l'intention de tel(le) ou tel(le) destinataire ? Pour envisager ce qu'on appelle les processus d'adressage, je vais d'abord revenir sur le schéma interlocutif de base, puis sur les interlocuteurs en présence.

#### 1 Le schéma interlocutif

---

<sup>224</sup> Dans l'étude d'une réunion syndicale, Larrue et Trognon posent le problème de la non-spécification de la durée des tours de parole, dont certains parleurs peuvent abuser ; le président est alors obligé d'intervenir : « In such a case only, the chairman can breach the system (...) the chairman's obligation to transgress the system were handled collectively » (1993 : 191).

<sup>225</sup> Comme l'exprime Goffman (1981 : 133), nous rentrons dans un domaine très complexe encore peu exploré : « The relation(s) among speaker, addressed recipient and unaddressed recipient(s) are complicated, significant and no much explored. »

## 1.1 Des indices d'adressage issus des structures de participation

Quelle que soit la situation, un participant est interpellé sur la base d'un certain nombre d'indices d'allocation qui fonctionnent en réseaux (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 87-89). Une difficulté provient du fait que ces marqueurs sont flous et aléatoires et relèvent de deux cas extrêmes : soit ils sont explicites et directs quand le parleur utilise des indices d'allocation verbaux (nous en avons vu quelques exemples : titres, noms patronymiques) ; soit ils sont indirects et s'identifient selon la "teneur des propos" des locuteurs. Mais l'ambiguïté est accentuée par le fait que les signaux d'adressage sont essentiellement non-verbaux. Par conséquent, les renseignements visuels (l'orientation du corps du parleur, la direction du regard<sup>226</sup> et de la gestualité) sont des indices flous mais indispensables. E. Goffman insiste sur le lien entre les indices d'adressage non-verbaux, le cadre participatif et la teneur de la relation :

Le cadre permet habituellement de découvrir qui s'adresse à qui (et, par implication, l'aptitude de leur relation à supporter cette adresse), car le visage et le tronc du locuteur sont dirigés vers le destinataire (1973b : 212).

Le cadre participatif conçu à partir des prescriptions institutionnelles, le système des tours de parole procédural ont déjà renseigné sur qui s'adresse effectivement à qui dans les discours. Quant aux deux cercles de communication repérés dans l'agencement du site, ils expliquent la possibilité d'un *double adressage*, à l'assemblée et à l'auditoire. Cette double adresse se reproduisant au sein même de l'assemblée, cela signifie que trois directions d'adressage sont actualisables.

## 1.2 Une parole tri-adressée

Au niveau de la situation sociale, comme je l'ai expliqué dans le format de réception, tous les participants présents dans la situation sont des récepteurs potentiels des échanges. Les deux cercles de communication instaurent une parole *bi-adressée* c'est-à-dire qu'à chaque fois qu'un locuteur prend la parole co-existent deux niveaux de réception : celui des destinataires directs, c'est-à-dire les membres de l'assemblée qui sont les participants principaux de l'activité de délibération, et celui des récepteurs indirects<sup>227</sup> ou plutôt latéraux, formant l'auditoire pour qui sont publicisées les décisions.

---

<sup>226</sup> A propos des réunions, Lacoste (1992 : 53) soutient que la mobilité du regard se révèle être une composante majeure de l'interaction et oriente l'étude de l'adressage sur les facteurs perceptifs visuels.

<sup>227</sup> Sur cette question de la double adresse, Clark et Carlson (1982 : 33) donnent le statut de "*side participants*" aux récepteurs non-adressés directement par un message [*unaddressed*], dans des situations institutionnelles publiques, tout en disant qu'ils jouent un rôle déterminant dans le déroulement de l'interaction. En effet, au conseil, les lectures de rapport sont informatives essentiellement pour l'auditoire à qui elles sont destinées en priorité puisque l'assemblée délibérante en a déjà connaissance dans les rapports que chaque conseiller reçoit personnellement. En revanche, les moments de Questions-Réponses sont réservés en priorité à l'interaction entre les conseillers qui délibèrent devant l'auditoire.

Au niveau de la situation discursive, à *un temps t*, si un locuteur de l'assemblée prend la parole, son énonciation est forcément dirigée vers un (ou plusieurs) allocutaire(s) siégeant dans l'assemblée. A partir de là, l'adressage fonctionne également selon un processus bi-polaire avec un allocutaire qui va s'introduire dans l'échange et l'assemblée comme ensemble d'allocutaires potentiels.

Entrer dans la technicité de l'adressage impose donc un repérage<sup>228</sup> sur *trois niveaux* de destinataires : un destinataire principal, secondaire, tertiaire.

Tableau n°7 Le tri-adressage		
Adressés <i>Voie directe</i>		Non-adressés <i>Voie latérale</i>
Destinataire Principal ↓ <b>Allocutaire à t donné</b>	Destinataire Secondaire ↓ Assemblée	Destinataire Tertiaire ↓ Auditoire
Niveau de la situation discursive INTERLOCUTEURS		Niveau de la situation sociale AUDITEURS

Le questionnement sur l'adressage pose la question *des interlocuteurs* engagés dans les échanges verbaux, et plus seulement des locuteurs-récepteurs repérés dans le cadre participatif.

## 2 Les interlocuteurs au Conseil municipal

### 2.1 Deux interlocuteurs constants : le maire et l'assemblée

Le maire constitue un repère stable dans l'organisation des prises de parole. Dans son observation des assemblées, D. Perret souligne ce point :

Le président est un interlocuteur constant et potentiel tout au long de la séance, son rôle le désigne comme tel, rôle souligné par une place à la tribune face à l'assemblée, le situant géographiquement comme l'interlocuteur de tout membre de l'assemblée (1971 : 46).

La situation proxémique du maire vérifie cette condition. Corrélativement, pour établir la focalisation sur un pôle d'énonciation stable, le maire devient *un individu-pivot* à partir duquel il est possible de repérer la logique d'interlocution. D'une part, il fixe les statuts interlocutifs de locuteur sollicité/locuteur sollicitateur, d'autre part il reconnaît l'assemblée comme un allocutaire collectif tout au long de la réunion.

Dans son étude sur les conférences, C. Cali conclut que les délégués de l'assemblée délibérante constituent *un collectif ratifié*.

<sup>228</sup> Ce type de repérage a des limites car les cas de figure sont extrêmement variés dans les échanges entre le destinataire désigné explicitement, le destinataire délocuté, le destinataire sous-entendu, le destinataire visé etc.

Individuellement identifiés, en nombre limité arrêté avant le début de la conférence, ils forment explicitement et juridiquement un collectif, organe législatif de l'institution : la conférence internationale. Il est fait constamment référence à cet état de fait par glissement du pronom personnel nous/vous vers ce collectif dans les productions discursives du président sous l'appellatif : "la conférence" (1999 : 88).

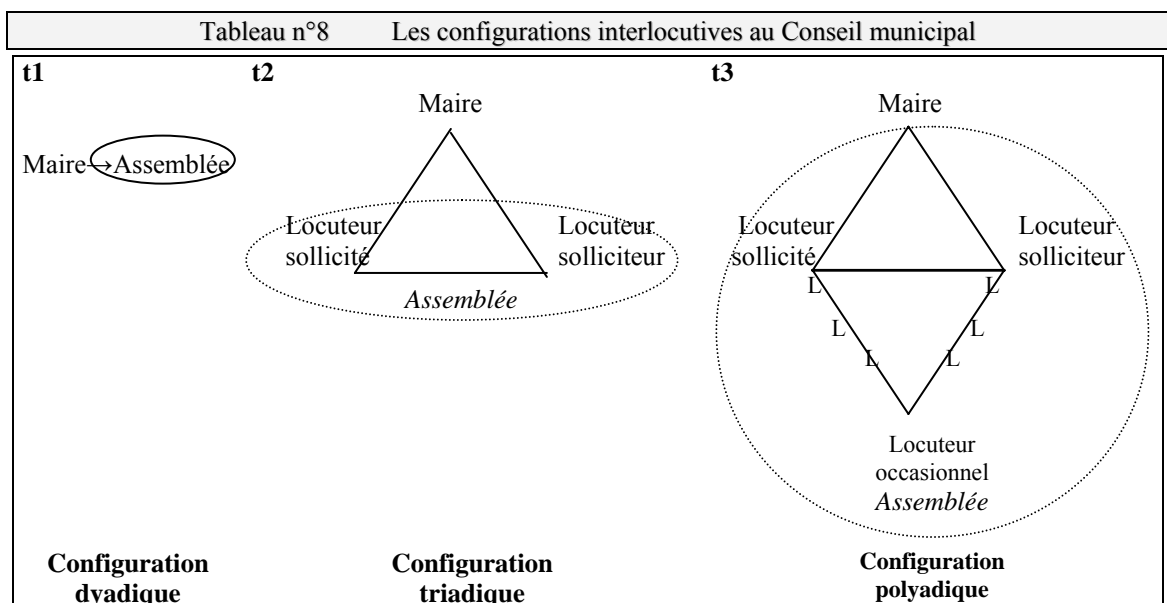
De façon tout à fait similaire, l'assemblée délibérante constituée par les élus, au Conseil municipal, est un collectif ratifié, organe législatif de l'institution "Conseil municipal". A ce titre, elle est le premier interlocuteur du maire et c'est ce que nous constaterons dès la séquence d'ouverture : l'entrée en communication, par conséquent le premier schéma d'adressage, est un schéma dyadique "Maire-Assemblée", alors que de manière récurrente, trois configurations interlocutives sont possibles.

## 2.2 Trois configurations interlocutives

Après avoir repéré les interlocuteurs constants, D. Perret résume la problématique de l'interlocution dans les assemblées ainsi :

Alors que, dans le dialogue à deux, le rôle de locuteur est assumé alternativement par les deux interlocuteurs, ici, il est assumé successivement par des interlocuteurs différents. Le locuteur est un membre de l'ensemble-Assemblée et l'allocutaire cet ensemble moins le locuteur. Quand les rôles s'intervertissent, le précédent locuteur réintègre l'ensemble-Assemblée et participe au rôle d'allocutaire tandis qu'un autre membre de l'ensemble-Assemblée se détache de celle-ci et assume le rôle de nouveau locuteur (1971 : 45).

Dans le cas du Conseil municipal que j'ai observé, les schémas interlocutifs s'appuient sur des configurations dyadique, et triadique, cette dernière pouvant évoluer en configuration polyadique<sup>229</sup>.



<sup>229</sup> Dans la configuration polyadique, la lettre "L" signifie : locuteur.

En t1, la configuration est *dyadique*. On peut parler d'un dialogue sur fond de polylogue situationnel"<sup>230</sup>. Ce dialogue met en scène d'une part le maire comme instance individuelle alternativement locuteur et allocutaire, et d'autre part l'assemblée comme instance collective plus spécialisée<sup>231</sup> dans le rôle d'allocutaire. La configuration 1 est représentée de préférence par le maire qui donne régulièrement à l'assemblée le statut d'allocutaire et par conséquent de destinataire principal. Mais elle est aussi tenue ponctuellement par un "individu-ressource", le rapporteur qui fait son exposé à l'ensemble de l'assemblée.

En t2, la configuration est *triadique*. On peut parler d'un "trilogue, sur fond de polylogue situationnel" avec mise en scène de trois instances individuelles dans des rôles réciproques de locuteur-allocutaire : le maire, un locuteur sollicité et un locuteur sollicitateur, les deux derniers acteurs étant extraits de l'assemblée. C'est le cas quand un locuteur sollicitateur prend la parole et s'adresse à la fois au maire et au rapporteur, l'assemblée jouant alors le rôle de destinataire secondaire conformément au tableau 7. Mais la configuration triadique est très instable et évolue constamment. On assiste à deux mouvements inverses : soit dans le sens d'une restriction et il y a alors activation seulement de deux pôles (c'est le cas des dyades<sup>232</sup> qui fonctionnent devant un tiers collectif restant), soit dans le sens d'un éclatement, c'est-à-dire qu'il y a activation de pôles multiples à partir de l'assemblée.

En t3, la configuration est *polyadique* à partir de quatre pôles d'interlocution déclarés. On peut aller jusqu'à voir quatre, cinq, six pôles (et plus), émerger sur des durées très variables et à des moments plus ou moins prévisibles. Dans ces cas-là, les locuteurs, sollicitateurs ou occasionnels, se multiplient mais il arrive aussi que le maire introduise plusieurs locuteurs sollicités. Sur ce type de configuration, je partage le point de vue de C. Cali (1999 : 143) pour qui l'assemblée délibérante peut *se disloquer* en de multiples sous-ensembles, et même en autant de partenaires d'interaction qu'il y a d'élus.

### 3 Les stratégies d'adressage entre collectivisation et individualisation

A partir des trois configurations interlocutives de base, la réunion protocolaire résout les problèmes d'adressage en puisant dans ses ressources propres. En effet, elle combine à la fois *les techniques* d'allocation de parole précédemment décrites (pré-allocation et allocation formelle) avec *des stratégies* d'adressage que je vais présenter maintenant, plus floues et plus difficiles à décrire puisque l'ensemble de telles stratégies dans une réunion révèle un jeu complexe<sup>233</sup> entre collectivisation et individualisation. On

<sup>230</sup> Voir Traverso (1997 : 68) qui propose la notion de "polylogue de décor ou de situation".

<sup>231</sup> Les réactions en chœur de l'assemblée, qui devient alors locuteur à part entière, restent un mode d'expression marginal et réservé à une évolution particulière du cadre participatif.

<sup>232</sup> Je rappelle les trois dyades : Maire/Locuteur sollicité, Maire/Locuteur sollicitateur ou Locuteur sollicité/Locuteur sollicitateur.

<sup>233</sup> C'est cette opposition "individualisation vs collectivisation" que Taylor et Cooren (1997 : 409) évoquent en posant deux visions complémentaires des phénomènes de communication dans les organisations centrés sur le groupe [*groupe-centered*] ou sur l'individu [*person-centered*].

distinguera ainsi successivement deux types d'adressage : le polyadressage et l'adressage individualisé.

### 3.1 Le polyadressage

L'assistance collective oblige le parleur à balayer du regard le groupe des récepteurs. Le regard circulaire en quête d'allocataire, est un polyadressage soit simultané, soit séquentiel.

#### 3.1.1. Le polyadressage simultané à l'assemblée

A l'instar de P. Périn et M. Gensollen<sup>234</sup>, je parlerai de polyadressage simultané (Psim) pour désigner un regard panoramique avec balayage rapide et indifférencié. Les locuteurs l'utilisent quand l'assemblée dans son ensemble (As) est le destinataire des messages.

##### 3.1.1.1 Le polyadressage initié par le maire

Extrait n°110. CM3

tp1	M mes chers collègues je vous propose qu'on commence cette séance du conseil municipal [...]
tp91	M qui souhaite intervenir sur ce rapport ↑ #3sec.# qui a [...] [...]
tp268	M et bien là-dessus la séance du conseil est terminée (.) je vous souhaite [...]

Le maire utilise le polyadressage simultané à de nombreuses reprises et de façon différenciée : en tp1 et tp268, il parle *en même temps* à tous sans chercher à donner la parole à aucun ; en tp91, il balaye du regard toute l'assemblée pour *trouver* un locuteur.

##### 3.1.1.2 Le polyadressage initié par un rapporteur

Le rapporteur utilise le polyadressage simultané quand il lit un rapport ou fait son exposé, mais souvent il est tellement pris par ses documents que le contact oculaire avec l'assemblée est minime. Des marqueurs d'adresse verbaux sont néanmoins présents dans son discours comme dans l'extrait suivant :

Extrait n°111. CM3 – Avant d'aborder le premier thème qui est le budget prévisionnel,

tp82	JOU oui mais au préalable monsieur le Maire (.) je demanderai à l'assemblée de vous donner acte que le 24 juin 1997 (.) le projet de budget définitif pour 1997 a été adressé (.) à tous les membres du conseil (.) conformément à l'engagement que j'avais pris (.) au mois de mars lorsqu'il a été (.) voté en sa forme informatique (.) je précise à l'attention de l'assemblée (.) que [...] [...]
tp90	JOU [...] le Conseil est donc consulté sur les points suivants (.) c'est d'accepter le budget qui n'a qu'un caractère bien sûr (.) prévisionnel qui est joint au rapport (.) d'en traduire les incidences budgétaires sur les exercices

<sup>234</sup> Pour Périn et Gensollen (1992 : 54), le polyadressage simultané consiste en « un regard frontal et un balayage rapide ».

		concernés [...] [...]
tp267	JOU	oui je rappelle à l'assemblée (.) que dans la séance du 21 mai (.) l'octroi des subventions (.) a été élaboré par le conseil municipal [...] il vous est proposé (.) de ne pas entraver l'activité de cette association et (.) dont la demande est recevable (.) compte-tenu de l'existence des crédits budgétaires (.) je vous propose donc mesdames et messieurs (.) avec l'accord de monsieur le maire de donner une suite favorable [...]

Les marqueurs verbaux de l'adresse collective sont très caractéristiques dans cet extrait : le désignatif "l'assemblée", la dénomination du corps constitué "le conseil", les appellatifs "mesdames messieurs" et le pronom personnel pluriel "vous".

Les rapporteurs mènent les exposés en utilisant l'adresse collective.

Extrait n°112. CM3

tp119	DES	[...] par expérience (.) vous m'excuserez d'y faire référence (.) je [...] [...]
tp140	CAS	Je vous rappelle que le Conseil Municipal a émis un avis de principe favorable dans sa séance du 19 novembre 1996, au projet d'implantation d'une retenue sèche sur la Commune, compte-tenu de 6 conditions impératives émises en réserve. est-ce que vous voulez en avoir connaissance ↑
tp141	M	voilà c'est c'que j'allais vous demander monsieur CAS si vous pouvez nous rappeler ces réserves [...]
tp229	PAL	Afin de mettre en place cette politique je vous propose avec l'avis favorable à l'unanimité de votre commission "Organisation-Ressources humaines" d'autoriser le Maire et le Président du CTP à signer la Charte pour une politique de Santé et de Sécurité que vous trouverez en annexe de ce rapport. je vais vous le lire ↑
tp230	M	mais bien sûr monsieur PAL

En tp229, le rapporteur PAL adresse une question collective par le pronom personnel pluriel "vous". Le maire répond au nom de l'assemblée.

### 3.1.2. Le polyadressage ciblé

Le polyadressage ciblé (PCib) est un cas particulier de polyadressage simultané qui restreint le nombre d'allocutaires. Un locuteur s'adresse à un groupe de locuteurs à l'intérieur de l'assemblée. La teneur des propos permet de circonscrire les participants auxquels il s'adresse. Ce phénomène est repéré par M. Lacoste à propos des réunions professionnelles

Même si plusieurs participants se trouvent concernés, les prédéterminations hiérarchiques, la répartition interne du savoir et des tâches, les décisions déjà prises lors d'autres séances contribuent à créer un large consensus qui permet une quasi-immédiateté de la ratification unissant le président de séance à son interlocuteur (1992 : 7).

Extrait n°113. CM6 – A propos de taxes et produits irrécouvrables

tp107	LA	oui en (.) Commission des Finances on avait parlé de d'une somme beaucoup plus faible (inaudible)
tp108	M	alors c'est que depuis la Commission des Finances y a dû avoir d'autres éléments



sil	5 secondes
tp109	JOU alors (.) il s'agit d'abord (.) d'une somme de 1 581,81 F [...] voilà la la raison pour laquelle (.) il y a une différence

Dans sa prise de parole, LA cite la *Commission des Finances* comme lieu d'énonciation. Il s'inscrit dans le "on" et signale sa participation à cette réunion tenue dans un espace et un lieu donnés. En réalité, LA adresse sa remarque à la commission des finances en tant qu'ensemble d'élus et c'est dans ce groupe que se situe l'allocutaire. M joue le rôle de relais mais l'allocation<sup>235</sup> à *un groupe* d'allocutaires potentiels explique le silence de cinq secondes avant que le responsable de la Commission citée ne s'auto-sélectionne pour répondre à LA.

### 3.1.3. Le polyadressage séquentiel

Le dernier cas de collectivisation est le polyadressage séquentiel (PSéq) défini par P. Périn et M. Gensollen comme le fait

qu'un locuteur construit son intervention en se tournant successivement vers deux ou plusieurs destinataires. C'est une tactique pour jouer sur les statuts respectifs de chacun (1992 : 54).

Ce type d'adressage démontre que la valeur pragmatique de l'énoncé se transforme avec le changement d'adresse (Goodwin : 1981). L'existence des différents types de locuteurs (sollicités/solliciteurs) entraîne le phénomène du polyadressage séquentiel. Les combinaisons sont variées comme nous allons le voir dans les extraits.

#### 3.1.3.1 Les combinaisons d'adressage dans le discours du maire

Le polyadressage séquentiel est fréquent dans le discours du maire. On repère les destinataires différents par les changements de désignatifs.

Extrait n°114. CM3 - A propos d'une rectification de procès verbal,

tp69	M (1) est-ce qu'il y a des objections à ce que ce : ces deux phrases soient rajoutées ↑ pas d'objections ↑ (2) monsieur LA est-ce que je pourrais vous demander de nous les faire passer par écrit (.) de manière à ce qu'elles puissent être (.) rectifiées à ce procès-verbal du 28 avril
------	--

Adressage : M = (1) →As (Appel aux objections)

(2) →Solliciteur (Requête d'un faire).

Extrait n°115. CM3 – A propos du plan de financement de l'informatisation à la mairie,

tp128	M (1) une toute petite remarque [...] voilà les deux correctifs que je me permets de faire (.) (2) d'aut/ des questions ↑ au rapporteur sur la suite logique du précédent rapport ## pas de questions pas d'observations ↑ qui s'abstient ↑ qui votre contre ↑ je vous remercie (.) (3) avant de donner la parole à monsieur JOU en ce qui concerne les décisions modificatives (.) j'aurais voulu puisque l'on vient de parler d'informatique (.) remercier publiquement (.) Pierre JAN pour [...] (4) monsieur JOU les décisions modificatives que l'on est en train
-------	---

<sup>235</sup> Voir l'extrait n°79 pour l'étude de l'allocation de parole dans ces échanges.

actuellement de distribuer #1mn 35sec# monsieur JOU vous avez la parole

Adressage : M = (1) → Rapporteur précédent (Correction)  
 (2) → As (Vote)  
 (3) → Rapporteur précédent (Eloge)  
 (4) → Rapporteur suivant (Allocation).

Extrait n°116. CM3 - A propos d'un avis à donner sur le repos dominical de salariés d'une société privée,

tp139 M (1) il est bien connu la la bienveillance de la Direction Départementale du Travail (..) des questions ↑ ou des observations ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie  
 (2) le micro va se déplacer jusqu'à monsieur CAS (.)  
 (3) monsieur JAN s'il vous plaît (.)  
 (4) qui (.) va (.) nous parler de (.) l'avis sur le projet de contrat de rivière (.) en ce qui concerne le versant le versant de l'Yseron (.) un avis qui nous est demandé par le syndicat intercommunal (.) plus communément appelé SEA

Adressage : M = (1) → As (Remarque + Appel aux questions)  
 (2) → Rapporteur suivant (Annonce-début)  
 (3) → Participant (Requête d'un faire : passer le micro)  
 (4) → Rapporteur suivant (Annonce-suite).

### 3.1.3.2 Les combinaisons d'adressage chez les locuteurs sollicités ou solliciteurs

Le premier exemple témoigne, chez un rapporteur, de la juxtaposition "adressage au maire-adressage à l'assemblée".

Extrait n°117. CM3 – A propos du plan de financement de l'informatisation, JAN est le rapporteur.

tp131 JAN (1) merci monsieur le maire  
 (2) [...] Le rapporteur rappelle que par arrêté n°2034/97 du 30 mai 97[...] il est proposé au conseil de retenir les taux minimums indiqués ci-dessus avec date d'effet au 1er janvier 1996

Adressage : JAN = (1) → Maire (Accusé de réception)  
 (2) → As (Lecture de rapport)

L'exemple qui va suivre illustre le fait que tout locuteur peut tout à fait s'adresser à lui-même :

Extrait n°118. CM3 – A propos des contrats de rivière, AND est un locuteur sollicité qui demande à prendre la parole après l'exposé du rapporteur.

tp148 AND (1) c'est c'est au sujet j'ai aperçu cette semaine dans la presse qu'une commune qui est concernée (.) concernant justement donc cette cette [...] qui va payer (.) en finalité (.) est-ce que c'est les communes qui auront approuver ↑ [...] qu'est-ce que ça va donner ↑ en finalité (.)  
 (2) c'est une question que je me pose c'est tout

Adressage : AND = (1) → As (Explications + Question rhétorique)  
 (2) → Lui-même (Réflexion "méta" devant témoins)

## 3.2 L'adressage individualisé

### 3.2.1. L'adressage déclaré

L'adressage déclaré (AD) a été longuement décrit dans le système des tours de parole. Dans une réunion protocolaire, il est lié à la pré-allocation ou à l'allocation formelle.

Rappelons que pour passer d'un thème à un autre, donc d'une séquence thématique à une autre, la pré-allocation avec adresse directe explicite (Nom patronymique accompagné du thème) permet au locuteur sollicité prévu de prendre la parole. Dans la séquence Questions-Réponses, pour passer d'une demande de parole à une autre, l'allocation formelle avec adresse directe explicite ("Monsieur" accompagné du Nom patronymique) autorise le locuteur sollicité à prendre la parole.

Pour ce qui est de l'adressage à l'intérieur de la séquence Questions-Réponses, c'est-à-dire dans les échanges autour d'un thème, le jeu d'adressage se transforme. Dans ce cas-là, comme le remarque M. Lacoste :

Assurer l'identification du destinataire ne relève pas toujours d'un acte particulier. Si deux interlocuteurs se trouvent engagés dans un échange duel de type question/réponse, avec des règles d'enchaînement, le destinataire se voit automatiquement reconduit après l'échange (1992 : 52).

C'est la *teneur des propos* qui oriente les communications parmi les locuteurs déclarés mais du fait du nombre de participants, l'adressage en réunion est de fait pluri-orienté et la *feed back* plus difficile à capter<sup>236</sup>. Il arrive en plus que des locuteurs occasionnels réagissent. A ce moment-là, l'adressage devient plus flou ; je parlerai alors d'adressage potentiel pour dire qu'un locuteur s'adresse à une potentialité d'allocutaires.

### 3.2.2. L' adressage potentiel

L'enchaînement des échanges montre que, même dans une réunion protocolaire, les participants ne peuvent pas s'adresser les uns aux autres exclusivement de manière formelle. L'adressage potentiel (AP) emprunte des voies indirectes qui touchent différentes catégories de participants. Je présenterai trois types d'adressage potentiel récurrents dans le corpus.

#### 3.2.2.1 L'adressage potentiel au maire par défaut

Sur le plan de l'adressage, rappelons que le maire est *l'individu-pivot* dans la réunion. Tous les messages lui sont adressés *de facto*. D'autre part, la réaction du maire tient lieu d'*amplificateur* dans la mesure où elle donne une forme de reconnaissance et une légitimité à toute prise de parole.

*Extrait n° 119. CM2 – A propos d'un appel d'offres pour une salle des sports*

---

<sup>236</sup> Gensollen et Curien (1985 : 51), dans leur étude sur les réunions médiatées, mettent en relief les pièges et les difficultés de l'adressage verbal : « Il est en effet nécessaire, non seulement que chacun sache à qui le locuteur s'adresse plus particulièrement, mais surtout que celui-ci soit bien certain que son auditoire sache à qui il s'adresse ».

tp124	M des questions ou des observations ↑ sur ce euh : : marché sur cet appel euh marché euh d' appel d'offres monsieur CO
tp125	CO juste savoir l' ordre de grandeur euh à 20 % près ↑
tp126	M vous savez très bien que le on évite en principe (rire) je je peux vous CO ah oui d'accord (rire) Mencourager à reposer la question en Commission des Travaux si ça ne vous ennuie pas (.) mais je ne voudrais pas aller plus loin en séance publique (3,5 sec.) d'autres questions ou d'autres observations ↑ #5,5 sec.# pas d'autres questions pas d'observations ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie

Dans ce cas très marqué, le maire tranche sur le contrat de parole. Il juge de l'opportunité à répondre à la question de CO. La suite des échanges dépend de cette décision micro-locale.

### 3.2.2.2 L'adressage potentiel au rapporteur *via* le thème

Par rapport au thème, le rapporteur est *un individu-ressource*, il est responsable du sujet. Le maire est alors en retrait. Tout se joue entre les locuteurs sollicité et solliciteur comme le montrent l'extrait suivant :

Extrait n°120. CM2 – A propos du vote du budget,

tp111	JOU alors l'incidence (.) financière (.) comme je l'ai souligné tout à l'heure (.) [...]
tp112	M des questions au rapporteur ↑ monsieur LA
tp113	LA si je comprends bien il s'agit de modifier (.) le budget que nous avons voté euh la dernière fois (.) [...] j'espérais simplement que le conseil municipal serait avisé des difficultés éventuelles de la ma/ de la municipalité concernant le budget
tp114	JOU et ben vous recevrez quant (.) la les services pourront exécuter (.) [...]

En tp113, LA est solliciteur et pose sa question. En tp114, JOU (le rapporteur) enchaîne immédiatement.

### 3.2.2.3 Le double adressage Maire-Rapporteur

A ce niveau-là, apparaissent *les duos et les alliances* entre le maire et ses co-équipiers : le maire consulte ses collaborateurs représentant différentes formes de compétence.

Extrait n°121. CM6 – A propos du vote du budget,

tp137	M d'autres questions d'autres observations ↑ monsieur LA
tp138	LA oui Nous examinons ce soir le troisième budget de la mandature . Ces trois budgets ont un point commun [...]
tp139	M monsieur JOU va vous répondre ce que j'aurais voulu quand même vous dire c'est que [...] monsieur JOU
tp140	JOU moi ce que je trouve (.) dans ce budget (.) c'est que (.) je parle essentiellement de travaux [...]

Extrait n°122. CM3 – A propos de l'informatisation de la mairie,

tp95	M merci monsieur JAN (.) des questions au rapporteur ↑ monsieur CO
tp96	CO si j'ai bien compris (.) les nouveaux marchés renégociés vont remplacer les

		anciens marchés qui avaient été résiliés de fait
tp97	JAN	non les anciens se sont trouvés caducs dès lors qu'ils étaient limités [...]
tp98	M	voilà (.) je vous rappelle que (.) volontairement on avait laissé passer le temps puisque [...]

Dans les deux cas, le maire et le rapporteur collaborent pour répondre. Dans le premier cas, en tp139, le maire initie l'échange puis laisse la parole en tp140 au rapporteur JOU. Dans le deuxième cas, le rapporteur s'auto-sélectionne en premier (tp97) puis le maire complète la réponse en tp98.

### 3.3 Des ajustements liés à l'adressage

La perception de l'adressage étant très difficile<sup>237</sup> dans un groupe, des stratégies d'ajustement sont repérables et je donnerai trois exemples.

#### 3.3.1. Intercaler un allocataire provisoire

Des petits échanges enchâssés par le biais des inserts permettent de glisser rapidement et provisoirement d'un interlocuteur à un autre.

*Extrait n°123. CM3 – A propos du Comité Consultatif Jeunes,*

tp223	CO	(1) article 10 (.) les membres du comité pourront à leur demande
		(2) c'est leur demande à eux ↑
Ins	M	oui bien sûr
tp223	CO	(1suite) et avec l'accord de la commission "jeunesse" rencontrer des élus (.) je pense que si le comité existe c'est avec le souci que les élus et ben on est euh et que (inaudible) et donc je pense que l'accord de la commission Jeunesse est-il bien nécessaire (.) pour que les gens puissent rencontrer (inaudible)

Adressage CO = (1)→As (Lecture du texte de loi)  
 (2)→M (Question de compréhension)  
 (1suite)→As + M+ Rap (Lecture + Argumentation).

Dans le tp223, CO commence à lire le texte de loi à l'assemblée. Puis il s'adresse par le regard à M et pose une question de détail sur la compréhension du texte. L'insert de M traduit un changement bref d'allocataire. CO poursuit par un adressage complexe : double adressage au rapporteur et au maire comme destinataires principaux et polyadressage à l'assemblée comme destinataire secondaire.

#### 3.3.2. Réorienter l'adressage

*Extrait n°124. CM5 – Après le rapport de JOU sur des subventions,*

tp80	CO	une question qui s'adresse pas à monsieur JOU mais l'Ecole LEC n'a rien euh demandé euh
tp81	M	je vais peut-être laisser le soin à monsieur ESP de répondre sur cet aspect-là

<sup>237</sup> A propos de l'adressage en réunion, Lacoste (1992 : 51-52) explique qu'entre le simple destinataire à qui on veut faire savoir et le locuteur suivant à qui on s'adresse et dont on attend une réponse, on a deux niveaux d'adressage qui coïncident dans les interventions brèves mais qui sont le plus souvent disjoints dans les interventions longues.

tp82	de la question ESP seules les écoles qui organisent des des classes de découverte (.) ont des subventions
------	--

Par une formulation méta-communicative, le locuteur solliciteur élimine le rapporteur comme interlocuteur légitime. M réoriente l'adressage sur un informateur susceptible de répondre à la question sur les écoles, en l'occurrence ESP, l'adjoint chargé des Affaires Scolaires qui prend en charge la réponse.

### 3.3.3. S'expliquer sur un malentendu d'adressage

Extrait n°125. CM6 – Pendant la phase d'approbation des compte-rendus, un désaccord survient à cause d'un malentendu d'adressage. Il se transforme en un véritable règlement de compte entre un plaignant de l'opposition (CO), un accusé de la majorité (JOU) sous le regard d'un médiateur (M).

tp68	M vous avez reçu le procès verbal et compte-rendu de la séance du conseil municipal du 17 novembre (.) dernier y-a-t-il des observations ↑ monsieur CO
tp69	CO à la page 5 du compte-rendu (.) dans ma réponse il est dit (.) "je ne fais pas de campagne électorale en ce moment" (.) effectivement j'ai dit ça (.) je ne le renie pas (.) mais c'était en réponse à une phrase(.) de monsieur JOU (.) qui a parlé des prochaines élections (.) et ce n'est pas cité (.) donc la phrase dans ce cas-là ne veut rien dire (.) donc je voudrais que soit rétablie (.) la citation de monsieur JOU au complet [...]
tp76	M ah d'accord d'accord d'accord d'accord et alors c'était en réponse à monsieur JOU qui aurait dit quoi ↑
tp77	CO "je ne fais pas de campagne électorale en ce moment" (.) j'ai pas dit cela M comment ↑
	CO comme ça dans le vide euh j'ai simplement (inaudible) on en avait parlé 4 secondes
sil3	
tp78	M alors (=)
tp79	JOU (=) je m'adressais au maire je ne m'adressais pas à vous y'a une différence
Rég	CO ah bon JOU (.) c'est ça la différence
tpp80	CO donc "non c'est une participation le centre communal ne fait pas l'objet de subvention étant un le centre communal est un ét/ un établissement public monsieur CO" c'est là [que vous avez dû ajouter quelque chose ["vous devez
tpc81	JOU [j'ai répondu [non non j'ai CO parler de certaines élections" JOU dit au maire "ça sent la campagne électorale" (.) c'est ce que j'ai dit au Maire
tpp82	CO [oui mais vous l'avez dit publiquement
tpc83	JOU [j'l'ai dit en aparté ah j'l'ai pas dit publiquement (=)
tp84	CO (=) ben écoutez j' l'ai entendu alors
tpp85	JOU alors si vous voulez pour vous faire plai[sir on peut rajouter
tpc86	M mons/ [mons/ monsieur CO a l'oreille fine et en fonction de l'oreille fine de monsieur CO je je propose qu'en page 4 dans l'intervention de monsieur JOU « Non, c'est une participation, le Centre Communal ne fait pas l'objet de subventions, le Centre Communal étant un établissement public» (.) monsieur CO (.) on r/on on rajoute « On r/entre en période électorale»
tp87	JOU "m'adressant (.) m'adressant au Maire"
tp88	M "monsieur JOU s'adressant au maire"
tp89	CO ah non non non je
tp90	M monsieur JOU oh je suis pas je suis pas contrariant moi vous savez

tp91	CO "on sent on sent la campagne électorale" enfin
tp92	M "on sent la campagne électorale" (.) on rajoute oh la la
Rég	JOU allez super (.) voilà
tp93	JOU il y a tellement d'autres catastrophes
tp94	CO non mais : : d'accord mais sinon euh j'ai l'air d'un andouille en disant (inaudible)
tp95	M monsieur CO monsieur CO monsieur CO mon : :sieur CO (rire)
tp96	LNI c'est enregistré
tp97	LNI o : :h c'est pas beau ça
tpp98	M bien je vous propose cet[te
tpc99	JOU [c'est pas notre genre ça
tp100	M je vous propose cette modification y-a-t-il d'autres problèmes ↑ pas d'autres problèmes ↑ pas de problème pour donc ## adopter ce compte-rendu ↑ je vous remercie

Le plaignant donne une véritable "leçon de pragmatique" dans laquelle on repère plusieurs étapes.

(1) Requête du plaignant : en tp69, CO explique qu'une de ses interventions retenue dans le procès verbal perd en pertinence dans la mesure où il s'agissait d'une réponse au premier adjoint (JOU), et que dans le compte-rendu ne figure pas l'intervention initiative de JOU, justifiant celle de CO.

- Conclusion : le couple "*Intervention-Initiative/Intervention Réactive*" n'est pas qu'une abstraction scientifique.

Plusieurs tours de parole sont nécessaires ensuite pour que M se repère dans le texte du compte-rendu. L'équilibre interactionnel est fragile à ce moment des échanges parce que cette doléance destabilise l'ensemble des acteurs. On constate un silence de 20 secondes pour la recherche dans le support graphique. Le premier adjoint, délocuté dans le discours de CO, est sérieusement mis en cause.

(2) Question méta-communicative du médiateur : en tp76, M mène son enquête. En tp77, CO recommence son explication qui se termine par un appel à l'évidence : on ne parle pas "dans le vide". Un deuxième silence de 4 secondes démontre que le cadre participatif est fragilisé.

- Conclusion : réfuter implique *un interlocuteur*.

(3) Justification de l'accusé : En tp78, M ne peut reprendre la parole car il est tout de suite interrompu par JOU (l'accusé) qui s'adresse à CO en riant pour lui expliquer le schéma d'interlocution qui a engendré *le malentendu* : CO aurait surpris un aparté de JOU adressé à M.

- Conclusion : le statut de "participant qui surprend un échange" [*overhearer*] est source de malentendu conversationnel.

(4) Désaccord du plaignant : en tpp80, CO ne se laisse pas faire. Il relit à nouveau le compte-rendu pendant que JOU parle en superposition pour reformuler ce qu'il a dit à M. En tpp82-tpc83, la joute entre CO et JOU se poursuit autour du statut de l'intervention manquante de JOU. Pour CO, la parole est publique et disponible pour toute l'assemblée alors que pour JOU elle est réservée à son voisinage et plus particulièrement au maire.

• Conclusion : parole *publique* et parole *de voisinage* [*by-play*] sont effectivement deux voies d'adressage différentes.

(5) Réparation : en tpc86, M réussit à reprendre la parole. Sur un ton ironique, en évoquant "l'oreille fine de CO", il propose une reformulation de la phrase manquante prononcée par JOU. Dans un mouvement de co-énonciation en tp87 et tp88, M et JOU reconstruisent l'échange problématique mais CO n'est pas d'accord. Il propose une version plus directe finalement retenue par un accord désabusé de M et JOU dont on perçoit la complicité. En tp92, M reprend précisément les mots de CO sous la régulation amusée et condescendante de JOU qui minimise la doléance de CO alors qu'en tp94, CO continue à revendiquer le statut interlocutif adapté à l'intervention citée en tp69.

• Conclusion : *la négation réfutative* de CO "j'ai pas dit cela " du tp77 a de fortes chances de présupposer un énoncé affirmatif antérieur à la polémique mais en s'appuyant sur l'aparté, JOU joue sur le fait que CO réagit à ce qu'il n'aurait pas dû entendre...

L'assemblée n'est pas neutre dans cette affaire. A la remarque de CO en tp94, elle réagit par un mouvement de chœur (noté dans les données ethnographiques) que M reprend à son compte en riant. Plusieurs locuteurs non-identifiés vont dans le sens du mouvement ludique qui détend l'atmosphère après cet épisode de tension. La coalition "M-JOU" se poursuit jusqu'à la fin. JOU tient d'ailleurs à participer au mot de la fin avant que M ne clôture la séquence en tp100.

Dans cet extrait authentique, on assiste à toute *une reconstruction de l'adressage* pour rétablir la vérité d'un moment d'interaction. La polémique m'a incitée à réécouter la bande audio contenant les échanges problématiques. Dans la séance du Conseil précédent celle du litige, on surprend les échanges suivants :

*Extrait n°126. CM5 – A propos des modalités de versement des subventions aux grosses associations, CO pose une question sur le financement du Centre Communal.*

tp88	CO le Centre Communal est régi par la même règle comme vous l'avez indiqué (=)
tp89	JOU (=) non c'est une participation (.) le le le Centre Communal ne fait pas l'objet de subvention mais d'une participation (.) le Centre Communal étant un CO oui
JOU	établissement public monsieur CO
tp90	CO monsieur JOU (.) excusez-moi (.) mais simplement dans [ le texte que vous
Ms	JOU [on le dit dans le CO avez il] est dit que le[ Centre Communal (inaudible)
tpc91	JOU rapport] [oui c'est bientôt les élections monsieur CO Sil. 2 secondes
tp92	M monsieur CO (.) le Centre Communal d'Action sorale/Sociale sera soumis (.) aux mêmes conditions (.) c'est-à-dire qu'il touchera 30 % si vous le vo/ si vous le votiez (.) 30 30 % comme les huit associations pré-citées (.) monsieur BO est arrivé
tp93	CO je voulais seulement poser la question (.) du fait que (.) il est envisagé dans un article suivant (.) de transférer le service de maintien à domicile (.) ça va augmenter (.) les charges du Centre d'Action Sociale (.) c'est tout (.) je ne



		fais pas de (.) campagne électorale en ce moment je ne suis pas candidat
	M	m : :/
	CO	d'ailleurs
tpp94	M	merci monsieur [CO merci mon]sieur JOU de vos déclarations respectives
Ms	JOU	[moi non plus ]
	M	[...]

Les échanges entre JOU et CO sont *explicites*, notamment de la part de JOU qui utilise un appellatif sans équivoque en tpc91 et qui répond à CO par un message superposé en tpp94. L'intervention de JOU en tpc91 "a des allures" de *trope communicationnel*<sup>238</sup>. En effet, il est possible de faire l'hypothèse suivante : JOU s'adresse explicitement à CO, qui est par conséquent le destinataire principal devant l'assemblée, destinataire secondaire. Or CO n'est peut-être que le destinataire secondaire, le message de JOU étant plutôt adressé à l'assemblée (ou au maire!). Quoi qu'il en soit, il s'agit dans ce cas précis d'une parole publique et non pas d'"une parole de voisinage".

Cette anecdote montre que *le flottement* des schémas d'adressage peut servir les intentions communicatives des élus engagés dans les joutes politiques. JOU et CO sont des adversaires. Ce qui explique que JOU a "refabriqué" son intervention en la présentant comme un aparté. Avec une certaine mauvaise foi, il fait relire son adressage direct comme un adressage de voisinage. CO aura tout de même gain de cause et il a eu raison de contester.

#### 4 SYNTHÈSE : une combinaison d'adressages contrastée

Étant donné le dispositif de communication propre au Conseil municipal, les schémas d'adressage, se déploient de façon *concentrique* : pour filer une métaphore empruntée à la physique, le flux de parole s'y propage à la manière d'un phénomène ondulatoire. Il atteint à un temps *t* l'épicentre matérialisé par l'allocutaire (destinataire principal) puis l'assemblée (destinataire secondaire), et enfin l'hypocentre, c'est-à-dire l'auditoire (destinataire tertiaire). Si cette explication imagée rend compte grossièrement du processus d'adressage, entrer dans sa complexité impose la prise en compte de deux critères : la direction de l'adressage et la forme de l'adressage.

##### 4.1 La direction de l'adressage

Dans une situation collective, la direction des messages oscille selon deux principes : un principe "*groupe-orienté*" et un principe "*individu-orienté*". Ces principes génèrent des circuits interlocutifs parallèles que nous verrons fonctionner dans les structures d'échange. Chaque principe est formalisé ainsi :

<sup>238</sup> Kerbrat-Orecchioni (1990 : 92) définit le "trope communicationnel" ainsi : « chaque fois que s'opère, sous la pression du contexte, un renversement de la hiérarchie normale des destinataires ; c'est-à-dire chaque fois que le destinataire qui en vertu des indices d'allocation fait en principe figure de destinataire direct, ne constitue en fait qu'un destinataire secondaire, cependant que le véritable allocutaire, c'est en réalité celui qui a en apparence statut de destinataire indirect. »

Tableau n°9 La direction de l'adressage (→)	
Principe "groupe-orienté"	Principe "individu-orienté"
Polyadressage simultané (PSim) $L \rightarrow A_s$	Adressage déclaré (AD) $L \rightarrow X$
Polyadressage ciblé (Pcib) $L \rightarrow X_1 + X_2 + \dots + X_n$ avec $X \in A_s$	Adressage potentiel (AP) $L \rightarrow X_1?$ $L \rightarrow (X_1?)$ et/ou $(X_2?)$ $L \rightarrow (X_1?)$ et/ou $(X_2?)$ et/ou $(X_n?)$
Polyadressage séquentiel (PSéq) $L \rightarrow [(t_1)X_1 + (t_2)X_2 + \dots + (t_n)X_n]$ avec $X \in A_s$	

L'orientation de l'adressage en direction du groupe est à l'origine des trois types de polyadressage que j'ai décrits précédemment : simultané, ciblé ou séquentiel. L'orientation en direction d'un individu est à l'origine de l'opposition "adressage déclaré vs adressage ambigu", ce dernier type d'adressage est ambigu et conduit à faire une ou plusieurs hypothèses sur le destinataire effectif des propos. Les deux directions d'adressage témoignent d'une *égalité* de statut interlocutif entre, d'une part l'assemblée qui fonctionne comme un collectif ratifié, et d'autre part chaque élu individuellement ratifié au moment de l'appel nominal.

#### 4.2 La forme de l'adressage

Parallèlement, les schémas d'adressage sont en relation de *dépendance vs indépendance* avec le système des tours de parole procédural, c'est-à-dire le mode de sélection officiel du futur locuteur. Chaque forme d'adressage est représentée par des codages différents :

Tableau n°10 La forme de l'adressage	
Adressage formalisé	Adressage informel
Adressage par pré-allocation : →	Adressage par les signes non-verbaux et par la teneur des propos : →
Adressage par allocation formelle : ⇔	

Dans le cas de l'adressage dépendant du système des tours de parole procédural, je parlerai d'*adressage formalisé* ; ce type d'adressage est explicite dans la mesure où il est construit avec des marqueurs verbaux. Dans le cas de l'adressage indépendant du système des tours de parole, je parlerai d'*adressage informel* ; cet adressage-là est plus ou moins déterminé et plus ou moins décodable, dans la mesure où il dépend de marqueurs plus aléatoires tels que les marqueurs non-verbaux ou la teneur des propos (comme l'a très bien prouvé l'exemple du faux aparté).

Le polylogue protocolaire prend ses racines dans les structures de participation que je viens de décrire : le cadre participatif, le système des tours de parole et les schémas d'adressage. L'analyse structurale et hiérarchique qui va suivre devrait permettre de préciser les types d'échanges issus des structures de participation et d'observer le chaînage des prises de parole : successions, interférences et superpositions d'interventions.

## CHAPITRE 6 : DES ECHANGES STRUCTURES PAR UN SCRIPT

L'analyse structurale qui va suivre consiste à découper l'interaction pour accéder aux échanges non accessibles d'emblée. Les problèmes de découpage sont partiellement résolus par le script qui fournit les premiers indices démarcatifs.

### I. Un script prévisible et rigide

La notion de script posée par R.C. Schank et R.P. Abelson dans le cadre des théories psychocognitives<sup>239</sup> est définie comme suit :

a script is a structure that describes appropriate sequences of events in a particular context (...) a script is a predetermined, stereotyped sequence of actions that defines a well-known situation (...). Every script has associated with it a number of roles (1977 : 41).

Les deux auteurs postulent que le script reproduit un événement de façon à la fois "économique" et suffisamment élaborée pour permettre la reconnaissance de cet événement dans toutes ses occurrences. L'intérêt de mettre en évidence le script<sup>240</sup> d'une réunion de Conseil municipal repose sur quatre objectifs relatifs au découpage de l'interaction :

- (1) repérer un *ordre* spécifique dans l'interaction en délimitant *le début et la fin* de la réunion
- (2) formaliser une chaîne de causalité comme aide à la représentation du *déroulement* de l'événement
- (3) repérer *des points d'articulation* ou de transition comme signes de l'évolution de l'interaction finalisée
- (4) enfin et surtout, à partir du déroulement linéaire de la réunion, accéder aux unités d'interaction qui *s'emboîtent* les unes dans les autres afin de pouvoir atteindre les structures d'échange.

#### 1 Une logique en rangs

<sup>239</sup> Théories de la compréhension et de la représentation des connaissances destinées à la mise en place de programmes d'intelligence artificielle.

<sup>240</sup> De façon similaire J.Bernicot (1992 : 96-97) utilise la notion de script à des fins structurales : « Un script est défini comme une structure décrivant des séquences appropriées d'événements dans un contexte donné. Il est composé de places et de conditions à propos de ce qui peut remplir ces places. Sa structure est un tout interconnecté : ce qui est à une place dépend de ce qui est à une autre ». En revanche, L. Fillietaz (1997 : 52) mentionne l'intérêt d'utiliser la notion de script pour rendre compte des processus d'action et pour analyser l'organisation séquentielle des activités. Selon lui, le script permet de recueillir « des représentations mentales spécifiques ordonnant de façon stéréotypée des séquences actionnelles routinisées (...) Ainsi, dans certaines circonstances, des scripts ou des schémas d'actions permettraient non seulement de réguler les conduites des agents et d'interpréter leurs actions, mais encore de faciliter l'interprétation des textes. »

M'inspirant du modèle de J.M. Sinclair et R.M. Coulthard<sup>241</sup> (1975), j'admets que l'interaction "Conseil municipal" est une série d'unités ordonnées hiérarchiquement en fonction des six rangs suivants :

Tableau n°11 La logique en "rangs" appliquée au Conseil municipal	
<b>COURS</b> <b>Situation didactique</b> (Modèle de Sinclair et Coulthard)	<b>CONSEIL MUNICIPAL</b> <b>Situation socio-politique</b> (Ma proposition)
Lesson	Séance = Interaction
-	Phase
Transaction	Séquence [sous-séquence(s)]
Exchange	Echange [macro-échange] vs [micro-échange]
Move	Intervention
Act	Acte de langage

### 1.1 La séance

Le rang supérieur est *la séance*. C'est une unité hiérarchique qui définit la situation langagière dans sa globalité et qui l'isole en tant qu'interaction dans le continuum des rencontres sociales<sup>242</sup>. Les contours de la séance sont clairement délimitables car, dans le cas du Conseil municipal, l'interaction est bornée par les frontières naturelles que sont les moments d'ouverture et de clôture de la réunion. C'est au niveau de l'unité "séance" que j'appliquerai la notion de script pour décrire la "partition invisible" (Winkin : 1981) qui sous-tend le déroulement global de l'interaction.

Une des caractéristiques de la séance de Conseil municipal est qu'elle n'apparaît pas comme un événement isolé puisque deux phases renvoient à un extérieur et à un au-delà de l'interaction : l'approbation des compte-rendus fait le lien, grâce aux écrits, avec les réunions précédentes ; le point d'information fait le lien avec les actions concrètes réalisées dans le cadre des décisions municipales. Il ressort de là que la plupart des acteurs présents à la séance du conseil sont missionnés au-delà de la séance : le maire supervise l'évolution des dossiers, les élus travaillent en commissions, le secrétaire général et la sténotypiste travaillent sur les écrits, le garde municipal distribue ou affiche les procès verbaux et les ordres du jour, il sera délégué à la préfecture pour le contrôle de légalité<sup>243</sup> des délibérations, etc.

### 1.2 Les phases déterminées par l'activité de délibération

<sup>241</sup> L'application de ce modèle sur mes propres données n'a pas été sans soulever des difficultés. Le risque majeur est bien sûr de forcer les données pour qu'elles épousent les catégories d'un modèle (Sinclair et Coulthard, 1975 : 117). Mais en travaillant sur mon corpus, j'ai finalement réalisé que les unités se redéfinissaient d'elles-mêmes en accord avec les grandes lignes du modèle choisi comme référence..

<sup>242</sup> L'étude lexicale a montré que le terme "réunion" est trop couvrant pour désigner de façon satisfaisante une unité hiérarchique.

<sup>243</sup> Comme je l'ai expliqué au chapitre 4, la commune est sous l'autorité du préfet.

Il m'a semblé nécessaire, en regard du type d'interaction, "longue" auquel nous avons affaire, de prévoir un niveau supplémentaire<sup>244</sup> entre la séance et la séquence : *la phase*. L'unité-phase est une unité temporelle définie essentiellement à partir du scénario prescrit par la procédure.

En effet, compte-tenu des quatre moments-clefs prescrits dans le Règlement Intérieur, c'est-à-dire : l'appel, l'approbation des compte-rendus, l'article L2111-22 et les délibérations, les différentes phases découpent l'interaction en suivant les grandes étapes de la réunion : phases d'accueil, d'approbation, d'information, de délibération proprement dite et de clôture. Il apparaît que ces cinq phases se différencient aussi selon leur rapport aux trois ordres de réalité décrits dans la situation socio-politique, selon qu'elles sont centrées plutôt sur les aspects cérémoniels (phases rituelles d'ouverture et de clôture) ; sur les aspects réglementaires (phases procédurales d'approbation et d'information) ; ou sur les aspects thématiques (phase référentielle de délibération).

### 1.3 Les séquences déterminées par les tâches interactionnelles

Au sein des phases, je distingue ensuite des *séquences*<sup>245</sup>. Dans le cadre des théories interactionnistes, les séquences<sup>246</sup> sont des unités structurales reliées entre elles en unités supérieures (ici la phase) et décomposables en unités de rang inférieur (les échanges). C. Kerbrat-Orecchioni (1990 : 218-219) définit la séquence comme « un bloc d'échanges reliés par un fort degré de cohérence sémantique et/ou pragmatique » et insiste sur les variations du schéma participatif d'une séquence à l'autre dans une interaction pluri-locuteurs. C'est ce qui me conduit à envisager la séquence, d'une part comme un bloc d'échanges centrés sur une tâche<sup>247</sup> interactionnelle, d'autre part en fonction d'un schéma interlocutif dominant.

La phase d'accueil comprend deux séquences : la séquence d'ouverture et la séquence d'appel ; la phase d'approbation des textes comporte autant de séquences que de demandes de révision, et la phase de délibération comprend autant de séquences thématiques que de sujets à l'ordre du jour. Il est à noter que certaines phases se

---

<sup>244</sup> Kerbrat-Orecchioni envisage cette possibilité (1990 : 213).

<sup>245</sup> A l'instar de J.M. Adam et de ses travaux sur les structures textuelles, j'envisage la séquence comme une structure, c'est-à-dire comme « un réseau relationnel hiérarchique : grandeur décomposable en parties reliées entre elles et reliées au tout qu'elles constituent, comme une entité relativement autonome, dotée d'une organisation interne qui lui est propre donc en relation de dépendance indépendance avec l'ensemble plus vaste dont elle fait partie. » (1991 : 12).

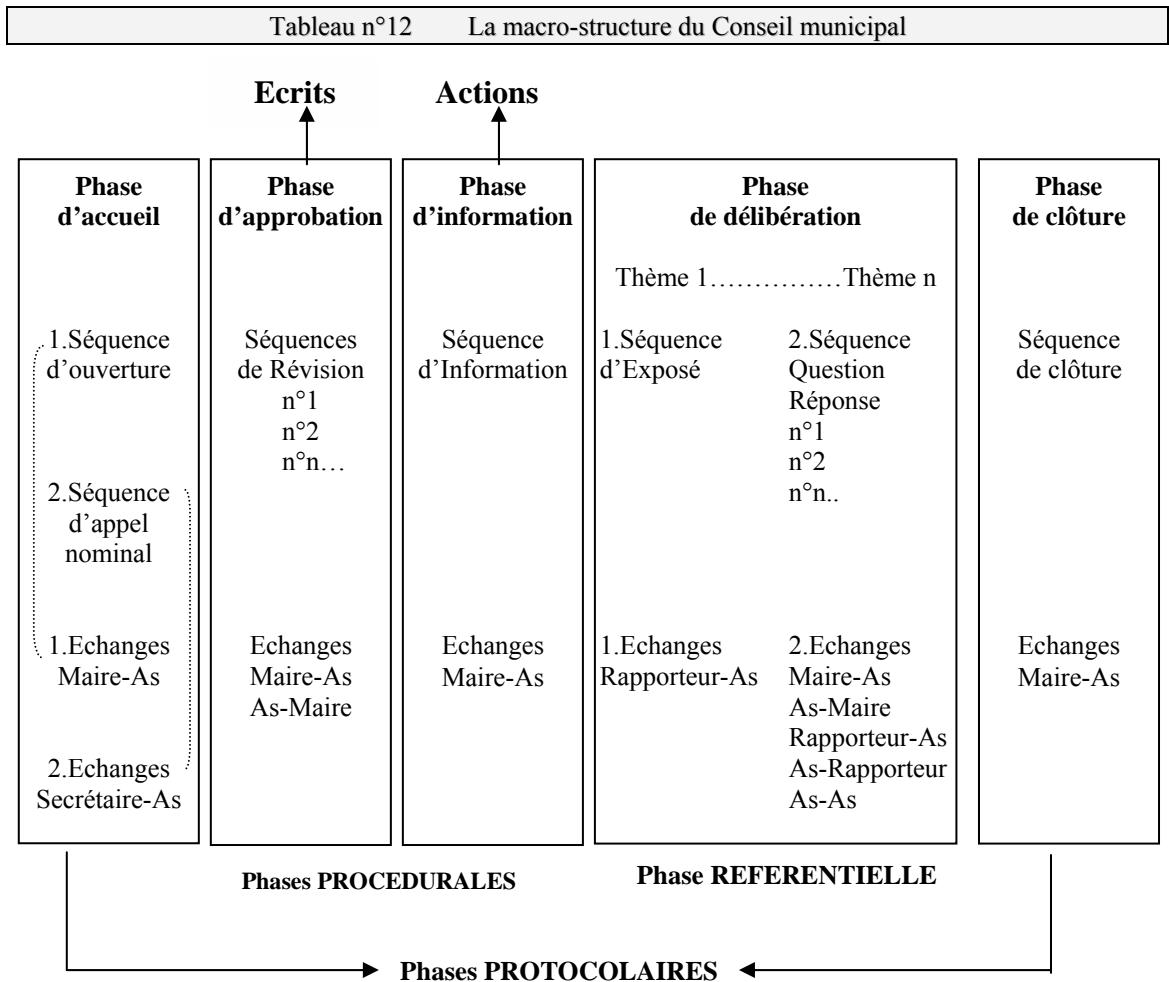
<sup>246</sup> Selon un autre point de vue conversationnaliste, M. Lacoste (1991 : 198) envisage les séquences comme « des séquences pragmatiques correspondant à des actes de parole complexes se développant dans la durée (...) qui peuvent couvrir les interventions successives de plusieurs locuteurs ». Pour être opératoire (selon le modèle en rangs), cette proposition demande à être mise en lien avec la notion d'échanges.

<sup>247</sup> J'emploie la notion de tâche en faisant référence à la notion de tâche communicative (Gumperz, 1989 : 18). Dans le but de comparer des événements de langage, Gumperz explique la nécessité « d'abstraire des séquences limitées dans le temps, des activités récurrentes et des tâches communicatives ».

composent *d'une seule* séquence : la phase de clôture est constituée uniquement de la séquence de clôture et la phase d'information uniquement de la séquence d'information. Le découpage en phases et en séquences ne pose pas de problème majeur car, dans une interaction protocolaire telle qu'un Conseil municipal, des interventions *transitionnelles*<sup>248</sup> indiquent de façon explicite la fin d'une phase et le début d'une autre, la fin d'une séquence et le début d'une autre. En revanche, délimiter les échanges, les interventions et les actes de langage relève davantage du "jeu de piste" intuitif que de l'application d'un modèle parfait et idéal.

A partir du rang des échanges, je proposerai une analyse par séquence mais je terminerai la présentation globale de l'interaction par une formalisation de la macro-structure comprenant les phases, les séquences et les modes d'échanges dominants.

## 2 La macro-structure du Conseil municipal



<sup>248</sup> F. Bargiela-Chiappini et S.J. Harris soulignent l'importance des transitions dans les réunions formelles : « In formal meeting, the boundaries between Phases are marked by the intervention of the chair in the form of "Transitional Moves", formal announcements that the next phase is about to begin. » (1997 : 209-210) .

Chaque séance se déroule ainsi de façon répétitive. *L'enchaînement pré-déterminé* des actions, connu de tous les acteurs, s'actualise irrémédiablement, à la différence d'autres types d'interaction non protocolaires où même le script est négociable. Mais d'une façon générale, le script génère une forme d'économie temporelle et discursive (Traverso, 1999 : 90) : économie de temps par l'anticipation des actions-clefs (appel, approbation, information, exposé, Questions-Réponses, vote) et par la prévision des enchaînements thématiques en lien avec l'ordre du jour ; économie de discours par la prévision du mode d'enchaînement des échanges.

Le script ainsi formalisé facilite l'accès au rang des échanges que nous allons observer maintenant, afin de poursuivre le découpage de l'interaction.

## II. Des circuits d'échanges parallèles

La construction des échanges tient une place centrale dans toute situation de communication. Je tiens à préciser ici que le terme "échange" pourra avoir, tout au long des explications, deux sens. Le sens 1 relève d'une définition *large* qui s'appuie sur le sens commun, c'est-à-dire qu'un échange désigne un moment de communication réciproque conçu comme un mouvement d'aller-retour, le retour pouvant être verbal ou non-verbal ; le sens 2 relève d'une définition *technique*, dans laquelle un échange est une unité hiérarchique du modèle en rangs décrit au tableau 11, unité composée d'au moins deux interventions : une intervention initiative et une intervention réactive.

A la suite de C. Kerbrat-Orecchioni, V. Traverso explique :

Le caractère organisé de l'interaction ne se réduit pas à une répartition des prises de parole ordonnée dans le temps, mais il réside aussi dans la cohérence interne des échanges. (...) En analyse conversationnelle, la question du lien unissant les tours de parole successifs est posée en terme de séquentialisation (1999 : 33).

Compte-tenu du degré de rigidité très élevé du script, les règles d'organisation séquentielle des échanges seront contraignantes (Kerbrat-Orecchioni, 1990 : 200). La macro-structure du Conseil municipal montre que l'enchaînement des phases et des séquences est strict mais il existe néanmoins deux cas de figure. Dans le premier cas, c'est-à-dire dans les phases protocolaires et procédurales, les séquences d'ouverture, de clôture, d'approbation et d'information sont très *stéréotypées*, au sens courant du terme. Les séquences se déroulent de façon très similaire d'une séance à une autre. Dans le second cas, c'est-à-dire dans les phases référentielles, les différentes phases thématiques se déploient selon des schémas *plus aléatoires* qui dépendent du thème. On constate alors des variations importantes dans le développement des échanges au moment des Questions-Réponses. Or s'il est facilement envisageable de décrire les moments à fort degré de rigidité combinatoire comme dans le premier cas, il est plus complexe de décrypter les logiques d'enchaînement quand les critères de variation sont multiples.

Je vais cependant tenter de décrire l'organisation séquentielle de l'ensemble des échanges en prenant comme point d'appui, d'une part *les types d'échanges dominants* repérés dans la macro-structure, d'autre part le critère du *nombre des locuteurs effectifs*. En fonction de quoi, je regrouperai les séquences similaires en trois catégories :

- les séquences à dominante monologique : séquences d'ouverture, de clôture, d'information. *Un seul locuteur* a la parole. Le maire s'adresse à l'assemblée et à la salle.
- une séquence à dominante dialogale : la séquence d'appel nominal. Les échanges ont lieu essentiellement entre *deux interlocuteurs* : le secrétaire de séance et chaque élu à tour de rôle.
- la séquence Exposé est traitée à part. Menée par le rapporteur, elle est plutôt monologique dans le sens où c'est essentiellement celui-ci qui s'adresse à l'assemblée ; mais nous verrons que des échanges "rapporteur-maire" ou "rapporteur-locuteur occasionnel" apparaissent au fil de la séquence Exposé.
- les séquences potentiellement polylogales : les séquences de révision des écrits, les séquences Questions-Réponses. Dans ces cas-là, les échanges sont diversifiés et différentes configurations apparaissent, avec *deux, trois et plus de trois locuteurs*.

## 1 Les séquences à dominante monologique

Pour préciser ma méthode, j'ai comparé les dix séances de conseil uniquement au niveau des séquences d'ouverture, de clôture et d'information, qui sont brèves et très spécifiques. L'étude comparative a ainsi permis de dégager la syntagmatique de ces types de séquence.

Les séquences monologiques sont menées par *un locuteur déclaré*. Nous sommes dans le cas du polyadressage : Maire → Assemblée.

### 1.1 La séquence d'ouverture comme définition de la situation

Pour se faire une représentation du début de séance, voilà comment s'opère, dans la plupart des cas, l'ouverture de l'interaction :

*Description de la scène. Il est 20h30. Les conseillers municipaux arrivent dans la salle du conseil et prennent place autour de la table. Le maire se rapproche du micro, très souvent le saisit, jette un coup d'oeil à la pendule et prononce assez lentement, d'un ton solennel : "mes chers collègues..." et c'est le démarrage de l'interaction verbale.*

Ce démarrage a lieu dans l'effervescence et la séquence d'ouverture est souvent très bruyante. Ayant utilisé essentiellement les données verbales, je suis tout à fait consciente que certaines données ethnographiques, comme l'étude de certains comportements non-verbaux, manquent ici pour affiner l'observation de ce moment à "haute tension". Le contexte entraîne la *mono-gestion* de cette séquence par le maire,



qui ouvre le canal et assure la prise de contact tout en établissant une première définition de la situation.

Sur le plan des structures d'échanges, la séquence d'ouverture correspond à *une seule intervention* composée de plusieurs actes de langage<sup>249</sup> qui signalent les intentions du maire à ce moment précis : actes directeurs obligatoires tel que l'ouverture ou bien la nomination du secrétaire de séance pour faire l'appel ; actes subordonnés facultatifs tel que les formules de bienvenue pour accueillir un participant inhabituel ou l'annonce officielle de réactualisation de l'ordre du jour pour ajouter, par exemple, un nouveau thème.

### 1.1.1. L'acte performatif pour ouvrir la séance

Le maire ouvre la cérémonie en s'adressant explicitement aux élus : "mes chers collègues". Dès ses premières paroles, l'assemblée est constituée en collectif ratifié<sup>250</sup>. On observe le caractère systématique de cette entrée en matière sans acte de salutation explicite. Le feu vert est donné par la formule performative très récurrente : "je vous propose de commencer cette séance" ou "qu'on attaque cette séance".

Extrait n°127.

CM1	M	mes chers collègues je vous encourage à prendre place (.) je vous remercie (.)
CM2	M	(inaudible)
CM3	M	mes chers collègues (.) je vous propose qu'on commence cette séance du conseil municipal (.)
CM4	M	et bien mes chers collègues (.) je vous encourage à prendre place autour de cette table (.)
CM5	M	bien mes chers collègues (.) je vous propose de commencer cette séance du conseil municipal
CM6	M	mes chers collègues
CM7	M	mesdames messieurs mes chers collègues je vous propose qu'on commence cette séance du conseil
CM8	M	bien on va vous de/ (4 sec.) (inaudible)
CM9	M	mes chers collègues (inaudible)
CM10	M	mes chers collègues je vous propose (.) qu'on attaque cette séance du conseil municipal (.)

Une variante en CM1 et CM4 consiste à adresser une invitation en évoquant une des conditions de réussite de l'interaction : "prendre place". Cette variante est très indirecte, très adoucie par le groupe verbal "je vous encourage" et par l'acte de remerciement.

### 1.1.2. L'acte directif de nomination du secrétaire de séance

<sup>249</sup> J'utiliserai le terme "intervention" pour désigner la contribution d'un locuteur particulier ; une intervention peut être composée d'un ou plusieurs actes de langage ; pour analyser la complexité des interventions, je m'inspire du découpage hiérarchisé proposé par Roulet (1987 : 113) en actes directeurs (grisés dans le corpus) et actes subordonnés : l'acte directeur détermine la valeur pragmatique de l'intention communicative principale, l'acte ou les actes subordonnés sont des expansions diverses qui prennent un statut d'annexe par rapport à l'acte directeur.

<sup>250</sup> Voir chap.5.III.2.1.2.

La désignation du secrétaire de séance se passe en trois actes minimum : un *préalable* à l'intention de l'assemblée "si vous n'y voyez pas d'inconvénient", un *acte directif d'allocation de parole* réalisé par la formule minimale "madame ou monsieur X vous avez la parole", un *acte de requête* plus ou moins adouci : enjoindre de "faire l'appel".

Extrait n°128.

CM1	M	(inaudible)
CM2	M	(inaudible)
CM3	M	[...] je vais demander je pense que vous n'y verrez pas d'inconvénient à monsieur CHAR de bien vouloir être secrétaire de séance (.) monsieur CHAR si monsieur CHAR pouvait faire l'appel (.) ça serait très bien
CM4	M	je pense que vous n'y voyez pas d'inconvénient (.) à ce qu'on demande à madame COU (.) d'assurer le secrétariat de séance #2 sec.# donc #14 sec.# ma/ #4 sec.# je vais demander à madame COU de bien vouloir faire l'appel #14 sec.# madame COU
CM5	M	si vous n'y voyez pas d'inconvénient (.) je vais demander à madame MAT de bien vouloir assurer le secrétariat de séance (.) et donc de commencer par faire l'appel madame MAT vous avez la parole
CM6	M	et si vous n'y voyez pas d'inconvénient je vais demander à monsieur CHAR de bien vouloir assurer le secrétariat de séance ## dès qu'il se sera assis ## monsieur CHAR je vous encourage même (.) à faire l'appel
CM7	M	si vous n'y voyez pas d'inconvénient (.) je vais demander à madame COU de faire l'appel (.) madame COU vous avez la parole
CM8	M	madame MOU si vous voulez bien commencer l'appel s'il vous plaît
CM9	M	si vous n'y voyez pas d'inconvénient je vais demander à madame MOU (.) d'assurer le secrétariat de séance et elle a accepté avec joie (.) je l'en remercie en votre nom à tous (.) et je vais lui demander de faire l'appel
CM10	M	si vous n'y voyez pas d'inconvénient (.) je vais demander à monsieur BRU d'assurer (.) le secrétariat de séance et je l'en remercie (.) en lui demandant tout de suite de faire l'appel

Selon les séances, des variantes apparaissent au niveau :

- du délai nécessaire pour que le maire soit connecté au futur secrétaire, comme en CM4 où on repère des arrêts dus à l'activité inhérente à la réunion (comme l'installation du secrétaire de séance dans ce cas-là qui dure 14 secondes) et un commentaire situationnel en CM6 "dès qu'il se sera assis".
- du ton employé par le maire, qui modalise parfois sa requête comme en CM6 par un "même" qui peut paraître ironique ; ou comme en CM9 où le maire emphatise la nomination par un commentaire sur l'acceptation du secrétaire : "et elle a accepté avec joie (.) je l'en remercie en votre nom à tous".
- de l'adoucissement de la requête, très modalisée en CM8 par la formule "si vous voulez bien commencer" et par la formule de politesse "s'il vous plaît" ; la requête est également adoucie en CM9 et CM10 par un acte de remerciement.

1.1.3. Les actes subordonnés de bienvenue et de réactualisation de l'ordre du jour

Dans la séquence d'accueil du CM3, les actes de bienvenue et de réactualisation sont des actes subordonnés par rapport aux actes directeurs précédemment décrits. Ils sont directs et explicites, décomposables en trois actes coordonnés<sup>251</sup>.

### 1.1.3.1 L'acte de bienvenue

Extrait n°129.

CM3	M	[...] avant d'ouvrir la séance pour ceux qui ne l'auraient pas encore rencontré (.) je vous vous signalerai que j'ai à ma gauche monsieur Yvon NAU qui est notre nouveau secrétaire général qui a pris ses fonctions mardi matin (.) je lui souhaite la bienvenue et (.) je suis sûr qu'ayant fait un bon choix il oeuvrera en parfaite harmonie (.) pour le bien des habitants de TAS (.) la séance maintenant est ouverte [...]
-----	---	---

L'acte de bienvenue explicite comprend en effet aussi un acte de présentation ("monsieur X + prénom + nom patronymique" accompagné du titre professionnel et de la date d'arrivée à la mairie) et un acte de vœu à travers lequel le maire suggère fortement ("je suis sûr"), soulignement modal positif renforcé par un adjectif mélioratif ("bon choix") et un lexème connoté positivement ("harmonie").

### 1.1.3.2 L'acte de réactualisation

Extrait n°130.

CM3	M	[...] avant de passer à l'appel nominal je vous demanderai (.) de pouvoir inscrire en urgence en quinzisième question (.) une demande de su/ de deuxième acompte de subvention à l'UODL (.) acompte qui est inscrit dans le budget mais dont la libéralisation n'était pas encore prévue (.) et dont l'Oè/ l'UO nous a demandé un besoin urgent. (.) est-ce qu'il y a des oppositions à ce qu'un deuxième acompte soit versé soit plutôt de ce pas qui soit versé on l'étudiera mais soit inscrit à l'ordre du jour ↑ pas d'opposition ## c'est monsieur JOU qui rapportera la question [...]
-----	---	---

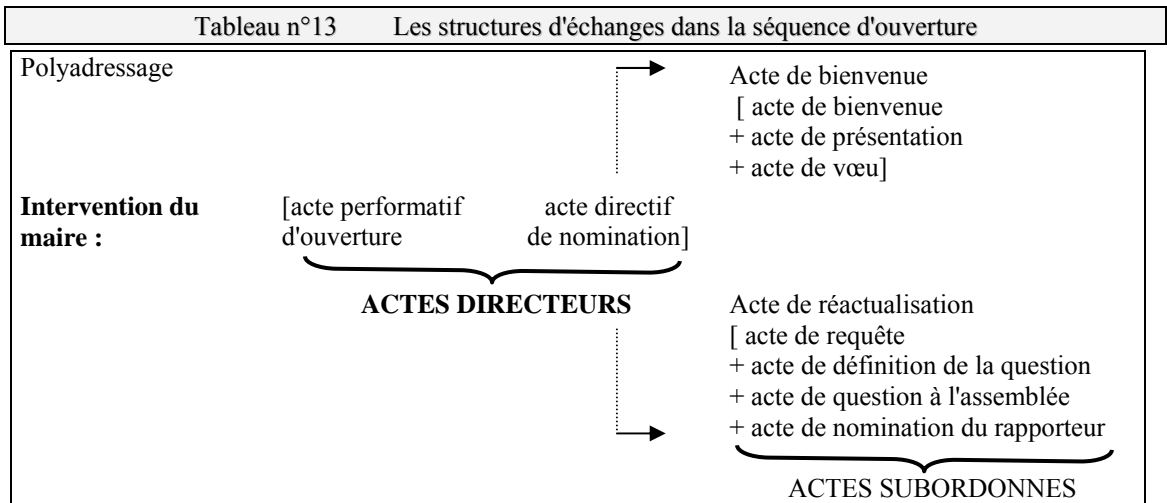
L'acte de réactualisation de l'ordre du jour est très structuré et comprend d'abord un acte performatif de requête (ajouter une question à l'ordre du jour) réitéré sous forme d'une question explicite à l'assemblée. Il est suivi de deux actes coordonnés : un acte de définition de la question à ajouter (qui - quoi - pourquoi) et un acte de nomination du rapporteur de la question.

Dans le cas d'une séquence d'ouverture complexe, comme en CM3, où la séquence est plus "chargée" que d'habitude, le maire utilise des marqueurs temporels ("avant de", "et maintenant") qui permettent de repérer l'enchâssement des actes subordonnés de bienvenue ou de réactualisation par rapport à l'acte directeur d'ouverture de séance et par rapport à la séquence suivante qui est la séquence d'appel nominal.

<sup>251</sup> La notion d'actes subordonnés implique une hiérarchisation entre les actes de langage, l'acte subordonné étant sous la dépendance de l'acte directeur ; alors que celle d'actes coordonnés signifie une juxtaposition d'actes complémentaires.

## 1.2 Les structures d'échange dans la séquence d'ouverture

L'agencement canonique de la séquence d'ouverture repose sur la logique suivante :



## 1.3 La séquence de clôture comme prise de rendez-vous

La fin de séance ressemble souvent au tableau suivant :

*Description de la scène. Il est 21h30 (parfois plus tôt) ou 22h30-23h00 (et même plus tard...) L'agitation commence à gagner l'assemblée. Le garde municipal se lève et se dirige vers la porte d'accès à la salle du conseil. Les papiers sont rassemblés. Ici et là les fauteuils s'éloignent de la table. Les corps se déplient et les langues se délient vers les voisins. Le maire jette un dernier regard à l'assemblée en prononçant les énoncés suivants.*

Extrait n°131.

CM1	M	ainsi se termine cette séance cette séance du conseil municipal du 30 avril et je vous donne rendez-vous je crois que la proch/ monsieur DES excusez-moi je ne vous avais point vu [...] donc je voulais vous donner rendez-vous aux cérémonies du 8 mai qui je crois sera la prochaine fois où l'on pourra se retrouver (.) bonne soirée en attendant
CM2	M	je vous signale que la séance de ce conseil est levée je vous rappelle que monsieur PIN m'a dit qu'il y avait 7 papiers à signer par chacun et je vous dis je pense sans doute à peu près à tous (.) au dimanche 25 et au dimanche 1er juin pour (.) tenir (.) les urnes pour les élections (.) bonne fin de soirée
CM3	M	et bien là-dessus la séance du conseil est terminée (.) je vous souhaite un bon été (.) et : : même si il doit rester encore deux trois réunions (.) deux trois commissions au cours du mois de juillet (.) bon été et bonnes vacances à ceux qui partent
CM4	M	pas d'enregistrement
CM5	M	mes chers collègues je vous remercie (.) et je lève la séance de ce conseil municipal (.) en vous donnant rendez-vous au mois prochain pour le vote du budget
CM6	M	[...] je vous remercie (.) de votre unanimité pour cette dernière question à l'ordre du jour je crois qu'actuellement sont en train de (.) circuler des documents que vous devez signer (.) donc (.) après je pourrai lever la séance (.) en vous précisant (.) qu 'en principe le prochain conseil municipal aura

		lieu (.) sans doute autour du 20 janvier (.) puisque y'a une date butoire du 20 janvier (.) qui nous est (.) <b>imposée</b> (.) donc il y aura proch/ probablement un conseil municipal le 19 ou le 20 jan/ le 20 janvier (.) j'ai pas regardé les les dates (.) et puis je me permettrai simplement de vous souhaiter une bonne fin d'année et de bonnes fêtes de Noël (.) à bientôt
CM7	M	pas d'enregistrement
CM8	M	<b>et bien</b> sur cet aspect un peu champêtre (.) avec l'arrivée du printemps je vous souhaite une <b>bonne fin</b> de soirée (.) merci beaucoup
CM9	M	<b>et bien</b> je vous souhaite un bon début du mois de juin et en principe nous devrions nous retrouver à la fin du mois de juin (.) la date retenue semble être le 29 juin (.) bonne fin de soirée
CM10	M	<b>l'ordre du jour étant terminé</b> je vous souhaite à toutes et à tous un <b>bon été</b>

La phase de clôture est plutôt courte, toujours sous la responsabilité du maire chargé de la fermeture du canal de communication. L'échange polyadressé M → Assemblée comporte une intervention du maire composée d'un acte directeur : l'acte performatif de fermeture du canal et d'actes subordonnés tels que l'acte de vœu ou l'acte d'annonce de la prochaine rencontre.

### 1.3.1. L'acte performatif de fermeture du canal

La transition entre le dernier thème à l'ordre du jour et la fin de la séance est marquée très simplement par des "petits mots"<sup>252</sup> comme "ainsi", "et bien", "et bien là-dessus", par des assertions qui font le lien avec le dernier thème à l'ordre du jour comme l'expression "et bien sur cet aspect un peu champêtre", par l'appellatif "mes chers collègues" ou par un commentaire sur la situation "l'ordre du jour étant terminé". L'acte de clôture est direct en CM1 "ainsi se termine" ou en CM2 "je vous signale que la séance est levée", ou en CM5 "je lève la séance" de même en CM3 et CM10. En CM6, l'indice "dernière question" tient lieu de signal de pré-clôture indiquant la fin proche de la réunion.

### 1.3.2. L'acte de vœu

L'acte de vœu est un acte récurrent dans l'intervention de clôture (7 conseils sur 10 le possèdent). Il remplit la fonction euphorisante nécessaire pour atténuer la rupture provoquée par l'arrêt de l'interaction. En CM3 et CM9, les vœux sont renouvelés en clôture finale. En CM8 et CM9, l'acte de clôture est indirect ; c'est l'acte de vœu uniquement qui assure la clôture et qui prend par conséquent le statut d'acte directeur de l'intervention.

### 1.3.3. La date de la prochaine rencontre

Parmi les actes subordonnés, l'acte le plus récurrent est la promesse de se revoir, qu'il s'agisse de se revoir lors du prochain conseil ou lors d'une rencontre officielle inscrite

<sup>252</sup> Voir pour les "petits mots", Traverso (1999 : 45-46) qui définit les "conclusifs" comme des indicateurs de la structuration globale de l'interaction : « Ces marqueurs (...) indiquent que le locuteur entend mettre fin à un discours ou clore un thème, ils accompagnent (suivent ou précèdent) souvent des énoncés conclusifs par leur contenu. »

dans la vie communale comme on le voit en CM1, CM2, CM5, CM6, CM9. C'est en quelque sorte une garantie pour poursuivre le travail et préserver la continuité du lien social. Le maire évoque très souvent le calendrier sous des formes variées : les vacances (CM3), les fêtes à souhaiter (CM6), les saisons (CM8, CM10). Il apparaît que le maire se permet des fantaisies, au gré de l'ambiance et qu'il colore à sa façon l'exécution de la procédure verbale.

On note également l'acte de remerciement présent dans trois conseils : CM5, CM6 et CM8. Le Conseil municipal rappelle alors le contexte des transactions qui se terminent classiquement par un remerciement.

Une pré-clôture apparaît en CM6 quand l'ordre du jour est terminé, puisque le maire annonce l'arrêt prochain de la séance dans l'énoncé : "je vous remercie (.) de votre unanimité pour cette dernière question à l'ordre du jour" ; puis il va préciser le calendrier avant de clore explicitement la séance par une salutation : "à bientôt".

#### 1.4 Les structures d'échange dans la séquence de clôture

La séquence de clôture repose sur les actes suivants :

Tableau n°14 Les structures d'échange dans la séquence de clôture	
Polyadressage	
<b>Intervention du maire :</b>	acte performatif de fermeture
	[acte de vœu + acte de prise de rendez-vous]
<b>ACTE DIRECTEUR</b>	<b>ACTES SUBORDONNES</b>

#### 1.5 La séquence d'information

La dernière séquence monologale à décrire est la séquence d'information qui ressemble à cet enchaînement :

*Description de la scène. Le maire a accueilli l'assemblée. L'appel nominal est terminé et l'approbation des écrits a eu lieu. Le maire se tourne vers le secrétaire général. Celui-ci tend plusieurs feuilles que le maire va lire à l'assemblée. Il s'agit d'un communiqué transmis à vive allure pendant que les membres du conseil finissent de s'installer et que les retardataires franchissent la porte d'un pas pressé.*

La séquence d'information<sup>253</sup> est une séquence brève menée par le maire. Elle est composée de deux unités hiérarchisées : un acte directeur d'information (AInf) et un type d'échange spécifique : l'échange sans retour verbal (ESrv).

##### 1.5.1. L'acte d'information

<sup>253</sup> Toutes les séances ne comportent pas une séquence d'information. Dans mon corpus, 6 séances sur 10 en comportent une.

L'acte directeur d'information<sup>254</sup> consiste à rendre publique soit des signatures de contrats concernant des marchés publics, soit des signatures d'accord avec différentes sortes de partenaires. Le maire nomme explicitement le texte qui le contraint à faire ce signalement : "l'article L2122-22". Il exprime son devoir par les expressions : "je dois vous informer", "je dois vous faire part", "je dois vous donner connaissance", "je dois vous donner lecture". Dans le corpus CM9, M fait référence en plus à la commission qui a discuté lesdites signatures de conventions.

Extrait n°132.

CM1	M	et je dois vous donner lecture de l'article 2122-22 en fonction de cet article (.) j'ai signé une convention avec le centre social et [...] (.) et j'ai signé une convention avec l'AP [...] montant de la mission 27000 francs hors taxe (.) y-a-t-il des observations ↑ #.# je vous remercie [...]
CM2	M	Pas de phase d'information
CM3	M	Pas de phase d'information
CM4	M	Dans le l'a/ dans le cadre de l'article L 2122.22 (.) je dois vous faire (.) vous donner connaissance (.) des actes que j'ai signés (.) [...] y-a-t-il des explications sur ce ces actes qui ont été signés en fonction du L2122.22 ↑ pas d'observations ↑ je vous remercie
CM5	M	en fonction de l'article 2122.22 du Code Général des Collectivités Territoriales (.) un contrat signé avec [...] voilà les (.) les (.) articles qui ont été signés dans le 2122.22 depuis la dernière séance du conseil municipal pas d'observations ↑ merci (.)
CM6	M	dans l'article 2122.22 (.) je dois vous informer (.) que [...] des observations sur ce (.) ces compte-rendus de décision qui ont été prises dans le 2122.22 ↑ pas de problèmes ↑ je vous remercie
CM7	M	problème d'enregistrement
CM8	M	la première question à l'ordre du jour concerne l'article L2122-22 (6 sec) alors en fonction de cet article (.) j'ai signé un avenant [...] voilà (.) des questions ↑ sur ce 2122-22 #.# je vous remercie
CM9	M	l'article 2122-22 (6 sec.) alors j'ai en fonction de cet article j'ai signé un avenant [...] toutes les conventions qui avaient été vues d'autre part en Commission Sport (.) des observations pour ces articles cet article L2122-22 ↑ pas de questions ↑ je vous remercie
CM10	M	pas de phase d'information

### 1.5.2. L'échange sans retour verbal

Dans la séquence d'information et à d'autres moments de l'interaction, nous aurons affaire à une unité hiérarchique spécifique, *l'échange "sans retour verbal"* (ESrv). L'unité "échange" du modèle hiérarchique est dans ce cas tout à fait particulière. Avant de décrire ce type d'échange spécifique à la réunion protocolaire, je vais dans un premier temps, préciser la structure interne de l'échange canonique tel qu'il est défini dans l'Analyse du Discours en Interaction.

Si je me réfère à C. Kerbrat-Orecchioni (1990 : 234), l'échange est l'unité de base du dialogue constituée d'au moins deux contributions hétéro-adressées liées par un

<sup>254</sup> Acte d'information tel qu'il est défini par Sinclair et Coulthard (1975) qui admettent trois actes principaux : l'information, l'ordre, la demande.

processus d'enchaînement<sup>255</sup>, chaque contribution de L1 ou L2 pouvant être verbale ou non-verbale. Les échanges à *structure binaire* correspondent initialement à la paire adjacente<sup>256</sup> [*adjacency pair*], composée de deux interventions et s'opposant aux échanges à *structure ternaire* (à trois interventions) tels qu'ils sont analysés par J.M. Sinclair et R.M. Coulthard, et par E. Roulet dans les modèles en rangs. Les deux approches sont cependant complémentaires puisque J.M. Sinclair et R.M. Coulthard (1995 : 2) préconisent un premier repérage des échanges par les théories des paires adjacentes [*adjacent utterances*] que V. Traverso, à la suite des conversationnalistes américains, reformule ainsi :

C'est l'unité interactive minimale. Elle comporte deux énoncés contigus, produits par deux locuteurs différents, et fonctionne de telle sorte que la production du premier membre de la paire exerce une contrainte sur le tour suivant (1999 : 33).

Au cours d'une séance de Conseil municipal, il s'agit de repérer autant que possible les actions conversationnelles systématiquement appariées en couple "initiative-réactive" pour signaler des modes de combinaison préférentiels.

De façon complémentaire, les échanges à structure ternaire, tels que J.M. Sinclair et R. M. Coulthard (1976 : 46) les décrivent, comportent une troisième intervention comme signe d'enregistrement. Elle est réalisée le plus souvent par un écho, un accusé de réception ou un commentaire plus ou moins évaluatif. Le débat sur la valeur initiative, réactive et évaluative des interventions est posé dans ces termes par C. Kerbrat-Orecchioni :

Tout se tient dans le discours : d'un certain point de vue, on peut dire que *tout énoncé est à la fois initiatif* (il a des conséquences séquentielles, et restreint le paradigme des suites possibles), *et réactif* (il est déterminé par le discours antérieur, sans parler du problème (...) des stimulus situationnels). (...) On dira que A ouvre un nouvel échange si son caractère initiatif *l'emporte* nettement sur son caractère réactif, c'est-à-dire s'il détermine *plus* ce qui suit qu'il n'est déterminé par ce qui précède (1990 : 253).

Pour reconstruire les échanges, je retiens le modèle suivant en sachant que chaque intervention pourra être verbale ou non-verbale :

Tableau n°15		Schématisation de l'échange canonique	
1 - Intervention initiative : <b>I</b> [ouverture d'un paradigme de suites possibles]	}	Echange binaire	}
2 - Intervention réactive : <b>R</b>			
3 - Intervention évaluative : <b>E</b> [signes d'enregistrement divers]		Echange ternaire	

<sup>255</sup> Pour envisager le problème complexe des enchaînements, voir Kerbrat-Orecchioni (1990 : 234 sqq) car il existe des enchaînements explicites ou implicites, sur des contenus eux-mêmes implicites ou explicites.

<sup>256</sup> Voir pour les principes de base de la paire adjacente Sacks H., Schegloff E., Jefferson G. (1974) ou Schenkein (1978).



Si l'on se réfère aux caractéristiques de l'échange canonique, on constate que l'échange sans retour verbal a deux spécificités sur le plan structural : une construction en trois temps et le silence de l'assemblée comme réponse valide.

#### 1.5.2.1 Une construction en trois temps

L'échange Sans retour verbal est un échange *mono-géré* par le maire. Il est repérable en CM4, CM6, et CM9. Le maire (L1) s'adresse à l'assemblée (L2) en trois interventions : une intervention initiative doublée par une intervention de relance et confirmée par une intervention évaluative.

Prenons l'exemple du CM4, dans l'extrait n°132. Dans l'échange d'appel aux questions, le maire produit un échange Sans retour verbal qui comprend les trois interventions suivantes :

##### (1) Intervention initiative : acte d'appel aux questions

I	L1 (M)	y-a-t-il des explications sur ce ces actes qui ont été signés en fonction du L2122.22 ↑
RNV	L2 (As)	silence

##### (2) Intervention de *relance* : acte d'appel aux questions réitéré

I'	L1 (M)	pas d'observations ↑
R'NV	L2 (As)	silence

##### (3) Intervention évaluative : acte de remerciement

E	L1 (M)	je vous remercie
---	--------	------------------

Les trois interventions du maire {Initiative-Relance-Evaluation} sont à resituer dans la structure d'échange "M → As" où on repère deux micro-échanges successifs e1 et e2 :

$$\{e1 \{I(\text{Appel aux Questions}) - R(\text{silence})\} + e2 \{I'(\text{Relance de l'appel aux questions}) - R'(\text{silence})\} + E(\text{Remerciement}) \}$$

En CM1, CM5 et CM8, le maire utilise une version raccourcie : {Initiative-Evaluation} valant pour une structure d'échange composée d'un seul micro-échange e1 :

$$\{e1 \{I(\text{Appel aux Questions}) - R(\text{silence})\} - E(\text{Remerciement}) \}$$

#### 1.5.2.2 Le silence de l'assemblée comme réponse valide

L'appel aux questions (I) comme intervention initiative du maire est adressé à l'assemblée. Dans certains cas, on constate une absence de réponse verbale. L'appel aux questions est alors réitéré (intervention de relance I'). La réponse est à nouveau un silence (R'). L'intervention de relance I' s'explique justement par l'absence de réponse verbale. En effet, avant de clore l'échange, le maire donne une nouvelle chance de réagir à l'assemblée. L'intervention de relance est une sorte de *calque* de la première initiative. Elle n'ajoute rien en terme de contenu. Elle a un statut purement formel, d'où la notation en I'.

En ce qui concerne les interventions de l'assemblée, cette forme d'échange signale l'importance du mode de communication voco-verbal. En effet, face à l'appel aux questions, le silence est *la règle* pour signaler *l'accord* du groupe. Le mutisme des

participants ne crée donc pas un manque dans l'échange, c'est au contraire l'intervention réactive attendue, une réponse *valide*. L'intervention voco-verbale accomplit le travail réactif attendu selon le schéma interactionnel en cours : connaître l'avis de l'assemblée.

### 1.6 Les structures d'échange dans la séquence d'information

La définition de la situation impose d'accorder aux manifestations non-verbales de l'assemblée le statut d'intervention à part entière. Même si l'échange canonique est de loin l'échange composé de deux contributions verbales, le silence a *valeur d'acte*<sup>257</sup> dans certains échanges du polylogue formel. C'est d'ailleurs une des certitudes acquise par C. Cali à propos des conférences internationales :

la règle de distribution de la parole à tour unique propre à ce milieu conduit au déploiement d'un espace interactif second, marqué par le canal non-verbal (1999 : 144).

Tableau n°16	Les structures d'échanges de la séquence d'information
Polyadressage	
<b>Intervention du maire :</b>	Acte d'information + Echange Srv d'appel aux questions {I-silence} + {I'-silence} + Remerciement }

### 1.7 SYNTHESE : la dominance interactionnelle du maire et l'accord tacite de l'assemblée

Les séquences monologiques d'ouverture, de clôture, d'information laissent apparaître deux caractéristiques majeures des structures d'échange dans une rencontre protocolaire :

(1) la *dominance interactionnelle* du maire est vérifiée dans le sens où dans les trois séquences, le mode d'échange dominant est : Maire → Assemblée. Le maire impose des contraintes structurales majeures à l'interaction dès la séquence d'ouverture, contraintes qui influencent la suite des échanges. Il dirige l'interaction par des actes performatifs, il désigne le secrétaire de séance par un acte directif de nomination, il publicise des décisions par un acte directeur d'information, il assure enfin la mono-gestion de l'échange poly-adressé sans retour verbal. F. Bargiela-Chiappini et S.J. Harris soulignent la récurrence d'une telle caractéristique dans les réunions formelles :

Some of the chair's exclusive powers are re-enforced by the group's acceptance of tacit norms, enabling the talk to proceed (1997 : 212).

(2) l'accord tacite de l'assemblée se manifeste dans le mode d'expression essentiellement voco-verbal. Un silence peut donc constituer le deuxième type de contribution qu'on rencontre dans l'échange sans retour verbal étudié plus haut. Je suis

<sup>257</sup> Action étant à entendre au sens de la théorie des actes de langage, c'est-à-dire ici un acte accompli voco-verbalement.

en accord avec C. Cali (1999) qui reconnaît là une spécificité structurelle<sup>258</sup> du discours d'assemblée.

Dans ces conditions, l'interaction progresse jusqu'au moment du débat où l'accès à la parole devient possible dans des conditions plus classiques, c'est-à-dire par le biais d'échanges *avec retour verbal*, comme nous allons le voir dans la séquence à dominante dilogale, dans la séquence Exposé ou dans les séquences potentiellement polylogales.

## 2 Une séquence à dominante dilogale

Les séquences dilogales, c'est-à-dire les séquences à *deux locuteurs déclarés*, posent des problèmes dans le cas d'une situation de groupe car il s'agit de présenter de façon opératoire l'organisation séquentielle des échanges en fonction de trois paramètres :

- (1) le nombre de locuteurs qui prennent effectivement la parole. Je distinguerai les trois cas suivants : deux locuteurs, trois locuteurs, plus de trois locuteurs,
- (2) le nombre et le type d'interventions qui vont construire les échanges
- (3) le chaînage des interventions.

Cela m'amène à utiliser le tableau n°15 pour déterminer le nombre et le type d'interventions (I, R, E). Pour le chaînage des interventions, je ferai à nouveau appel aux travaux de C. Kerbrat-Orecchioni qui différencie cinq types de chaînage dans l'organisation séquentielle des dilogues :

Cas n°1 : Les <i>échanges suivis</i> sont construits sur un enchaînement linéaire strict	Cas n°2 : Les <i>échanges enchâssés</i> sont construits sur l'enchâssement d'un échange continu dans un autre échange discontinu								
L1 Ia L2 Ra L1 Ib L2 Rb L1 Eb ou L2 Eb etc.	<table border="0"> <tr> <td>L1 Ia</td> <td>L1 Ia</td> </tr> <tr> <td>L2 Ra</td> <td>L1 Ib</td> </tr> <tr> <td>L1 Ib</td> <td>L2 Rb</td> </tr> <tr> <td>L2 Rb</td> <td>L2 Ra</td> </tr> </table>	L1 Ia	L1 Ia	L2 Ra	L1 Ib	L1 Ib	L2 Rb	L2 Rb	L2 Ra
L1 Ia	L1 Ia								
L2 Ra	L1 Ib								
L1 Ib	L2 Rb								
L2 Rb	L2 Ra								
Cas n°3 : Les <i>échanges imbriqués</i> sont construits autour de la bivalence d'une intervention qui fusionne deux actes de langage dans un même signifiant.	Cas n°4 : Les <i>échanges croisés</i> sont construits sur l'entrelacement de deux échanges								
L1 Ia L2 Ra + Ib L1 Rb	<table border="0"> <tr> <td>L1 Ia</td> <td>L1 Ia</td> </tr> <tr> <td>L1 Ib</td> <td>L2 Ib</td> </tr> <tr> <td>L2 Ra</td> <td>L2 Ra</td> </tr> <tr> <td>L2 Rb</td> <td>L1 Rb</td> </tr> </table>	L1 Ia	L1 Ia	L1 Ib	L2 Ib	L2 Ra	L2 Ra	L2 Rb	L1 Rb
L1 Ia	L1 Ia								
L1 Ib	L2 Ib								
L2 Ra	L2 Ra								
L2 Rb	L1 Rb								

<sup>258</sup> spécificité qui l'a amenée à utiliser le terme de "polylogue par défaut" pour désigner une communication sous forme de tours de parole (et non d'échanges) avec un accès au canal non-verbal. (Cali, 1999 : 144).

Il reste le cas des *échanges tronqués* où une intervention reconnue comme une initiative ne produit aucun enchaînement. Il s'agit de savoir si l'intervention n'est jamais récupérée dans le cours des échanges avec les effets interactionnels que cela peut entraîner. L'ensemble de ces structures, récurrentes dans les dialogues, sont à rechercher et à décrire dans un polylogue.

Quelques précisions sont nécessaires à propos de la présentation des extraits. Dans la première colonne seront indiqués les types d'interventions (Initiative, Réactive, Evaluative) et le chaînage des interventions (abcd, etc.) en rapport avec chaque échange (l'échange a, l'échange b, etc). Par exemple, pour le premier échange, on aura : initiative (Ia), réactive (Ra), évaluative (Ea).

Dans le cas où plusieurs contributions d'un même locuteur forment une intervention, nous aurons  $/Ia/ = /I(a1+a2+\dots+an)/$ , de même que pour les interventions réactives ou évaluatives. Les interventions de relance considérées comme des calques d'interventions initiales seront notées I'a, R'a, E'a selon le type d'intervention. Dans le cas où différents locuteurs produisent le même type d'intervention, on aura I1a pour le premier locuteur, I2a pour le deuxième, Ina pour le nième locuteur, ou bien R1a, R2a, Rna pour des interventions réactives successives et E1a, E2a, Ena pour des interventions évaluatives successives. Les échanges sont notés entre parenthèses {...} et les interventions entre barres obliques /.../.

Dans la deuxième colonne s'inscrit le schéma d'adressage dominant, s'il est possible de le déterminer. Les autres colonnes conservent la transcription initiale du corpus avec tour de parole, identification du locuteur, texte conversationnel.

## 2.1 La séquence d'appel nominal

Poursuivant les présentations ethnographiques destinées à visualiser les différentes scènes qui se succèdent, je résume la séquence d'appel nominal de la façon suivante :

*Description de la scène. Le maire vient d'accueillir l'assemblée ; il enchaîne très vite sur la nomination du secrétaire de séance qui se munit alors de la feuille d'émargement pour appeler les 33 élus.*

Le schéma d'adressage est toujours le même : Secrétaire de séance ↔ élu. L'échange est théoriquement dilogal, c'est-à-dire composé de deux interventions formulées par deux interlocuteurs différents, le même locuteur "pivot", tenant le rôle de L1 pendant la séquence d'appel.

### 2.1.1. Les échanges binaires à 2 interventions

#### 2.1.1.1 Deux locuteurs

##### a) La paire adjacente

Les paires adjacentes sont composées de deux interventions : l'intervention initiative du secrétaire : ("monsieur ou madame + nom patronymique + prénom") et une intervention

réactive du conseiller appelé qui manifeste sa présence par des accusés de réception tels que "présent", "oui" comme en tp2-tp3, tp4-tp5, etc.

Extrait n°133. CM3

Ra	S-M	tp2	S	bien sûr bien sûr (.)
Ib	S-AND			Lucien AND
Rb	AND-S	tp3	AND	présent
Ic	S-ARB	tp4	S	Françoise ARB
Rc	ARB-S	tp5	ARB	présente
Id	S-BAR	tp6	S	Christiane BAR
Rd	BAR-S	tp7	BAR	présente
Ie	S-BER	tp8	S	Pierre BER
Re	M-S	tp9	M	je pense qu'il va arriver

A partir de tp2, cet extrait montre une succession de paire : <acte d'appel-réponse à l'appel> sauf en tp2 où le tour de parole a deux interventions : une intervention réactive /Ra/ quand CHAR répond au maire qui vient de lui donner la parole et une intervention initiative /Ib/ quand il appelle le premier nom sur la liste d'émargement. Quand l'appelé n'est pas en mesure de répondre, le maire boucle le tour comme en tp9 (voir chap5.I.3.1 la mise en place du cadre participatif). L'alternance des locuteurs est régulière.

#### b) Deux interventions initiatives juxtaposées

Extrait n°134. CM4

Ia	S-COU	tp31	S	COU Francine
Ib	S-DES			DES Jean-Claude
Rb	DES-S	tp32	DES	présent

En tp31, COU est secrétaire de séance ; elle s'appelle elle-même puis enchaîne directement sur le nom suivant qui répond comme prévu. Dans le même tour de parole, une intervention initiative auto-adressée sans réponse verbale est suivie d'une intervention initiative hétéro-adressée qui a sa réponse en tp32. En tp31, sachant que l'intervention réactive /Ra/ se passe "dans la tête" de la secrétaire, on ne peut considérer l'échange comme tronqué.

#### c) Deux interventions réactives juxtaposées

Extrait n°135. CM5

Ia	S-CAS	tp20	S	CAS Roland
Ra	M-S	tp21	M	excusé il a donné son pouvoir s'il ne pouvait pas venir (.) à monsieur REB (.)
Rb	M-S			monsieur AND est arrivé

En tp21, le maire boucle l'échange {Ia-Ra} par une intervention réactive expliquant l'absence de CAS, à laquelle il juxtapose une deuxième intervention réactive /Rb/ concernant l'arrivée tardive de AND, alors que l'intervention initiative /Ib/ appelant AND a été prononcée au tout début de l'appel. On a affaire ici à des interventions *décalées*.

#### d) Un échange auto-adressé enchâssé dans une intervention

## Extrait n°136. CM6

Ia	S-CHAR	tp23	S	CHAR Pascal (.)
Ra	CHAR-S			présent
Ib	S-CHE			CHE Alain
Rb	CHE-S	tp24	CHE	présent

En tp23 le secrétaire s'appelle lui-même, répond présent puis passe au nom suivant qui répond de façon canonique. Dans le même tour de parole (tp23), le couple {Ia-Ra} délimite *un échange auto-adressé enchâssé* et juxtaposé avec l'intervention initiative suivante hétéro-adressée /Ib/.

## 2.1.1.2 Plus de deux locuteurs

## a) La double réponse

## Extrait n°137. CM5

Ia	S-PER	tp58	S	PER Christine
Ra	M-S	tp59	M	je crois qu'elle est en train de franchir la porte
R2a	PER-S	tp60	PER1	présente

La secrétaire appelle une élu absente. En tp59, le maire assure le relais et fournit l'intervention réactive *provisoire* /Ra/, que l'appelée confirme immédiatement par l'intervention réactive *officielle* /R2a/, car le terme rituel "présent" est la réponse préférée attendue, la réponse protocolaire.

## Extrait n°138. CM6

Ia	S-BAR	tp6	S	BAR Christiane
R1a	LNI-S	tp7	LNI	elle va arriv[er]
R2a	M-S	tp8	M	[je je pense qu'elle va arriver

On a une double réponse qui s'éloigne de la réponse attendue dans la mesure où, normalement, c'est le maire qui prend le tour de la personne absente. Ici, un locuteur non identifié (LNI) se mobilise pour répondre par une intervention réactive *provisoire* /Ra/<sup>259</sup> mais, en tant que locuteur occasionnel, il n'a pas la crédibilité et la légitimité pour le faire. Il est tout de suite doublé par le maire qui fait une deuxième intervention réactive *officielle* "en écho", /R2a/ en tp8.

## b) La triple réponse

## Extrait n°139. CM4

Ia	S-MOU	tp55	S	MOU Jacqueline
				Sil (2 sec.)
Ra	LNI-S	tp56	LNI4	elle va arriv[er]
R2a	M-S		M	[je pense qu'elle va arriver
R3a	LNI-S	tp57	LNI5	elle arrive je crois

En tp55, l'absence de MOU génère un moment d'hésitation et un silence de 2 secondes rempli finalement par trois locuteurs. On note une progression dans la temporalité des énoncés réactifs : "elle va arriver" pour le premier

<sup>259</sup> Quand plusieurs locuteurs participent à une double ou une triple réponse, la première intervention sera notée /I/ et non pas /I1/, /R/ et non pas /R1/, /E/ et pas /E1/.

locuteur ; "elle arrive" pour le dernier locuteur et un positionnement énonciatif en "je" pour le maire qui prend complètement l'énoncé en charge par rapport aux deux locuteurs non identifiés. L'intervention du maire est la deuxième intervention réactive officielle attendue, après la réponse statutaire ("présent") la plus souhaitable.

### 2.1.2. Les échanges ternaires à trois interventions

Quand l'échange d'appel est ternaire<sup>260</sup>, le schéma le plus récurrent comprend trois locuteurs différents qui se mobilisent pour répondre à l'appel : le secrétaire, le maire et soit l'appelé, soit un locuteur non identifié qui répond à la place de l'appelé.

#### 2.1.2.1 Une double réaction

*Extrait n° 140. CM2*

Ia	S-COUR	tp26	S madame COUR Francine
R1a	M-S	tp27	M je pense qu'elle va arriver (=)
R2a	LNI-S	tp28	LNI (=) elle arrive
Ea	M-S	tp29	M madame COUR est arrivée

Dans ce cas, le maire boucle l'échange par une intervention réactive provisoire /Ra/. Mais immédiatement, en tp28, une deuxième intervention réactive /R2a/ signale l'arrivée effective de l'appelée. Le maire propose alors une intervention évaluative officielle de surenchère en dénommant officiellement l'appelée qui ne prononcera pas le rituel "présent".

#### 2.1.2.2 Une double évaluation

*Extrait n° 141. CM2*

Ia	S-BRU	tp10	S monsieur BRU Alexis
Ra	BRU-S	tp11	BRU présent
Ea	M-As	tp12	M il a qu'un bras donc il est à l'heure
E2a			As (rire général)

Le couplet "nom-présent" est réalisé en tp10-tp11 mais l'échange n'en reste pas là car le maire fait une intervention évaluative /Ea/ et commente de façon ludique la présence de BRU. Le rire général est une forme d'intervention évaluative voco-verbale /Ea/ qui témoigne de la connivence de l'assemblée dans son intégralité, avec son maire, comme nous allons le constater également dans l'extrait qui va suivre.

### 2.1.3. Les échanges complexes

Dans l'appel nominal s'ébauche la construction collective des interventions.

Des échanges complexes sont construits quand l'appelé fait défaut à l'appel, soit parce qu'il est absent, soit parce qu'il est en retard. Le maire remplit le tour de parole mais l'absence de l'appelé génère une zone d'incertitude et de flou. La structuration des échanges est alors source de constructions multiformes et surprenantes.

<sup>260</sup> L'échange ternaire peut être mené par deux locuteurs seulement, un des locuteurs prendra alors en charge deux interventions de type différent.

## Extrait n°142. CM2

I	S-CHE	tp17	S	monsieur CHE Alain
Ra	M-S	tp18	M	je crois l'avoir vu
R2a	LNI-S	tp19	LNI1	(=) moi aussi (=)
R3a	LNI-S	tp20	LNI2	(=) oui oui il est là (=)
Ea	LNI-S	tp21	LNI3	(=) il est distrait (=)
R4a	LNI-S	tp22	LNI4	(=) il est là oui (=)
E2a	M-As	tp23	M	(=) il a d'autres préoccupations

A l'appel de CHE, le maire propose une intervention réactive qui exprime le doute et qui engendre alors des interventions multiples de la part de l'assemblée, *solidaire* quand il s'agit de résoudre les moments difficiles. Or l'échange d'appel nominal est strict et la réponse attendue est unique. En tp19, tp20, tp22, les trois interventions réactives R2a, R3a, R4a, dépendent de la première réaction Ra en tp18. Ce sont trois interventions réactives proches de l'écho. En revanche, les commentaires évaluatifs (Ea, E2a) témoignent d'hypothèses interprétatives "autonomes". On assiste même à une surenchère. Le "il est distrait" du tp21 est moins violent que le "il a d'autres préoccupations" lancé par le maire. Son statut d'autorité lui permet d'aller plus loin dans l'énoncé de sanction, puisque dans ce cas précis, CHE manque à son devoir de répondre "présent". Les cinq locuteurs, M, LNI1, LNI2, LNI3, LNI4 conjuguent leurs efforts pour trouver une solution à l'objectif du secrétaire de séance : vérifier la présence de CHE.

## 2.1.4. Des ratés interactionnels

Voici quelques cas d'échanges plus compliqués, présentés du plus simple au plus complexe.

## 2.1.4.1 Le silence

## Extrait n°143. CM10

Ia	S-CHE	tp22	S	Alain CHE
		Sil		(2 sec.)
Ra	M-S	tp23	M	il est là il est là monsieur CHE

Le silence s'explique par le fait que CHE ne répond pas à l'appel de son nom. M commente la situation pour ratifier la présence de CHE. Ce qui lui permet conjointement d'assurer la deuxième partie de la paire adjacente.

## 2.1.4.2 Une intervention réactive décalée

## Extrait n°144. CM6

Ib	S-JAN	tp43	S	JAN Pierre
Rb	JAN-S	tp44	JAN	présent
Ra	M-S	tp45	M	monsieur BER est arrivé
		Sil		(3,5 sec.)

On est dans le même cas que dans l'extrait n° 135. L'échange {Ib-Rb} est complet. C'est l'intervention réactive /Ra/ imprévue et décalée de M en tp45 qui engendre un petit problème d'intersynchronisation qui se traduit par un



silence de 3,5 secondes. En effet, l'intervention initiative /Ia/ est au début de l'appel nominal (voir corpus en annexe).

#### 2.1.4.3 Des échanges entre-croisés

Extrait n°145. CM5

Ia	S-ESP	tp33	S	ESP Lucien (..)
Ra	+ M-S	tp34	M	je crois l'av/ je crois l'avoir vu mais (.)
R2a	LNI-S		LNI1	il est là
Ib	M-ESP		M	monsieur ESP vous êtes bien [là ↑
Ea	Rb LNI-S	ESP-M	LNI2	[il est [dissipé (ESP fait un signe de tête)
Eb	M-ESPM		M	[merci à monsieur ESP

ESP ne répond pas à l'appel de son nom. M répond à sa place puis le sollicite directement. Mais ESP répondra par une intervention réactive décalée non-verbale /Rb/. Deux locuteurs non identifiés interviennent entre temps, le premier par une intervention réactive qui va dans le sens de celle de M /R2a/ ; le second par une intervention évaluative qui interprète la non-réponse de ESP, /Ea/. On a deux échanges croisés : l'échange principal {Ia-Ra+R2a-Ea} et l'échange secondaire {Ib-Rb-Eb} inclus dans l'échange principal à partir du tp34.

#### 2.1.4.4 Des échanges méta-interactionnels

Extrait n°146. CM10

Ia	S-MOU	tp52	S	euh : : Jacqueline MOU
Ra	LNI-S	tp53	LNI1	présen[te (voix d'homme qui répond)
			M	[elle
Ib	S-As	tp54	S	c'est une voix masculine (=) (bruit)
R2a	LNI-S	tp55	LNI2	(=) elle est dans le couloir
Rb	M-S	tp56	M	monsieur ARB monsieur BRU a une très bonne oreille (.) et je l'en félicite s'il nous annonce l'arrivée de Jacqueline MOU
Ic	S-PAL	tp57	S	euh : : Louis PAL

En tp52, BRU appelle une femme et c'est une voix d'homme qui répond en tp53 par "présent" ; un locuteur non identifié (LNI) apporte également sa contribution à l'échange {Ia-Ra+R2a} en tp55. Entre temps, BRU a initié un échange métainteractionnel avec M {Ib-Rb} qui démarre en tp54 et se termine en tp56. Après ce petit incident, le cours de l'appel reprend normalement avec /Ic/ du secrétaire de séance qui appelle l'élue suivant sur la liste d'émargement.

## 2.2 SYNTHÈSE : les structures d'échange dans la séquence d'appel nominal

Malgré son apparente simplicité, la séquence d'appel témoigne d'une grande complexité structurale liée au nombre de participants. Elle correspond aux variations suivantes :

### 2.2.1. Variation au niveau du nombre de locuteurs

La règle est *deux locuteurs* : l'appelant et l'appelé, trois locuteurs parfois si le maire intervient. Les cas de pluri-locution sont rares et comptent six locuteurs maximum en comptant le secrétaire de séance.

## 2.2.2. Variation au niveau du nombre et du type d'intervention

### 2.2.2.1 La paire adjacente comme règle

Dans la séquence d'appel nominal, la paire adjacente paraît être la norme pour la plupart des échanges. La règle d'enchaînement est très contraignante et les énoncés respectifs "stimulus-réaction" sont mutuellement déterminés et forment le *couplet* dont parle E. Goffman (1975 : 1).

### 2.2.2.2 Les échanges marqués

#### a) L'échange ternaire

Il est peu fréquent mais il arrive parfois qu'un locuteur (le maire en général) insère une intervention évaluative qui fait suite au couplet "appel-présence".

#### b) L'intervention réactive à plusieurs voix

A partir d'une même intervention initiative de L1, dans les cas où L2 n'est pas en mesure de répondre, l'intervention réactive de plusieurs locuteurs différents est possible<sup>261</sup>. Un dialogue à *plusieurs voix* s'instaure entre L1 et les locuteurs qui réagissent à L1. Dans un échange binaire (IR), nous trouvons par exemple des doubles réponses (R+R2) ou des triples réponses (R+R2+R3). L'intervention réactive collective (R+R2+...+Rn) est composée de plusieurs contributions indépendantes vs dépendantes<sup>262</sup> de la première réaction. Il s'agit d'observer le degré de subordination entre les différentes interventions réactives<sup>263</sup>.

#### c) Les échanges complexes

L'échange complexe<sup>264</sup> comporte plusieurs interventions réactives ou plusieurs interventions évaluatives à partir d'une intervention initiative unique. A partir du couple I-R composé de l'intervention initiative de L1 (I) et de l'intervention réactive (R) du L2

<sup>261</sup> Sur le plan structural, l'intervention réactive à plusieurs participants est différente du phénomène de co-énonciation défini par Jeanneret dont j'ai déjà parlé au chap.1.II.2.2.1. (note 53) à propos des tours de parole. Dans les cas de la co-énonciation, la co-construction d'une intervention par plusieurs locuteurs se signale par un rapprochement maximal des énoncés au niveau de la forme même de l'énoncé soit verbale (connecteur pragmatique, connecteur temporel), soit paraverbale (continuité d'une phrase mélodique). Dans l'intervention réactive à plusieurs voix, l'énonciation de chaque locuteur a un statut autonome au niveau formel (verbal et paraverbal).

<sup>262</sup> Voir Traverso (1995 : 32-33) qui fait l'opposition entre interventions réactives indépendantes vs dépendantes. Les premières sont complètes (les différents locuteurs ne s'associent pas dans leurs réactions) tandis que les secondes ne prennent leur sens notamment par rapport à la *première* intervention réactive.

<sup>263</sup> Le problème reste que souvent les locuteurs sont non-identifiés car ils parlent hors micro. Il est alors difficile de pousser plus loin l'étude de la structuration des échanges.

<sup>264</sup> Voir la notion de "macro-échange" chez Salazar-Orvig (1983).

qui est le premier à réagir, les contributions des différents locuteurs s'orientent dans deux directions : soit dans le sens de R, soit dans le sens d'une évaluation. On aura alors un échange à structure ternaire.

L'ensemble des structures d'échange, dans la séquence d'appel nominal peut être structuré ainsi :

Tableau n°17 Structures d'échanges dans la séquence d'appel nominal	
<b>Echange canonique : échange binaire</b>	<b>Echange marqué : échange ternaire</b>
L1 : <b>I</b> (appelle L2 par le nom patronymique) L2 : <b>R</b> « présent » ou « oui »	L1 : <b>I</b> (appelle L2 par le nom patronymique) L2 : <b>R</b> "présent" ou "oui" L3 : <b>E</b> (commentaire et L3 = M)
<b>Interventions réactives à plusieurs voix</b>	<b>Echanges complexes</b>
L1 : <b>I</b> (appelle L2 par le nom patronymique et L2 est absent) L2 : <b>R</b> (et L2 = M) le plus souvent L3 : <b>R2</b> L4 : <b>R3</b> Ln : <b>Rn</b>	L1 : <b>I</b> (appelle L2 par le nom patronymique et L2 est absent) L2 : <b>R</b> (et L2 = M) le plus souvent L3 : <b>R2</b> L4 : <b>R3</b> L5 : <b>E</b> L6 : <b>E2</b> Ln : <b>Rn</b> ou <b>En</b>

### 2.2.3. Variation au niveau du chaînage des échanges

La règle est une *succession de paire adjacente*, avec un L1 pivot pour l'intervention initiative et L2 variable pour l'intervention réactive, tout en tenant compte des autres possibilités de chaînage que nous avons découvertes au fil de la description, comme l'échange auto-adressé et enchâssé du secrétaire, ou les échanges entre-croisés à vocation méta-interactionnelle dans les zones de turbulence.

## 3 La séquence Exposé

Principalement monologale, puisqu'elle correspond à l'exposé fait par le rapporteur, la séquence Exposé met en évidence un nouveau fait de structuration : trois *circuits* en parallèle qui s'appuient sur les configurations interlocutives décrites dans le tableau n°8 et sur les deux directions d'adressage définies dans le tableau n°9.

- deux circuits orientés vers le groupe : Maire → Assemblée ; Rapporteur → Assemblée où l'échange est unilatéral et sans retour verbal.

- un circuit orienté vers l'individu : Maire ↔ Rapporteur où l'échange entre deux locuteurs est par nature bilatéral et verbal.

Pour avoir une idée de la mécanique interactionnelle à ce moment précis de la réunion, observons le fonctionnement des trois circuits sur un court extrait (et dans une configuration simple). Nous y repérons les trois unités hiérarchiques récurrentes, deux unités du niveau des interventions :

(▲) les interventions-flash du maire (M) en direction de l'assemblée

(■) l'intervention-période<sup>265</sup> du rapporteur (Rap) destinée à l'assemblée

<sup>265</sup> Ce type d'intervention figure en majuscules d'imprimerie.

et une unité du niveau des échanges :

(\*) le dialogue d'arrière-plan "Maire-Rapporteur"

Extrait n°147. CM6/Thème N°1 – Dans la Séquence Exposé, JOU est le rapporteur.

Ia1	▲	M-As	tp100	M	on passe aux décisions modificatives de l'exercice 1997 (.)
Ib	*	M-JOU			monsieur JOU vous avez la parole (..)
Ia2	▲	M-As			je crois que tout le monde a eu les papiers hein (.) ça a été distribué
Rb	*	JOU-M	tp101	JOU	oui
IC	■	JOU-As			comme cela (.) avait été annoncé à la commission des finances (.) il vous est soumis à l'approbation (.) deux décisions modificatives n°10 et n°11 (.) concernant [...]
Eb	*	JOU-M			voilà monsieur le maire les deux dernières décisions modificatives concernant l'exercice 1997
E2b	*	M-JOU	tp102	M	merci monsieur JOU (.) [...]

La complexité structurale des prises de parole impose de décomposer les structures d'échange propre à chaque circuit.

### 3.1 Les structures de base

#### 3.1.1. Les interventions-flash du maire

En tp100, le maire élabore une intervention d'annonce qui a deux caractéristiques ; d'une part, elle est *pluri-adressée* (selon le schéma d'adressage concentrique précédemment décrit) au rapporteur, à l'assemblée et à l'auditoire ; d'autre part elle est *bi-valente* car elle imbrique deux actes de langage : un acte d'information adressé à l'auditoire concernant le thème et le nom du futur parleur (Ia1), et un acte indirect de requête adressé au rapporteur : injonction de prendre la parole /Ib/. Dans l'exemple ci-dessus, le maire produit en plus une assertion sur la gestion des documents /Ia2/ complémentaire à /Ia1/.

Cela revient à coder l'intervention fournie dans l'extrait de la façon suivante :

$M : \blacktriangle / I (a1+a2) / + * / Ib /$

Au niveau de la séquentialité, l'annonce est une intervention extrêmement contraignante<sup>266</sup>. Après une annonce, il n'y a pas de choix, le paradigme des enchaînements possibles est fermé et prévisible : le rapporteur prend la parole, il s'engage d'abord dans un dialogue avec le maire, puis dans une intervention longue destinée à l'assemblée.

#### 3.1.2. Un dialogue d'arrière-plan "Maire-Rapporteur"

Il apparaît que le maire et le rapporteur sont dans un rapport très proche sur le plan des structures d'échanges. L'ouverture du dialogue {Maire-Rapporteur} se passe souvent comme dans l'extrait du CM6 :

<sup>266</sup> J'emploie ce terme dans l'acception définie par Kerbrat-Orecchioni (1990 : 203) : « Dire qu'une intervention donnée possède un caractère plus ou moins contraignant sur la suite, c'est donc admettre qu'elle crée une attente plus ou moins forte d'un enchaînement réactif. »

M : \*/Ib/ Allocation de parole

R : \*/Rb/Réception avant l'exposé + /E1b/ Evaluation = signal de pré-clôture

M : \*/E2b/ Evaluation

L'échange {Ib-Rb-E1b+E2b} s'entrecroise avec les interventions-flash du maire vis-à-vis de l'assemblée précédemment décrites, et avec l'intervention-période du rapporteur.

### 3.1.3. L'intervention-période du rapporteur

Ratifié par le maire, le rapporteur fait son exposé à l'assemblée. C'est une intervention initiative plus ou moins longue sur le thème annoncé par le maire dans l'intervention-flash. Elle est parfois très longue, d'où l'appellation d'intervention "période" empruntée à M.M.J. Fernandez (1987 : 525) qui utilise cette notion pour les longs développements en disant que, l'objet qu'elle désigne ne peut être assimilé au discours monologique mais qu'il possède les mêmes possibilités "de ramification et d'expansion".

Dans l'extrait, en tp101, l'intervention-période est relativement homogène, elle sera notée :

R : ■/IC/

Je ne traiterai pas en détail des interventions longues<sup>267</sup> qui possèdent les propriétés des textes monologiques et renvoient à des modèles complexes. Sur le plan des structures d'échanges cependant, l'intégration des séquences d'Exposé dans la phase délibérative est possible grâce au dialogue "Maire-Rapporteur" qui encadre de part et d'autre les interventions-période du rapporteur et qui, dans certains cas, participe à leur expansion. A côté de ces trois structures d'échanges basiques, on observe des aménagements divers qui témoignent des capacités de développement infinies des interactions verbales. Deux structures sont récurrentes : les échanges préalables et les échanges filés.

## 3.2 Les structures facultatives

### 3.2.1. Les échanges préalables

#### 3.2.1.1 De la part du rapporteur

Avant de démarrer sa présentation, le rapporteur fait un commentaire.

Extrait n°148. CM3 – Thème n°7

Ib	*	M-DES	tp132	M	monsieur DES (.) je vais vous proposer de profiter du micro près de <b>vous</b> (.)
Ia1	▲	M-As			pour nous parler de l'autorisation (.) à me donner pour (.) sur l'accord sur la dérogation au repas dominical des salariés déposée par la société SOL
Rb	*	DES-M	tp133	DES	c'est moins qu'une autorisation la démocratie a ses limites (.)
Ic	*				c'est seulement un avis que nous aurons à émettre
Rc	*	M-DES	tp134	M	merci monsieur DES mais il y a l'intitulé qui marque autorisation
Ia2	▲	M-As			donc (.) je vous rappelle que c'est un avis simplement que vous émettez
ID	■	DES-As	tp135	DES	bon (.) la société [...]

<sup>267</sup> Voir Adam et les types de texte (1991), Vion et ses propositions de modules pour les cas de long texte monologique (1992).

Le dialogue "maire-rapporteur" commence par un échange préliminaire constitué de deux échanges minimaux binaires suivis : {Ib-Rb ; Ic-Rc}. L'intervention-période du rapporteur commence en tp135 avec /ID/ après l'intervention-flash de M qui corrige son annonce : la première annonce /Ia1/ évolue en /Ia2/.

### 3.2.1.2 de la part d'un locuteur solliciteur

Un locuteur solliciteur se manifeste avant que le rapporteur ne démarre sa prestation<sup>268</sup>.

Extrait n°149. CM3 – Thème n°1

Ia	▲	M-As	tp81	M	et je donne la parole à monsieur JOU (.) pour parler de l'aire de stationnement des gens du voyage le budget prévisionnel et la demande de subvention
Ib	*	M-JOU			
Rb	*	JOU-M	tp82	JOU	oui
Ic	*	JOU-As			mais au préalable [...]
Rc	*	M-JOU	tp83	M	je pense qu'il n'y a pas d'objection
Id	▲	M-As			je crois qu'à la dernière séance (.) c'est monsieur LA qui avait demandé (.)
RdNV					<b>quand</b> on aurait ce budget (.) dans la forme vous l'avez
Ie		M-LA			vous voulez intervenir ↑
Re		LA-M	tp84	LA	oui s'il vous plaît
Ee		M-LA	tp85	M	je vous en prie
If		LA-As	tp86	LA	lors de la séance du conseil municipal du 21 mai à une question sur [...]
Rf		M-LA	tp87	M	monsieur LA je vous réponds [...]
Ig	*	M-JOU			monsieur JOU sur le fond je vous laisse parler
Rg	*	JOU-M	tp88	JOU	bien
R2f		JOU-LA			je répondrais simplement à monsieur : LA [...]
Ih	■	JOU-As			donc maintenant la première [question]
I'h	▲	M-As	tp89	M	[l'aire de sta/]
II	■	JOU-As	tp90	JOU	l'aire de stationnement des gens du voyage (=) (=) la première question fait le point financier [...]

L'annonce du maire en /Ia+Ib/ destinée à l'assemblée et à JOU ne prend pas immédiatement effet malgré l'accusé de réception /Rb/ de JOU. En effet, JOU initie une remarque /Ic/ reçue par M en /Rc/. M enchaîne sur une initiative /Id/ à laquelle un membre de l'assemblée est sensible. En effet, LA demande à intervenir de façon non-verbale /Rd/ et M ratifie sa demande en /Ie/. LA et M tombent d'accord en /Re-Ee/ et LA peut faire sa remarque en /If/ à laquelle M répond par Rf. L'échange {Ig-Rg} entre M et JOU est un *échange enchâssé d'allocation de parole* suivi de la réponse de JOU à LA /R2f/ qui constitue la deuxième intervention réactive à l'intervention initiative If de LA en tp86. Finalement, pour lancer son intervention-période, JOU reprend l'annonce de M en /Ih/ sans succès puisque M souhaite refaire lui-même l'annonce en /I'h/. L'intervention-période de JOU démarre par /II/ en tp90.

<sup>268</sup> Dans cet exemple et dans tous ceux qui vont suivre, pour différencier facilement les interventions-flash du maire vis-à-vis de l'assemblée et les interventions qui relèvent du dialogue "maire-rapporteur", je conserve l'ordre alphabétique établi dans l'extrait n°147 ; autrement dit je démarre le codage de façon identique à chaque fois : les interventions-flash du maire sont notées en "a", le dialogue "maire-rapporteur" est noté en "b". Ce choix explique que, parfois, l'intervention "b" soit avant l'intervention "a". Ensuite, l'ordre alphabétique est appliqué normalement aux différentes interventions qui se succèdent.

A la lecture de ces deux extraits, les échanges préliminaires apparaissent comme des éléments structuraux non négligeables dans la mesure où ils témoignent de *stratégies de recadrage* pour maintenir et guider la réunion du Conseil municipal dans ses finalités.

### 3.2.2. Les échanges filés

Le maire et le rapporteur peuvent avoir des échanges en cours d'exposé et l'extrait qui va suivre confirme la structure de dialogue entre le meneur officiel de l'interaction (le maire) et le meneur officiel du thème (le rapporteur). Leur co-animation peut alors se traduire par des échanges filés tout au long de l'exposé.

Extrait n°150. CM3 – Thème N°8 – A propos d'un contrat de rivière avec les communes limitrophes,

Ia	▲	M-As	tp139	M	le micro va se déplacer	
Ib	*	M-CAS			jusqu'à monsieur CAS [...]	
Rb	*	CAS-As	tp140	CAS	donc	
ICc1	■				la commune de T. [...]	
Id	*	CAS-M			compte-tenu de 6 conditions impératives émises en réserve	
					est-ce que vous voulez en avoir connaissance ↑	
Rd	*	M-CAS	tp141	M	voilà c'est c'que j'allais vous demander monsieur CAS si vous pouvez	
					nous rappeler ces réserves	
ICc2	■	CAS-As	tp142	CAS	bien alors ces réserves [...]	
Ed	*	M-CAS	tp143	M	merci monsieur CAS	
ICc3	■	CAS-As	tp144	CAS	à la suite de cette phase d'étude [...]	
Eb	*	M-CAS	tp145	M	merci monsieur CAS des questions au rapporteur ↑ [...]	
					[...]	
Ie	▲	M-As	tp155	M	[...] d'autres questions ↑	(Re = silence)
I'e	▲	M-As			pas d'autres questions pas d'autres observations ↑	(R'e = silence)
If1	▲	M-As			qui s'abstient ↑	(Rf1 = silence)
If2	▲	M-As			qui vote contre ↑	(Rf2 = silence)
Ef		M-As			merci	

M fait son annonce en tp139 /Ia+Ib/, ratifiée par CAS /Rb/ qui commence son intervention-période par /IC(c1)/. Dans l'intervention /IC/, nous observons un échange enchâssé, d'ajustement : {Id-Rd-Ed}. CAS a besoin de l'accord de M pour apporter certains détails. L'intervention /IC(c2)/ peut être considérée comme une expansion facultative de l'intervention-période /IC/. Cette dernière se déroule en trois temps : c1+ c2+ et c3, et sera réceptionnée en finale par M dans l'intervention évaluative /Eb/. Le dialogue d'arrière-plan {Maire-Rapporteur} est développé par deux échanges filés : {Ib-Rb-Eb} et {Id-Rd-Ed}.

Les échanges filés entre le meneur et le co-meneur sont la traduction de *stratégies d'ajustement* qui font ressortir la co-responsabilité du maire et du rapporteur pour mener un thème.

### 3.3 SYNTHÈSE : trois circuits interlocutifs pour la séquence Exposé

Les structures d'échange repérés dans les extraits analysés sont les suivantes :

Précisons que l'intervention d'annonce du maire bi-valente figure, comme il se doit, dans deux circuits.

Tableau n°18 Les structures d'échange dans la séquence Exposé		
Circuit 1	Circuit 2	Circuit 3
Polyadressage	Adressage individualisé	Polyadressage
/Interventions-flash/ ▲	{Dialogue d'arrière-plan} *	/Intervention-période/ ■
Maire → Assemblée	Maire ↔ Rapporteur	Rapporteur → Assemblée
tp1 : M : ▲Ia (a = a1+a2+...+an)	tp1 : M : *Ib Rap : *Rb	
		tp2 : R : ■IC
	tp3 : Rap : Eb M : E2b	
{Echange Srv} ▲		
tp4 : M : Id As : Rd = Silence M : I'd As : R'd = Silence	Appel aux questions	Sous-séquence Questions-Réponses
▼ {Echange Srv} ▲		
M : Ie1 : Contre ↑ As : Re1 = Non verbal M : Ie2 : Abstention ↑ As : Re2 = Non verbal M : Ee : Remerciement	Vote	

La séquence Exposé est bâtie autour de trois circuits interlocutifs et de deux types de structures : des interventions et des échanges.

(1) au niveau des interventions, l'intervention-période du rapporteur vis-à-vis de l'assemblée constitue le circuit principal sur lequel va se construire la suite de l'interaction, c'est-à-dire la séquence Questions-Réponses. C'est pour cette raison que les échanges rapporteur-locuteur(s) solliciteur(s) seront dorénavant inscrits dans le circuit 3. L'énonciation du rapporteur devient en quelque sorte *la ligne de base* des contenus de la réunion. Les interventions-flash éparpillées du maire *via* l'assemblée constituent un type d'intervention parallèle plus ou moins rattaché à celles du rapporteur.

(2) au niveau des échanges, le dialogue d'arrière-plan Maire-Rapporteur nécessite parfois un échange préliminaire et peut donner lieu à des échanges filés tout au long de l'exposé tel que les échanges d'ajustement l'ont montré. L'échange pluri-adressé Sans retour verbal (ESrv ) d'appel aux questions précédemment décrit dans la séquence d'information (voir II.1.5.2.) se développe en *échange Srv de vote* de la façon suivante : l'intervention initiative d'appel aux questions doublée de l'intervention de relance est suivie de deux interventions indissociables, strictement orientées sur le positionnement de l'assemblée (abstention/contre), le maire en déduit alors les positions "pour".



L'échange Srv de vote est fermé systématiquement par une intervention évaluative de remerciement.

## 4 Les séquences potentiellement polylogales

Les cas de polylogues que j'ai recueillis concernent essentiellement les séquences d'approbation<sup>269</sup> et les séquences Questions-Réponses. Si l'on observe les configurations récurrentes sur la totalité des enregistrements, on s'aperçoit que le polylogue (à partir de 4 locuteurs déclarés) n'est pas très fréquent. En revanche, le trilogue semble être la configuration qui revient le plus souvent. C'est pourquoi je vais traiter chaque structure séparément.

### 4.1 Des trilogues induits par la co-animation "Maire-Rapporteur"

Très souvent, trois locuteurs prennent la parole car un locuteur solliciteur entre en interaction avec les deux co-meneurs. Je vais présenter deux extraits courts très différents sur le plan des structures d'échange. Le premier extrait est issu d'un moment de vote à l'intérieur d'une séquence thématique, le second provient d'une séquence Questions-Réponses.

#### 4.1.1. Le "faux" trilogue d'animation

A deux reprises (CM2, CM10), pour le thème "Compte administratif", le maire est tenu de quitter la salle car il ne vote pas. La présidence est assurée provisoirement par un élu. A ce moment-là, la séquence thématique fonctionne avec trois locuteurs déclarés : le maire, le président temporaire et le premier adjoint.

*Extrait n°151. CM2 – A propos du vote du compte administratif,*

Ia	▲ M-As	tp68	M	[...] monsieur JOU vous continuez à avoir la parole pour nous parler
Ib	* M-JOU			du compte administratif
Rb	* JOU-M	tp69	JOU	oui (.)
IC	■ JOU-As			le compte administratif a cette particularité cette année (.) c'est qu'il [...]
				je suis moi ouvert à la discussion si vous aviez (.) des réactions après la lecture de ce rapport ou du document (.) prêt à y répondre
Eb	* M-JOU	tp70	M	je remercie monsieur JOU
Srv▲	M-As			y-a-t-il des questions des observations sur ce compte administratif avant que nous passions au vote bien sûr en mon absence #3,5 sec.# questions ↑ observations ↑ #4 sec.# pas de questions pas d'observations ↑
Id	* M-GI			alors je vais demander (.) à mademoiselle GI (.) d'avoir le privilège (.) de venir présider ce moment (.) historique et annuel à en ce lieu et place mademoiselle GI
Rd NV		Caco		19 secondes

<sup>269</sup> Voir par exemple le polylogue qui naît du malentendu d'adressage entre CO et JOU quand 5 locuteurs prennent la parole.

IE	■	JOU-As	tp71	JOU	le maire s'étant donc retiré (.) je vais vous demander (.) avec l'autorisation de mademoiselle GI de poursuivre (.) les débats (.) en précisant que (.) le compte administratif de l'exercice 96 (.) est arrêté en fonctionnement [...] et il y aura lieu de poursuivre ce délibéré (.) par le délibéré suivant qui portera sur l'affectation des résultats (.)
If	*	JOU-GI			i faut passer au vote ↑
Rf	*	GI-JOU	tp72	GI	bon
Srv	▲	GI-As			alors si vous voulez nous allons passer au vote (.) y-a-t-il des personnes qui sont contre ↑ y-a-t-il des per/ des votes blancs ↑ donc nous pouvons dire qu' c'est (.) adopté à l'unanimité
		Br			42 secondes - M revient
Ig	*	GI-M	tp73	GI	bon alors me : / le résultat est un vote accepté à l'unanimité (.) monsieur le maire je vous rends votre place (.) c'est gentil n'est-ce-pas ↑
Rg	*	M-GI	tp74	M	je : remercie mademoiselle GI du travail qu'elle vient d'accomplir et je vous remercie (.) de votre : : vote (.) c'est vrai que je crois que ça a toujours été (.) le cas sur TAS de s'efforcer d'exécuter (.) le budget en fonction des décisions du Conseil Municipal (.) [...]
Ih	▲	M-As			

Dans cet extrait, les structures d'échange précédemment dégagées dans le tableau n°18 se combinent entre elles. Nous retrouvons :

- (1) des dialogues d'arrière-plan (\*) : ce sont les échanges entre le rapporteur (JOU) et le président, soit le président officiel (M), soit le président provisoire (GI), ou bien les échanges entre présidents. Les dialogues correspondent aux échanges suivants : pour la dyade M-JOU, c'est l'échange {Ib-Rb-Eb} dont l'intervention initiave /Ib/ est imbriquée avec l'intervention initiative /Ia/ destinée à l'assemblée en tp68. Pour la dyade JOU-GI, c'est l'échange {If-Rf}. Pour la dyade M-GI, c'est l'échange {Id-RdNV} et {Ig-Rg}.
- (2) deux échanges sans retour verbal (▲) tels qu'ils sont définis dans le tableau n°18 sont initiés : par le maire en tp70 pour l'appel aux questions et par GI en tp72 pour le vote.
- (3) deux interventions-périodes (■) correspondent à des apports d'information sur les thèmes annoncés et sont animées par JOU, le rapporteur en /IC/ et en /IE/.

Le trilogue d'animation a la particularité de faire fonctionner trois dyades par alternance : les dyades Maire-Rapporteur, Maire-Président provisoire, Président-provisoire-Rapporteur. L'apparence de trilogue ne se vérifie pas dans la structure des échanges qui s'organisent dans des dialogues *disjoints*.

#### 4.1.2. Les trilogues dus aux réponses relayées

Les trilogues sont très nombreux au moment des Questions-Réponses, puisque les échanges ont lieu la plupart du temps entre le maire, le rapporteur et un locuteur solliciteur. Parfois le maire fait appel à un informateur qui prend le relais du rapporteur pour répondre au solliciteur. Le trilogue devient alors un quadrilogue si les quatre participants se partagent la parole. Observons un cas de trilogue présenté de deux façons : par le corpus codé et par une schématisation des échanges. Un nouveau type

d'échange, proche de l'échange Sans retour verbal, est repérable : l'échange Mono-récepteur (Mr).

#### 4.1.2.1 Le corpus codé

Extrait n°152. CM3 –Thème 3 – La mise en place du matériel informatique - Questions-Réponses N°1.

Ia	▲ M-As	tp95	M	la parole est à monsieur JAN pour parler <b>informatique</b> (.) matériel et logiciels informatiques (.) mise en oeuvre de la deuxième phase
Ib	* M-JAN			
Rb	JAN-M	tp94	JAN	bon j'vais essayer d'être clair euh (.) dans mon <b>histoire</b> (.)
IC	■ JAN-As			le : (.) il faudra atteindre bientôt (.) la deuxième phase du marché [...]
Eb	* JAN-M			voilà le (.) résumé de (.) dans ces (.) deux pages (.) la situation (.) afin que (.) disons au deux au dernier trimestre 97 (.) l'ensemble des services de la Mairie (.) soit doté d'ordinateur et que le système fonctionne (.)
E2b	* M-JAN	tp95	M	merci monsieur JAN (.)
Mr	Id M-As			des questions au rapporteur ↑ ▲Rd = bras qui se lève
Ie	▲ M-CO			monsieur CO ▲Re = prise de parole de CO
If	CO-JAN	tp96	CO	si j'ai bien compris (.) les nouveaux marchés renégociés vont remplacer les anciens marchés qui avaient été résiliés de fait
Rf	JAN-CO	tp97	JAN	non
Ig				les anciens se sont trouvés caducs dès lors qu'ils étaient limités dans le temps (.) donc il faut bien relancer le système par un procédé d'accord
	CO-JAN	Rég	CO	quelconque
	JAN-CO		JAN	ok
	CO-JAN	Rég	CO	
Rg	M-	tp98	M	voilà (.)
Ih	M-CO			je vous rappelle que (.) volontairement on avait laissé passer le temps puisque l'on avait des problèmes matériels euh des problèmes pratiques et qu'on ne voulait pas (.) acheter pour le plaisir d'acheter (.) pour le plaisir de respecter le marché (.)
Mrli	▲ M-As			d'autres questions d'autres observations ↑ ▲Ri = bras qui se lève
Ij	▲ M-GR			monsieur GR ▲Rj = prise de parole de GR

Comme le montre le codage, les structures d'échange sont les suivantes :

(1) un dialogue d'arrière-plan Maire-Rapporteur : le dialogue de co-animation Maire-Rapporteur correspond à l'échange {Ib-Rb-Eb+E2b}, avec /Ib/ "la parole est à monsieur JAN" ; /Rb/ "bon bon j'vais essayer d'être clair euh (.) dans mon histoire" où JAN accuse réception ; puis l'intervention /Eb/ qui marque la fin de l'exposé de JAN ; enfin le remerciement de M en tp95 /E2b/ qui constitue une deuxième intervention évaluative /E2b/.

(2) un trilogue entre CO, JAN et M qui se traduit par les échanges {If-Rf} et {Ig-Rg} et par une intervention initiative de M /Ih/. A partir de l'intervention initiative /If/ de CO, trois locuteurs sont impliqués : JAN en /Rf/ et /Ig/, CO par ses régulateurs "d'accord" et "ok", M par l'intervention réactive /Rg/ "voilà" et l'intervention initiative /Ih/ qui complète /Ig/ de JAN.

(3) des échanges "Mono-récepteur" (Mr)<sup>270</sup> : ils se caractérisent d'une part par un échange sans retour verbal composé d'une initiative verbale pluri-adressée à l'assemblée et une réaction non-verbale mono-gérée par un locuteur solliciteur ; et d'autre part par un deuxième échange composé d'une intervention procédurale d'allocation de parole (décrite dans le système des tours de parole au chap.5.II.) et d'une réaction non-verbale de prise de parole par le locuteur solliciteur. Quand CO est locuteur solliciteur, cela correspond aux échanges {Id-RNVd} et {Ie-Re} ; quand GR est locuteur solliciteur, cela correspond aux échanges {Ii-RNVi} + {Ij-Rj}. En ce qui concerne CO, l'échange mono-récepteur (EMr) est suivi par un trilogue entre CO, M et JAN le rapporteur.

#### 4.1.2.2 La schématisation des échanges

Visualiser les échanges en fonction des trois circuits interlocutifs revient à élaborer la formalisation suivante :

Circuit 1	Circuit 2	Circuit 3
Polyadressage	Adressage individualisé	Polyadressage
/Interventions-flash/ ▲	{Dialogue d'arrière-plan} *	/Intervention-période/ ■
Maire → Assemblée	Maire ↔ Rapporteur	Rapporteur → Assemblée
<b>tp93</b> : M : /Ia/▲ la parole est à monsieur JAN pour parler <b>informatique</b> (.) matériel et logiciels informatiques (.) mise en oeuvre de la deuxième phase	<b>tp93</b> : M : */Ib/ la parole est à monsieur JAN pour parler <b>informatique</b> (.) matériel et logiciels informatiques (.) mise en oeuvre de la deuxième phase	
	<b>tp94</b> JAN : */Rb/ bon j'veais essayer d'être clair euh (.) dans mon <b>histoire</b> (.)	
		JAN : IC ■ = [...] le : (.) il faudra atteindre bientôt (.) la la deuxième phase du marché (.)
	JAN : /Eb/ voilà le (.) résumé de (.) dans ces (.) deux pages (.) la situation (.) afin que (.) disons au deux au dernier trimestre 97 (.) l'ensemble des services de la Mairie (.) soit doté d'ordinateurs et que le système fonctionne (.) <b>tp95</b> M : */E2b/ merci monsieur JAN (.)	
{Echange MR} ▲		
M /Id/ des questions au rapporteur↑ CO /Rd/ lève le bras M /Ie/ monsieur CO	/Re/ CO prend la parole →	Sous-séquence Questions-Réponses <b>tp96</b> CO /If/ si j'ai bien compris (.) les nouveaux marchés

<sup>270</sup> La formulation "échange Mono-récepteur" n'est pas complètement satisfaisante pour désigner "l'acte de se choisir soi-même dans un groupe" ; or ce comportement est très fréquent dans les situations collectives, notamment dans les échanges en classe, et demande à être étudié.

		renégociés vont remplacer les anciens marchés qui avaient été résiliés de fait <b>tp97</b> JAN /Rf/ non /Ig/ les anciens se sont trouvés caducs dès lors qu'ils étaient limités dans le temps (.) donc il faut bien relancer le système par un procédé quelconque
		<b>tp98</b> M /Rg/ voilà
<b>/Interventions-flash/ ▲</b> /Ih/je vous rappelle que (.) volontairement on avait laissé passer le temps puisque l'on avait des problèmes matériels euh des problèmes <b>pratiques</b> et qu'on ne voulait pas (.) acheter pour le plaisir d'acheter (.) pour le plaisir de respecter le marché (.)		
<b>{Echange MR} ▲</b> M /Ii/ d'autres questions d'autres observations ↑ GR /Ri/ lève le bras M /Ij/ monsieur GR	<i>/Rj/ GR prend la parole</i> →	<b>Sous-séquence</b> <b>Questions-Réponses</b>

#### 4.2 Un cas de véritable polylogue

A partir des structures d'échanges précédemment dégagées, je vais extraire celles qui sont récurrentes dans le cas d'un polylogue qui se développe dans une séquence Questions-Réponses.

Sept participants vont prendre la parole autour du maire : le locuteur sollicité (AND, rapporteur), trois locuteurs sollicités (n°1/DES, n°2/GAR, n°3/BOS) et trois locuteurs occasionnels (CO et deux locuteurs non identifiés LNI1 et LNI2).

A ce niveau de l'analyse, la présentation des échanges est directement proposée en trois colonnes, une colonne par circuit interlocutif.

##### 4.2.1. La schématisation des échanges

Tableau n°20 Les structures d'échanges dans un polylogue (CM2 – Thème 10 – Séquence Questions-Réponses)		
Circuit 1	Circuit 2	Circuit 3
Polyadressage	Adressage individualisé	Polyadressage
<b>/Interventions-flash/ ▲</b>	<b>{Dialogue d'arrière-plan} *</b>	<b>/Intervention-période/ ■</b>
Maire → Assemblée	Maire ↔ Rapporteur	Rapporteur → Assemblée
<b>tp129</b> : M : ▲/Ia/ monsieur AND. vous je vais vous redonner la parole (.) pour nous parler de d'une demande d'autorisation d'ouverture (.) d'un élevage de	<b>tp129</b> : M : */Ib/ monsieur AND. vous je vais vous redonner la parole (.) pour nous parler de d'une demande d'autorisation d'ouverture (.) d'un élevage de	

ratites (.) et euh je suis certain qu'aucun de vous s'est précipité sur le dictionnaire en recevant l'ordre du jour	ratites (.) et euh je suis certain qu'aucun de vous s'est précipité sur le dictionnaire en recevant l'ordre du jour	
	<b>tpp130</b> AND : *Rb merci monsieur le Maire (.)	
<p>/Intervention flash/▲</p> <p>/Ms/[les non initiés]</p>		<p>AND : ■/IC/ = X mots</p> <p>/Ic1/ je sais que vous m'avez désigné [...] et je vais donc vous parlez d'oiseaux [...]</p> <p>/Ic2/ alors ratites j'vais quand même par pour les gens (.) pour <u>mes collègues</u> qui n'ont pas regardé [oiseaux coureur ][...] [...] sur la face externe du sternum de la plupart des oiseaux (.) voilà d'autre part (.) ils font partie de l'ordre [...]</p> <p>vous avez vous voyez c'est c'est vraiment l'information complète</p> <p>/Ic3/ Le 28 mars 1997, Madame le Ministre de l'Environnement a accordé le certificat de capacité pour l'entretien d'animaux non domestique à monsieur B [...]</p> <p>L'exploitation démarrera avec [...] soit soit 2 mâles et quatre femelles [...]</p> <p>/Ic4/ [...] je vous informe en complément [...]</p> <p><b>tp131</b> LNI1 c'est pour le lait ou pour la viande↑</p> <p><b>tp132</b> AND pour la viande</p> <p>je crois que l'autruche [...]</p> <p>c'est un oiseau [...] de 2 mètres de hauteur s'il s'trouve à côté d votre voiture ma foi vous saurez que <b>tp133</b> LNI2 qu'il est plus haut qu vous</p> <p><b>tp134</b> qu'il est plus haut qu vous (rire) (.)</p> <p>quant au au nandou [...]</p>
	<p>AND : /Eb/ voilà en gros ce que j'avais à vous dire concernant (.) ces trois ratites</p> <p><b>tp135</b> M /E2b/ je : : remercie monsieur AND [...]</p>	
<p>{Echange Mr} ▲</p> <p>M /Id/ est-ce qu'il y a parmi vous des euh : : collègues qui s'raient qui souhaiteraient avoir (.) des renseignements</p>		

complémentaires ↑ [...] DES /Rd/ lève le bras M /Ie/ monsieur DES		
	/Re/ DES prend la parole →	<p>Sous-séquence Questions-Réponses</p> <p><b>tp136</b> DES /If/ il ne faudrait pas que le territoire [...]</p>
/Interventions-flash/ ▲ <b>tp137</b> M /Ij/ monsieur AND vous avez [...] des informations sur ces animaux ↑		
	/Ri/ AND prend la parole →	<p><b>tp138</b> AND /Rf/ non j'avoue qu'il n'y a pas de nuisances [...]</p> <p>je ne voudrais citer personne [...] As oh non non mais attendez attendez attendez [...] détails</p> <p>[...] enfin c'est mon avis</p>
{Echange Mr} ▲ <b>tp139</b> M /Ii/ monsieur GAR (.) a des renseignements sur les autruches à nous donner		
<p><b>tpc141</b> M qui est à monsieur BOU [...]</p>	/Ri/ GAR prend la parole →	<p>Sous-séquence Questions-Réponses</p> <p><b>tp140</b> GAR /Ik1/ [...] on dit toujours [...]</p> <p>je rappelle (inaudible) des chevaux</p> <p><b>tp142</b> GAR qui est à monsieur BOU [...]</p> <p>/Ik2/ hors monsieur BOU dit [...] voilà mon point de vue</p>
{Echange MR} ▲ <b>tp143</b> M /Il/ ▲ d'autres questions ↑ DES se manifeste /Rl/ /Im/ monsieur DES vous vouliez (.) des ren/↑		
	/Rm/ DES prend la parole →	<p>Sous-séquence Questions-Réponses</p> <p><b>tp144</b> DES /In/ est-ce que monsieur AND pense [...]</p> <p><b>tp145</b> AND /R1n/ il faudrait demander [...]</p>
<b>tp 146</b> M /R2n/ il se mettra en rapport avec monsieur BOU [...] {Echange Mr} ▲ /Io/ madame BOS		

	/Ro/ BOS prend la parole	<p><b>tp147</b> BOS /Ip/ est-ce qu'on a une (.) un ordre d'idées du cheptel [...]</p> <p><b>tp148</b> AND /R1p/ ben il le dit je crois [...]</p> <p><b>Cacophonie</b></p> <p><b>tp149</b> AND /Ep/ ce n'est pas sûr que ça [...]</p>
<b>Interventions-flash/ ▲</b>	<b>tp150</b> M /R2p/ deux trios d'autruches (.) avec deux trios [...]	
		<b>tp151</b> AND /Iq/ les autruchons seront vendus à l'issue de 12 semaines [...]
<b>Interventions-flash/ ▲</b>	<p><b>tpp152</b> M /Rq/ ah information importante</p> <p>12 mois (.) monsieur AND (12 mois?) pardon</p> <p>monsieur AND c'est bien comme ça que merci</p> <p>/Ir/un an si vous préférez donc le cheptel traditionnel sera composé de deux trios [...]</p> <p>consommation</p>	
<b>{Echange Mr} ▲</b>	/Is/ d'autres questions ↑	
	/Rs/ CO prend la parole	<b>tp153</b> CO /It/ ça ne risque donc pas de poser des problèmes [...]
	<b>tp154</b> M /Rt/ monsieur GAR vous dit qu'il a remplacé [...]	
		<p><b>tp155</b> CO /Iu/ non c'était en complément [...]</p> <p><b>tp156</b> AND /Ru/ oui /Iv/ mais enfin [...]</p> <p><b>Cacophonie</b></p>
<b>{Echange Srv} ▲</b>	<b>tp157</b> M /I/ bien (.) avant avant que monsieur GAR [...] je vous propose que l'on passe au vote (.) qui s'abstient sur ce dossier de ratites ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie [...] bonne fin de soirée	

#### 4.2.2. Un inventaire des structures d'échanges possibles dans un polylogue

Les structures formalisées ci-dessus se différencient selon qu'elles relèvent du niveau des échanges ou du niveau des interventions.

##### 4.2.2.1 Les échanges

Les échanges se distribuent différemment selon que l'on se situe au niveau de la forme ou au niveau du contenu. Au niveau de *la forme*, les échanges "macro" ( dialogues,



trilogues, polylogues) se différencient des échanges "micro" (échanges enchâssés, entre-croisés, préalables, filés etc.). Au niveau *des contenus*, les échanges thématiques développés à partir de l'intervention-période du rapporteur centrée sur le sujet traité se distinguent des échanges parallèles (échanges Srv ou échanges Mr orientés sur la gestion du discours collectif).

#### a) Point de vue macro

Dans l'extrait choisi, on repère :

(1) un dialogue d'arrière-plan "Maire-Rapporteur" repérable par les échanges {Ib-Rb-Eb+E2b} pour l'annonce du thème puis {Ii-Ri} pour une allocation formelle de parole et deux micro-échanges enchâssés dans le tpp152.

(2) un dialogue Rapporteur-Locuteur Solliciteur repérable dans un dialogue "minimal" qui se limite à un échange binaire : {If-Rf} pour la dyade Rap-DES.

(3) trois trilogues : "Maire-Rapporteur-Locuteur Solliciteur", avec la même remarque que précédemment, c'est-à-dire que les trilogues sont constitués :

- soit de réponses relayées (I-R-R2) pour les trilogues "M-Rap-DES" et "M-Rap-BOS" ({In-Rn-R2n} pour le premier trilogue "M-Rap-DES" et {Ip-Rp-R2p-Ep} pour le deuxième trilogue "M-Rap-BOS").

- soit de deux échanges minimaux pour le trilogue "M-Rap-CO" ({It-Rt} entre CO et M et {Iu-Ru} entre CO et Rap).

#### b) Point de vue micro

On repère essentiellement des échanges *enchâssés* (représentés par des bulles en forme d'éclairs dans le tableau). Ce type d'échanges est multiforme car les interventions réactives se révèlent extrêmement variées dans une communication de groupe ; par exemple :

- en tpp130, le message superposé du maire (Ms) est typique d'une parole bi-adressée. L'énoncé "pour les non-initiés" est à la fois une réaction au discours du rapporteur et un clin d'œil à l'assemblée au moment où AND commence son exposé.

- en tp131-132, l'échange enchâssé est un échange binaire entre le rapporteur et un locuteur non identifié.

- en tp138, l'échange enchâssé est généré par le régulateur de désaccord de l'assemblée qui fait réagir AND. Cet exemple met en évidence la place du locuteur collectif qui peut produire des régulateurs dans une situation de groupe. A plusieurs reprises dans cette séquence, la participation de l'assemblée se manifeste par le rire collectif<sup>271</sup>.

- en tpp152, rappelons les deux échanges enchâssés cités précédemment dans le dialogue d'arrière-plan "maire-Rapporteur" qui témoignent des ajustements interactionnels fins entre le maire et le rapporteur. Dans ces deux échanges, les interventions verbales du maire sont dépendantes des réactions non-verbales du rapporteur.

#### 4.2.2.2 Les interventions

<sup>271</sup> Le rire est simplement repéré dans les notations et dans la transcription. Il mériterait bien évidemment une attention particulière sur le plan descriptif.

Les interventions-flash du maire vis-à-vis de l'assemblée, signalées dans le circuit 1, sont repérables en tp129, tpp130, tp137, tp150, tpp152.

L'intervention-période du rapporteur, notée dans le circuit 3, est très complexe. Elle laisse apparaître plusieurs expansions : un préliminaire (c1), une définition tirée du dictionnaire (c2), la lecture du rapport (c3), un complément d'informations (c4) ainsi qu'un échange enchâssé et une co-énonciation.

Les interventions de co-énonciation<sup>272</sup>, représentées dans les bulles en traits pointillés, ont lieu entre différents types de partenaires. La première, en tp132-133-134 est une co-énonciation car LNI1 aide AND à formuler son énoncé. Dans la seconde, en tpp140-tpc141-142, M agit par co-énonciation avec le discours de GAR, pour ajouter un argument articulé à ce qui précède.

Les interventions isolées, c'est-à-dire des énoncés qui restent en suspens et qui ne sont pas récupérés<sup>273</sup> dans les échanges, posent question. C'est le cas de /Iv/ en tp156, une *réflexion à voix haute* de AND, et de /Ik1+k2/ produit par GAR qui apporte des informations non réinjectées et non reprises dans les échanges.

A partir du tp149, l'adressage indéterminé met en danger l'interaction. En effet, à partir de là, l'interaction se "défait" progressivement. Le maire double la réponse de AND en tp150 sans plus. Les prises de parole du locuteur occasionnel CO sont floues et n'apportent rien de plus au niveau des contenus. En tp157, dans l'agitation, M clôt la séquence par le vote mais les échanges ne sont plus co-construits par les participants depuis le tp149.

## 5 SYNTHÈSE : une cohabitation de structures d'échanges

### 5.1 Des structures d'échange spécifiques au polylogue protocolaire

Deux structures d'échanges, typiques des polylogues, se dégagent :

Tableau n°21 Structures d'échanges spécifiques au polylogue	
Echange Sans retour verbal pour le vote (ESrv)	Echange Mono-récepteur pour l'appel aux questions (EMr)
M → As /Ia/ ( <i>verbal</i> ) As → /Ra/ = Silence ( <i>voco-verbal</i> ) M → As /Ea/ ( <i>verbal</i> )	M → As /Ia/ ( <i>verbal</i> ) x ∈ As → /Ra/ ( <i>non-verbal</i> ) M → x /Ib/ Allocation formelle et x prend la parole /Rb/ ( <i>verbal</i> ) x : /Ic/ ( <i>verbal</i> )

La spécificité de ces deux types de structure repose sur la mise en œuvre des trois modalités de communication : verbale, voco-verbale et non-verbale.

<sup>272</sup> Je me réfère ici à nouveau à Jeanneret et à sa définition structurelle de la co-énonciation qui désignerait : "l'articulation intra-intervention de deux interventions produites par deux locuteurs différents et dans une vision dynamique" ; autrement dit deux locuteurs participent conjointement à la fabrication de l'unité hiérarchique "Intervention" (1991 : 9).

<sup>273</sup> Voir Benveniste (1991) à propos du capital de communication à "fonds perdu" à prendre en compte dans les situations pluri-locuteurs.

## 5.2 Des circuits préférentiels et des emboîtements de structures

Dans un polylogue protocolaire, la structuration des échanges repose sur trois notions fondamentales : les notions de circuit, d'emboîtement et de rapport "macro-micro".

(1) La notion de circuit d'échange, en rapport avec les schémas d'adressage récurrents (dans le type d'interaction analysée), est le seul concept opératoire pour reconstruire les échanges pluri-locuteurs. Disposer d'un circuit d'échange attitré est *une prérogative conversationnelle*. Trois circuits sont différenciés : le circuit "Maire-Assemblée", le circuit "Rapporteur-Assemblée" et le circuit "Maire-Rapporteur".

(2) Au niveau de la séquentialité des interventions, la procédure de construction des échanges par paire adjacente est partiellement appliquée. Des structures *d'emboîtement*<sup>274</sup> diverses telles que le dilogue d'arrière-plan au sein d'échanges poly-adressés, des expansions diverses dans l'intervention-période du rapporteur, les échanges enchâssés, la co-énonciation, les énoncés en suspens, autant de faits de structuration qui montrent que l'ajustement entre locuteurs, dans un polylogue, emprunte d'autres voies que la juxtaposition et la coordination.

(3) La fabrication conjointe des échanges trouve ses appuis dans un jeu d'encastresments complexe qui justifie une approche "macro-micro".

- le travail "*macro*" a permis de constater la fréquence des structures de monologue, de dilogue et de trilogue par rapport à celle de polylogue.

- le travail "*micro*" rend compte de la richesse multiforme des échanges qui traduisent par exemple la complicité entre le maire et le rapporteur (échanges filés), la place de l'auditoire (interventions bi-valentes), les improvisations des élus (échanges enchâssés), le poids de l'assemblée (rire et régulateurs), la communication à "fonds perdu".

---

<sup>274</sup> Au chapitre 9, nous verrons dans l'étude de la relation que des modules (au sens de Vion, 1992) "ludiques" s'intègrent dans des séquences d'un ordre différent par *emboîtement*.

## CHAPITRE 7 : DES ECHANGES ORIENTES VERS L'ACTIVITE DELIBERATIVE

Présenter la réunion de Conseil municipal en terme de structure relève d'une appréhension méthodologique de l'objet. Rendre compte de la dynamique d'une telle interaction, comme le propose R. Vion (1992 : 177), c'est en effet comme si plusieurs couches de structures étaient amenées à se superposer et à s'annuler.

Ceci conduit à penser que l'analyse structurale que je viens d'exposer (chap.6) est nécessaire mais non suffisante pour étudier les échanges ; c'est pourquoi je m'interrogerai maintenant sur leur *fonctionnalité*, l'intérêt d'une approche de type pragmatique me semblant tenir à la possibilité d'allers et retours entre le structurel et le fonctionnel<sup>275</sup>, autrement dit entre le "comment ça marche " et le "à quoi ça sert". Je précise toutefois que l'étude des fonctions du langage n'a de sens ici qu'en référence à la situation décrite aux chapitres 3 et 4. Par conséquent, je propose un traitement contextuel des échanges, des interventions et des actes de langage.<sup>276</sup>

Partant du principe que l'approche fonctionnelle évalue l'action d'après ses buts (Lacoste, 1993), je me pencherai donc sur *les visées* de l'activité de délibération repérées dans le cadrage situationnel, définissant le syntagme d'"activité langagière" d'après J. Gumperz, comme :

un ensemble de relations sociales qui s'effectuent selon des schémas articulés à un but communicationnel donné (1989 : 70).

Plus loin, J. Gumperz rappelle qu'une activité langagière sous-tend des types d'actions.

Les activités langagières ne sont ni des entités comportant des limites définies une fois pour toutes, ni des entités qui pourraient être simplement étiquetées ; elles fonctionnent plutôt comme des lignes directrices dans l'interprétation des événements qui comportent entre elles, si on les considère dans l'abstrait, certaines similitudes d'ordre général, mais qui dans le détail, varient d'un cas à l'autre. (...) Bien que les activités langagières ne soient donc pas catalogables, elles constituent néanmoins les moyens par lesquels le savoir est conservé sous forme de contraintes, portant sur les types d'actions et d'interprétations possibles (*ibid.* : 71).

En ce qui concerne l'activité de délibération, des types d'action ont déjà été repérés dans la présentation des rôles statutaires inhérents à ce type de réunion (contrat de parole défini dans le règlement intérieur), et dans le script qui représente le schéma d'actions global spécifique à cette situation (macro-structure du Conseil municipal).

Ayant tout à fait conscience que la notion d'*action* rend nécessaire un élargissement du dispositif théorique, non prévu dans le présent travail, je centre mon attention sur la

---

<sup>275</sup> Pour défendre la notion de style de parole, Hymes (1984 : 59) insiste sur la complémentarité entre les fonctions structurelles de la langue en rapport avec la nature, l'organisation des traits verbaux, et les fonctions d'usage de la langue en rapport avec le contexte non linguistique.

<sup>276</sup> Pour étudier les actes de langage de manière abstraite et générale, voir Austin (1970), Searle, (1972), Vanderveken (1988).

délibération en tant qu'"action médiatisée par le langage"<sup>277</sup>. Les échanges ici vont donc m'intéresser en tant que modalités de co-action verbale en réunion de Conseil municipal, modalités qui semblent permettre de dégager trois catégories :

- (1) l'action de gestion de la parole collective, déjà mise en évidence dans la description du système des tours de parole au chapitre 5.
- (2) l'action de diffusion mentionnée, dans l'étude de la situation au chapitre 4 et dans l'étude structurale au chapitre 6 (séquence d'information, séquence d'exposé).
- (3) l'action de contrôle déjà perçue notamment dans la mise en place du cadre participatif au chapitre 5.

Avant d'examiner plus en détails ces trois types d'action, deux remarques compléteront mon entrée en matière. Tout d'abord, ce chapitre ne représente qu'une fraction de l'étude fonctionnelle des échanges, dans la mesure où l'analyse structurale du chapitre 6 prenait déjà en compte les intentions communicatives, et que les deux chapitres qui vont suivre adopteront également ce type d'interprétation fonctionnelle : l'étude de la confrontation discursive donnera du sens aux conditions dans lesquelles ont lieu le vote ; l'étude de la relation protocolaire illustrera la fonctionnalité des échanges sous l'angle des "faces"<sup>278</sup>. Ensuite, tout est rendu très compliqué et inextricable du fait de la pluri-fonctionnalité des messages, comme le montrera notamment l'intervention d'annonce du maire.

## I. La gestion de la parole collective

Dans leur étude sur les réunions médiatées, M. Gensollen et P. Curien décrivent un entrelacement des discours :

parallèlement à l'échange principal d'informations concernant l'objet de la réunion et la tâche qui y est exécutée, il existe un réseau d'échanges d'informations de "gestion" concernant les prises de parole, la compréhension, le statut des participants, etc. (1985 : 48).

Les "échanges de gestion" sont caractéristiques du type "réunion formelle". Les actes de ratification et d'attribution de parole (pré-allocation et allocation formelle) font partie des interventions de "gestion", de la même manière que certaines *formules* consacrées. En effet, la standardisation du langage de l'administration se trahit dans un ensemble d'expressions "toutes faites" qui reviennent régulièrement. Et bien que le terme "formule" soit à utiliser avec précaution, parce qu'il oriente l'analyse des formes orales vers la répétition, je l'emploierai en référence à J. Goody (1979), qui présente cette notion comme une expression établie, dont l'usage est prescrit en certaines occasions, obéissant à des conditions rythmiques, voire métriques. A l'opposé de la parole fraîche, l'énoncé formulaire a un aspect mathématique et régulier ; il s'applique à des moments-

---

<sup>277</sup> Je me réfère aux travaux de L. Fillietaz qui propose « une approche empirique de la problématique actionnelle" destinée "à rendre compte des enjeux actionnels liés aux interactions verbales" et "à mettre en évidence quelques-unes des propriétés des actions médiatisées par le langage (1997 : 49). »

<sup>278</sup> Notion qui sera définie à ce moment-là.

clefs de la communication ; il est déterminant dans la séquentialisation des échanges. Dans le même ordre d'idées, J. Gumperz considère les "routines langagières" comme :

des stratégies de discours qui sont partie intégrante du travail de gestion de la conversation (1989 : 61).

Or au Conseil municipal, le flux de paroles est rythmé par trois formules récurrentes qui donnent de *la cadence* à l'interaction d'ensemble et marquent des transitions : l'annonce, l'appel aux questions et la votation.

## 1 L'annonce comme charnière fonctionnelle

D'un point de vue interactionnel global, l'annonce, décrite en détails au chapitre 5, est un type particulier d'intervention dont la pluri-fonctionnalité est évidente en regard des cinq niveaux d'analyse cités en introduction. Au niveau *situationnel*, elle rappelle l'ordre du jour et signale les nouvelles focalisations. Sur le plan *interlocutif*, elle redéfinit le cadre participatif local grâce au locuteur désigné pour traiter le thème à venir. En ce qui concerne les structures de participation, elle rend compte du processus de tri-adressage, acte à trois niveaux de destination : donner un ordre au rapporteur ("parlez" ; "c'est à vous") ; formuler une demande d'attention à l'assemblée avec comme suite possible : ("réagissez si vous le souhaitez") ; informer l'auditoire ("écoutez" ; "prenez note"). Au niveau des structures d'*échange*, l'annonce a deux fonctions : d'une part elle pose des frontières de séquences (entre l'appel nominal et la phase d'approbation par exemple ; ou entre la dernière séquence de révision et la première séquence thématique ; ou encore entre chaque séquence thématique) ; d'autre part, elle présente une double valeur illocutoire, une valeur d'injonction vis-à-vis du rapporteur et une valeur de présentation vis-à-vis de l'assemblée et de l'auditoire. Au niveau *argumentatif*, elle définit l'espace sémantique restreint dans lequel naîtront les Questions-Réponses et surgira le thème susceptible d'être "problématisé"<sup>279</sup>. Au niveau *énonciatif*, elle désigne un locuteur "porte-parole", c'est-à-dire le rapporteur expert du thème annoncé.

Du point de vue de l'individu-pivot qui annonce les sujets à l'ordre du jour, il s'agit d'un type particulier d'intervention dont la fonction essentielle est de centrer l'attention sur telle ou telle question. Le terme de "focus", proposé par J.M. Sinclair et R.M. Coulthard, et défini comme suit, semble particulièrement adapté :

These items are not strictly part of the discourse, but rather metastatements about the discourse. (1995 : 3)

L'annonce est par conséquent une pièce maîtresse dans la fonctionnalité interactionnelle.

---

<sup>279</sup> Je développerai cette notion au chapitre 8.

## 2 L'appel aux questions comme passage obligé

L'appel aux questions est une intervention transitionnelle qui signale la fin de la séquence Exposé et l'ouverture de la séquence Questions-Réponses. Cette intervention évolue soit en échange Mono-récepteur, quand un membre de l'assemblée souhaite intervenir (tp95, tp157, tp261 ci-dessous), soit en échange Sans retour verbal quand personne ne souhaite prendre la parole (tp268).

Extrait n°153. CM3 – Appel aux questions.

tp95 M merci monsieur JAN (.) des questions au rapporteur ↑ monsieur CO

tp157 M Je vous remercie monsieur BRU euh des questions au rapporteur s'il vous plaît ou des observations ↑ pas de questions ↑ pas de monsieur CO

tp261 M bien y-a-t-il des questions au rapporteur ↑ sur la désignation de cette commission  
Sil 3 sec.  
tp262 CO les critères de choix de ces personnes ↑

Très élémentaire comme en tp95 où l'attribution de parole au questionneur est immédiate, les formules comprennent le plus souvent une relance comme en tp157, ce qui laisse à l'assemblée un temps de réaction supplémentaire nécessaire à la dynamisation d'un groupe large.

tp268 M des questions ou des observations ↑ pas de questions ↑ pas d'observations ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie (.)

Sur le plan fonctionnel, l'appel aux questions est un moment "fort" dans la mesure où l'espace discursif se redéfinit et s'ouvre. Le maire est dans l'obligation de donner la parole au collectif.

## 3 Le vote comme formule de clôture

L'échange Sans retour verbal de vote apparaît ici comme un refrain. Dans ce type d'énoncés, la prosodie est très caractéristique : les pauses "intra-tour" sont spécifiques et témoignent du temps de réaction laissé à l'assemblée, le rythme est régulier, les variations mélodiques sont importantes. Voici volontairement plusieurs exemples pour montrer les similitudes et les différences de formulations :

Extrait n° 153 bis. CM3 – Appel aux questions - Vote - Annonce.

tp91 M qui souhaite intervenir sur ce rapport ↑ #3 sec.# qui a demande des demandes d'éclaircissement ↑ #3 sec.# pas de questions ↑ #.# qui s'abstient ↑ #.# monsieur CHE et monsieur GUEF je pense #.# qui vote contre ↑ je vous remercie (.)

.....  
M monsieur JOU vous gardez le micro pour nous parler de taxes et produits irrécouvrables

tp126 M je crois que lorsque je vous avais rencontré monsieur CO je vous avais dit (.) on ne parlera pas de suite d'informatisation de la Mairie tant que la première phase ne sera pas stabilisée (.) je crois vous l'avoir dit un samedi matin (.) c'est qu'à partir du moment où les problèmes ont été résolus qu'on a envisagé la suite ça me semblait être (.) dans le domaine du raisonnable (.) d'autres questions d'autres observations ↑ #3,5 sec.# qui s'abstient ↑ #.# qui vote contre ↑ #.# je vous remercie

.....

M monsieur JAN vous gardez la parole pour nous parler (.) la prorogation de la programmation pluriannuelle de financement

tp130 M je remercie monsieur JOU pour toutes ces explications (.) données (.) j'espère qu'à travers tous ces travaux (.) satisfaction sera donnée (.) à un certain nombre de personnes (.) pour ne pas dire au maximum (.) y-a-t-il des questions ou des observations sur ces décisions modificatives (.) qui vous sont proposées ↑ #5 sec.# c'est un travail qui a déjà été fait d'ailleurs dans toutes pratiquement les Commissions ## pas de questions pas d'observations ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie

.....

M monsieur JAN vous avez le micro près de vous vous le gardez pour nous parler d'in/ d'indemnités de logement aux instituteurs non logés

tp132 M merci monsieur JAN des questions ## à monsieur JAN ## délibération qu'on retrouve tous les ans à peu près à cette époque ## pas de questions ↑ pas d'observations ↑ qui s'abstient ↑ qui vote contre ↑ je vous remercie

.....

M monsieur DES (.) je vais vous proposer de profiter du micro près de vous (.) pour nous parler de l'autorisation (.) à me donner pour (.) sur l'accord sur la dérogation au repos dominical des salariés déposée par la société SOL

A l'instar de M. Gensollen et N. Curien (1985 : 61), on remarque qu'il existe des transitions *naturelles* entre l'échange sans retour verbal de vote et l'annonce verbale du prochain thème. Dans une *continuité*, les messages échangés relèvent alternativement du code verbal ou voco-verbal.

Le relevé des échanges de "gestion de parole" m'amène à deux remarques :

(1) la "protocollisation" induit des normes traduites dans *des formes langagières préférées* avec lesquelles les participants doivent composer. Celles-ci servent de *stimuli* conversationnels exerçant une certaine *pression* sur les interlocuteurs en présence<sup>280</sup>. Par leur intermédiaire, le maire règle étroitement la participation en général et les interventions réactives en particulier. Certaines réponses positives sont autant des indices d'une coopération réussie que des signes d'obtention d'un vrai consensus. En effet, dans ce genre de situation, les interlocuteurs sont réduits à des réactions quasi-automatiques qui déclenchent la réponse attendue et sont prises comme des indicateurs de réussite par le maire.

<sup>280</sup> J'emploie ici le terme "interlocuteur" avec l'idée de confirmer la différence de statut entre les interlocuteurs (les participants qui ont le statut d'allocutaire potentiel dans l'assemblée) et les auditeurs, simples récepteurs des échanges (l'auditoire).



(2) le canal de "gestion de la parole" produit des enchaînements rapides, des interventions courtes, des cycles fermés<sup>281</sup> (annonce-appel aux questions-vote), et des réponses voco-verbales dont le but est d'aboutir à une action *coordonnée* dans les meilleurs délais. La coordination de l'action collective, dans une réunion protocolaire, emprunte cette voie pour rendre possible la transmission des messages au sein d'un groupe.

## II. La diffusion de l'information

Le *devoir* d'informer répond au "droit de savoir" des habitants de la commune et des élus. Il est rappelé régulièrement et conventionnellement dans les divers signalements du maire et dans les exposés des rapporteurs. Dans la séquence d'information, qui relève exclusivement du signalement, le maire diffuse un discours neutre, très souvent sous forme de liste. Aucune interaction n'est prévue dans le script à ce moment-là, aucun échange n'a lieu. Dans la séquence Exposé, le rapporteur transmet également des informations "en bloc". Aucune interactivité n'existe à ce moment-là, excepté les échanges filés "Maire-Rapporteur". Dans une co-animation étroite pour présenter le thème, le maire se charge de la forme et le rapporteur du contenu. La distribution de documents qui accompagne les exposés obéit également à cet impératif d'informations. C'est au moment des Questions-Réponses que le transfert d'informations se fait sous forme d'échanges et apparaît alors dans toute sa complexité. Il témoigne alors d'une part de réseaux d'informations *disjoints* et d'autre part d'une information *croisée* entre des lieux de parole multiples.

### 1 Des réseaux d'informations disjoints

Ce sont les élus de l'opposition qui, principalement, soulèvent avec insistance la question du *partage du savoir* en terme d'information. Ils réagissent sur l'information qui leur est soumise en formulant trois exigences de transparence concernant sa mise en forme, ses lacunes, ses retards.

#### 1.1 La mise en forme de l'information

CM3 - Juste après l'approbation des écrits et avant d'aborder le premier sujet à l'ordre du jour, LA demande la parole et lit le texte suivant (cf. extrait n°284).

tp86	LA Lors de la séance du conseil municipal du 21 mai [...] monsieur JOU nous a fait une de ses longues réponses dont il est coutumier. [...] De cette réponse je remarque particulièrement une phrase de six lignes, ne comptant pas moins de 12 verbes et une centaine de mots. [...] Dans d'autres compte-rendus, j'ai rencontré des phrases ô combien plus longues. De cette phrase qui pourrait servir de sujet pour une agrégation de philologie, je retiens que les choses dépassent mon entendement. [...] je vous demande monsieur Le Maire de bien vouloir intercéder auprès de monsieur JOU pour qu'à l'avenir
------	---

<sup>281</sup> Voir pour cette notion Sinclair et Coulthard (1975).

ses réponses soient courtes claires et précises [...]

La tirade de LA est une critique formelle des prises de parole de JOU, critique quantitative ("les longues réponses"), qualitative ("six lignes ; 12 verbes ; une centaine de mots" ; "phrase qui pourrait servir de sujet pour une agrégation de philologie"), et comparative ("d'autres compte-rendus" "phrases plus longues"). LA feint avec ironie la ferveur d'une rhétorique du désespoir ("les choses dépassent mon entendement", "je vous demande d'intercéder").

Cet élu de l'opposition réagit contre le jargon "économico-administratif" qui, selon lui, porte préjudice à l'activité de délibération, ce genre de mise en forme de l'information entraînant des problèmes de communication.

## 1.2 Le manque d'information

*Extrait n°154. CM10 - Après un exposé de JOU sur les résultats du compte administratif, CO fait la remarque suivante*

tp90	CO simplement je suis d'accord sur l'affectation du résultat dans son ensemble (.) par contre les décisions modificatives utilisant éventuellement ce : : ce ce complément de cet excédent de fonctionnement à réaliser (.) nous ne les avons pas parce que (.) [ nous allons les avoir tout à l'heure
tpc91	JOU ben [vous allez les avoir tout à l'heure
tp92	CO c'est dommage quoi [...]

CO signale un manque dans les documents envoyés ("nous ne les avons pas"). Les fameuses décisions modificatives sont distribuées *pendant la séance* et votées "dans la foulée". La déception de CO par rapport à cet apport tardif d'informations aura des conséquences sur le vote comme le montre la suite des échanges :

tp130	CO (inaudible) d'un seul coup euh je ne suis pas en mesure de définir ma position par rapport à peut-être d'autres utilisations (.) comme on a voté le précédent euh achat de du de la maison EDF (.) mais (.) sur l'ensemble de ces 39 points (.) je considère que j'ai pas eu suffisamment de temps pour réfléchir
tp131	M oui monsieur CO (.) d'autres questions ↑ d'autres observations ↑ pas d'autres questions ↑ pas d'observations ↑ qui vote contre les décisions modificatives proposées ↑ qui s'abstient ↑ monsieur CO madame BOS monsieur LA et monsieur GR (.) je vous remercie

L'équipe de CO se rallie à l'argument développé par CO en tpp90 et vote l'abstention à propos des décisions modificatives.

## 1.3 Le retard d'information

*Extrait n°155. CM3 - Après une longue explication de DES à propos d'informatique,*

tp123	CO nous avons l'intention de nous abstenir sur le sujet (.) la longue explication claire et nette et précise de monsieur DES nous donne relativement satisfaction (.) nous voterons pour (.) simplement je souligne que nous regrettons qu'une fois de plus on ait l'information au tout dernier moment (.) qu'on ait pas eu cette excellente information plus tôt [...]
-------	--

CO annonce un changement dans le vote prévu. Le passage d'une abstention à un vote "pour" est coûteux pour l'opposition. En témoigne la restriction formulée par CO ("nous regrettons", "une fois de plus"). La prise de position de CO est très affirmée par le verbe locutoire "je souligne" même si l'énoncé est radouci par l'adverbe "simplement" et par le compliment "excellente information" qui le termine.

## 2 Une information croisée entre des lieux de parole multiples

Le système des réunions évoqué au chapitre 3 montre que le savoir en construction au Conseil municipal reste complètement dépendant d'une pluralité de lieux de parole. Ils sont autant d'espaces discursifs complémentaires à la délibération, et corrélativement autant de points d'ancrage du discours rapporté indirect, avec tous les risques de manipulation et d'absorption que sous-entend ce genre de discours<sup>282</sup>. La preuve en est fournie par les références multiples et les renvois constants à des lieux de discussion autres que la séance plénière, le lieu le plus souvent mentionné étant la commission permanente.

### 2.1 Les commissions permanentes

Extrait n°156. CM5 – A propos du POS,

tp184	M (=) des questions à monsieur REB sur ce sujet (.) c'est vrai que c'est tout un sujet qui a déjà été déjà beaucoup débattu (.) pour ceux (.) membres de la commission et tout ceux qui ont trouvé les choses passionnantes et qui sont venus (.) pas de questions monsieur REB vous pouvez continuer
-------	---

Par son commentaire méta-communicatif, le maire met en valeur *le rôle actif* des commissions.

Extrait n°157. CM2 – CO souhaite connaître le rôle d'une association.

tp100	JOU // (inaudible) aurait pu me le dire
tp101	CO comment ↑
tp102	JOU parce qu'on en a traité en commission des affaires culturelles [...]

Sur un ton de reproche, en tp100, JOU insiste sur *le déjà-dit ailleurs* et sur la discussion dans un autre lieu.

Extrait n°158. CM2 - CO pose une question que M renvoie à une commission.

tp126	M vous savez très bien que le on évite en principe (rire) je je peux vous CO ah oui d'accord (rire) M encourager à reposer la question en Commission des Travaux si ça ne vous ennuie pas (.) mais je ne voudrais pas aller plus loin en séance publique [...]
-------	---

<sup>282</sup> Windisch (1986 : 45) insiste sur cette caractéristique du discours rapporté indirect dans les échanges conflictuels : « Qui dit discours rapporté indirect, dit la plupart du temps absorption en vue d'un rejet. ». Au Conseil municipal, la situation de confrontation "majorité-opposition" comporte bien évidemment des risques de transformation et de disqualification du discours rival.

M est explicite sur l'existence de *deux* contrats de parole<sup>283</sup> : parler avec une certaine réserve en séance publique et en toute transparence dans les séances à huis-clos.

Extrait n°159. *CM6 - JOU introduit son rapport en citant la commission d'origine.*

tp101	JOU oui <b>comme cela (.) avait été annoncé à la commission des finances (.)</b> il vous est soumis à l'approbation (.) deux décisions modificatives n°10 et n°11 (.) concernant tant l'investissement que le fonctionnement [...]
-------	---

JOU prend *appui sur une information* faite antérieurement en commission pour crédibiliser sa proposition et diminuer l'effet de nouveauté liée à l'annonce en séance publique.

Extrait n°160. *CM6 - Lors des Questions-Réponses, LA soulève un problème en rapport avec un travail élaboré en commission.*

tp107	LA oui en (.) <b>Commission des Finances on avait parlé de d'une somme beaucoup plus faible (inaudible)</b>
tp108	Malors c'est que depuis la Commission des Finances y a dû avoir d'autres éléments

Extrait n°161. *CM10 - CO explique l'écart entre ce qui s'est passé en commission et ce qui est présenté au conseil.*

tp153	CO // <b>ce que je veux dire c'est que ce qui m'a été présenté en Commission d'Urbanisme je l'avais accepté volontiers (.)</b> parce que (.) effectivement on REB oui CO gardait une coulée verte (.) et avec une définition plus précise (.) ici j'avoue que : : : (..) y a rien quoi ben
-------	--

Dans les deux derniers cas, les élus argumentent sur un *décalage dans les informations* entre deux lieux de parole et aspire à retrouver une cohérence, qu'il s'agisse d'un problème financier dans le premier cas ou écologique dans le second cas.

## 2.2 Les autres réunions institutionnelles

D'autres instances que les commissions permanentes se réunissent au sein du dispositif "Conseil municipal".

Extrait n°162. *CM7 - M clôt un sujet en s'adressant à l' élu qui l'avait lancé*

tp33	M monsieur DES est-ce-que ça vous convient (.) et si mes souvenirs sont <b>bons (.)</b> je crois que vous faites partie de la commission d'appel d'offres donc vous pourrez veillez au grain selon vos désirs (.) [...]
------	---

Pour répondre à un locuteur solliciteur (DES), M fait référence à l'instance légale qui va suivre le dossier : *la commission d'appel d'offre* dont DES fait partie.

## 2.3 Des lieux d'autorité extérieurs à ceux du Conseil municipal

<sup>283</sup> Si l'on suit Goffman (1973 : 93), le contrôle du décor va même jusqu'à « recourir à des moyens soigneusement calculés pour déterminer l'information que l'auditoire peut recevoir ».

Extrait n°163. CM10 - REB introduit un rapport en nommant le responsable de projet : le Conseil de la Communauté Urbaine de Lyon.

tp132	REB	merci monsieur le maire (.) alors je vous rappelle que La procédure de révision générale du POS communautaire, secteur sud ouest, a été prescrite le 22 janvier 1996 par le conseil de la communauté urbaine de Lyon. [...]
-------	-----	---

REB mentionne le Conseil de la COURLY, un lieu qui prescrit et codifie les actions menées dans le cadre d'accords locaux.

## 2.4 Des rencontres informelles entre élus

Extrait n°164. CM3 – A CO sur le thème de l'informatique

tp126	M	je crois que lorsque je vous avais rencontré monsieur CO je vous avais dit (.) on ne parlera pas de suite d'informatisation de la Mairie tant que la première phase ne sera pas stabilisée (.) je crois vous l'avoir dit un samedi matin (.) [...]
-------	---	--

Extrait n°165. CM10 – A LA sur le thème du relogement

tp113	M29	alors (.) monsieur LA je : on s'était je crois rencontré il y a quelque temps on avait évoqué un petit peu ces problèmes (.) il est évident que (.) la Municipalité [...]
-------	-----	---

Dans les deux cas, M rappelle aux questionneurs un moment de parole commun *informel* sur le sujet soulevé.

L'étude des conditions de diffusion de l'information inspirent trois réflexions en guise de conclusion :

(1) l'information est différemment requise selon que l'élu appartient à l'Opposition ou à la Majorité. L'Opposition attend toujours des explications supplémentaires, alors que la Majorité se base sur les demandes au moment de la séance plénière, pour informer le minimum nécessaire. Ces deux stratégies opposées engendrent forcément des conflits comme ceux que nous venons de surprendre, car les deux partis en présence ont une interprétation différente<sup>284</sup> de la *maxime de quantité* (Grice, 1979). Dans la séquence Questions-Réponses analysée du point de vue argumentatif au chapitre 8, nous mesurerons comment et combien le transfert d'informations passe par la confrontation des points de vue.

(2) le partage d'information ouvre un questionnement sur le savoir partagé au sein du Conseil municipal. Les données arrivent toujours de la même source, c'est-à-dire soit des "experts" de la majorité qui rapportent les dossiers, soit du maire qui complète et réajuste les données au besoin. Une *asymétrie* existe donc dans l'accès au savoir et dans la répartition du savoir.

(3) comme je l'avais déjà mentionné dans l'étude de la situation, le Conseil municipal appartient à un système de réunions différenciées, alternées et complémentaires qui construisent ensemble une forme de *cohérence* pour l'efficacité de l'action. La "sur-

<sup>284</sup> (Grosjean, 1991 : 261).

réunion" qu'est le Conseil municipal arrive après toutes les autres et doit réinvestir l'ensemble des discours tenus dans toutes les réunions et dans toutes les rencontres annexes, officielles ou informelles. De façon paradoxale, cette place de la réunion de Conseil municipal, en fin de parcours, explique d'une part les avatars de l'information transportée de réunion en réunion et de rapport en rapport, et d'autre part la volonté de tomber d'accord pour passer à l'action sur le terrain des réalités communales.

### III. Le contrôle de la parole et de l'action

Prescrit par les textes, le contrôle de la parole est particulièrement visible lors de l'approbation des compte-rendus ; ce moment rend compte des enjeux propres à la conservation des discours. Quant au contrôle de l'action, il est complètement dépendant de la procédure réglementaire et administrative.

#### 1 La conservation des discours

Dans la séquence d'approbation, on vérifie que les traces conservées dans les écrits sont le reflet de ce qui s'est passé et dit en réunion<sup>285</sup>. Des ajustements sont nécessaires pour résoudre trois types de problèmes : les "coquilles", les imprécisions du compte-rendu et les malentendus d'adressage.

##### 1.1 Les coquilles

Extrait n°166. CM4 – Approbation des compte-rendus.

tp71	M l'approbation est-ce que la s/ le compte-rendu et le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 7 juillet (.) vous posent des problèmes a-t-il des observations ↑ monsieur LA
tp72	LA monsieur le maire à la page 4 (.) il y a trois coquilles que je vais / je vous demanderai de bien vouloir faire rectifier (.) à la : : (attendez) 6ème ligne (.) le "au" de "ô combien" est un "o" d'exclamation qui s'écrit "ô" accent circonflexe
tp73	M attendez la sixième ligne #.# un deux trois quatre cinq six #.# "ô combien" donc vous voulez "o" accent circonflexe ok (.) si vous voulez
tp74	LA A la : #.# 11ème ligne #.# au lieu d'information du secrétaire de séance mettre approbation.
tp75	M l'approbation du secrétaire de séance
tp76	LA et enfin à la 16ème ligne #.# ce sont les enseignants qui honorent notre assemblée #.# au lieu des gens
tp77	M alors à à quelle ligne ↑ j'ai pas vu
tp78	LA 16 <sup>ème</sup>
tp79	M ok #.# les enseignants #.# pas d'objection à changer ces trois mots ↑ je vous remercie (.) est-ce qu'il y a d'autres problèmes ↑ [...]

LA demande à rectifier une intervention qu'il avait soigneusement préparée par écrit et lue à l'assemblée Il établit la liste des erreurs qui se sont glissées

<sup>285</sup> Le règlement stipule à l'article 9 que l'approbation des compte-rendus consiste à formuler des observations.

dans son texte initial. M se contente d'enregistrer et de suivre sur le document.

## 1.2 Les imprécisions du compte-rendu

Une sténotypiste vacataire assiste aux séances du Conseil municipal. Elle a pour mission de prendre en sténo les discours. Ayant à sa disposition les rapports, elle réalise *un montage* en s'appuyant sur les documents écrits et en transcrivant l'essentiel des discours oraux. Le secrétariat général se réserve le droit de relire, et s'il le juge nécessaire, de reformuler et de synthétiser, s'éloignant ainsi des discours réels enregistrés. Ces méthodes expliquent les problèmes de troncation ou de déformation des messages.

### 1.2.1. La troncation des messages

Extrait n°167. CM3 – Approbation des compte-rendus.

tp68	LA page 4 en ce qui concerne la discussion sur le PDU (.) la déclaration que j'ai M oui
	faite au nom du groupe TAS Ens a été tronquée
tp69	M qu'est-ce que vous aviez eu dit ↑
tp70	LA j'avais dit que nous étions d'accord sur le principe (.) que nous souhaitons qu'une volonté politique se manifeste en dehors (.) en plus de ces principes en dehors de ces principes (.) et je souhaitais que le financement vienne concrétiser (inaudible) c'est ensuite que (.) nous avons parlé de : du manque de concertation avec euh le SYT (.) et d'ailleurs votre réponse qui parle de moyens financiers ne fait pas référence (.) à une concertation mais bien à ce que j'avais dit précédemment
tp71	M est-ce qu'il y a des objections à ce que ce : ces deux phrases soient rajoutées ↑ pas d'objections ↑ monsieur LA est-ce que je pourrais vous demander de nous les faire passer par écrit (.) de manière à ce qu'elles puissent être (.) rectifiées à ce procès-verbal du 28 avril [...]

LA se plaint d'une lacune dans la retranscription de son intervention en développant une argumentation proche de celle d'un "analyste des conversations". Selon lui, la réponse du maire est la preuve qu'il a abordé un sujet (celui du financement) et pas un autre sujet (celui de la concertation). C'est une recherche de cohérence, dans le discours écrit, entre une intervention initiative (celle de LA) et une intervention réactive (celle du maire). Il y a un décalage, en effet, entre les deux interventions, qui ne parlent pas du même sujet alors qu'elles ont un lien séquentiel de proximité. Cette forme d'argumentation montre combien il est méthodologique de reconstituer une prise de parole en partant de la réponse à cette prise de parole.

### 1.2.2. La déformation des messages

Extrait n°168. CM5 – Approbation des compte-rendus

tp70	M vous avez reçu le (.) le procès-verbal (.) de la séance (.) et le compte-rendu du 6 octobre 1997 (.) y'a-t-il des observations à faire à ce compte-rendu ↑ monsieur CO
tp71	CO oui il y a une phrase qui m'est attribuée à la page 11

tp72	M à la page combien ↑
tp73	CO 11 ## troisième alinéa ## la : : troisième ligne enfin "ce (.) n'est d'autant plus" c'est "ce d'autant plus un budget" on peut supprimer le "n'est" et d'autre part euh : : "ne semble pas" ## la dernière ligne "ne semble pas (.) devoir faire souffler un grand nombre de voix" c'est "un grand vent"
	M 11 ok oui
tp74	M un grand [vent ]
	CO [de renouveau]
tp75	M c'est un grand vent de c'est un //
tp76	CO //de renouveau
tp77	M un grand vent de renouveau ## je n'y vois pas d'inconvénient ## sur ces de
	CO voilà
	M deux observations de monsieur CO y-a-t-il ## accord ↑ pas de problème ↑ il y aura rectification y-a-t-il d'autres observations ↑ ## pas d'autres observations ↑ qui s'abstient sur ce #." compte-rendu sur ce procès-verbal ## hormis bien sûr les deux euh modifications demandées par monsieur CO ↑ qui votre contre ↑ je vous remercie

Comme dans l'exemple des coquilles, le premier échange est réservé exclusivement à un repérage dans le support graphique. CO relit un morceau de texte. Il demande à supprimer une négation et à rectifier une expression en restituant sa dimension intentionnellement métaphorique. Le maire entérine la proposition par la routine protocolaire de demande d'avis à l'assemblée.

Qu'il s'agisse de troncation ou de déformation, l'écrit est pris en flagrant délit : un élément du discours se trouve soit partiellement reproduit, soit réinterprété.

### 1.3 Les malentendus d'adressage

J'ai présenté ce cas de figure en détails dans l'étude des schémas d'adressage (voir chapitre 5.III.3.3.3.) pour montrer que, parfois, dans le compte-rendu écrit, une reconstruction complète des échanges (adressage compris) est nécessaire pour saisir une intention communicative dans toutes ses nuances. Les élus exploitent généralement toutes les dimensions de l'acte communicationnel comme ressources et stratégies pour interagir.

## 2 Le discours légaliste

Dans son étude sur les conférences internationales, C. Cali avance :

On constate au niveau des règles de procédure un phénomène intéressant : elles organisent les interactions, mais peuvent devenir elles-mêmes de façon exceptionnelle l'objet des discours (...) et peuvent être modifiées par eux, en cas de nécessité (1999 : 95).

Effectivement, au fil des échanges, non seulement la procédure réglementaire et administrative peut devenir l'objet même du discours, comme dans les deux premiers extraits, mais elle remplit aussi d'autres fonctions extrêmement variées.

### 2.1 Une source de méta-communication



Extrait n°169. CM5 - JAN présente une convention entre la commune et une association, CO cherche à se repérer dans les documents réglementaires

tp126	CO c'est une annexe à l'avenant (.) nous n'avons pas l'avenant à approuver donc
tp127	JOU c'est l'avenant n° 2
tp128	M c'est l'avenant n° 2 l'avenant n° 1 (.) vous l'aviez voté en 19 : :96 et donc CO nan mais M celui-là remplacera pour toutes ces pour ces quatre questions-là
tp129	CO c'est c'est uniquement cela l'avenant ↑
tp130	M oui
tp131	CO ah bon c'est uniquement ça ↑
tp132	M ah oui oui oui non non
tp133	CO j'crois qu'il y avait un annexe à l'avenant (.) d'accord

Ces échanges sont quasiment "abscons" pour le profane. En revanche, les élus doivent s'accorder sur *la nature et le statut* des documents : la gestion des documents décisionnels amène à ce genre de micro-négociations.

## 2.2 Une contrainte incontournable

Extrait n°170. CM6 - A propos de mises en recouvrement, ESP se demande s'il doit suivre ou non la procédure imposée par le trésorier payeur.

tp116	ESP si on refusait (.) qu'est-ce qui se passe ↑
sil6	3 secondes
tpp117	JOU le trésorier les passe euh automati[quement]
tpc118	ESP [non mais je je ne mets pas en cause le trésorier (.) je connais la procédure (=) JOU ben : : : M si si
tpp119	M (=) si vous si vous refusez (.) le trésorier [ pour/
tpc120	ESP [(inaudible) refusait (=)
tp121	M (=) oui oui oui euh c'est j'ai dit le un vous global (.) le trésorier (.) poursuit les poursuites (.) et (.) dans quelques mois il nous revient avec le même dossier en nous demandant (.) ce que l'on peut faire
tp122	BRU avec un peu plus de (.) frais (inaudible)
tp123	M comme le dirait monsieur BRU avec un peu plus de frais
tp124	JOU avec les tarifs d'huissier et du trésor (.) en plus

La réponse collégiale (M + JOU + BRU) est claire : on ne peut rien contre la procédure réglementaire qui se déroule de façon *irréversible*, la formule tautologique en témoigne : « le trésorier poursuit les poursuites » avec la dénonciation du risque de retour au point de départ : « avec le même dossier ».

## 2.3 Un savoir partagé

Extrait n°171. CM10 – JOU répond à CO qui se plaint de l'information tardive.

tp93	JOU6 ben monsieur on attend (.) en matière de décisions modificatives vous connaissez la procédure que l'on emploie (.) c'est inutile [...]
------	--

JOU se sert de l'argument de la procédure comme connaissance commune et comme *moyen de coopération potentielle* : « vous connaissez la procédure ».

## 2.4 Un moyen de recadrage

Extrait n°172. CM3 - CAS pose une question qui entraîne un désaccord général ; JOU reprend le problème en terme réglementaires.

tpc196	JOU	[est-ce que est-ce que c'est un amendement ↑ parce que il faut qu'on se prononce sur le texte alors est-ce que on dépose un amendement ↑ il faut faire voter sur le texte M oui oui
--------	-----	---

JOU intervient pour expliquer *le type d'action juridique* à mener selon la terminologie en vigueur et selon le statut du texte requis : « est-ce qu'on dépose un amendement » ; M régule pour montrer son accord.

## 2.5 Un gage de transparence

Extrait n°173. CM10 - M répond à CO à propos des décisions modificatives.

tp95	M	il est évident monsieur CO que toutes les décisions modificatives sont soumises (.) une par une au vote du conseil municipal (.) vous savez très bien qu'il n'y a pas de tour de passe-passe ## d'autres questions [...]
------	---	--

M rappelle la procédure et enchaîne sur un appel à l'évidence en argumentant sur *la bonne foi des décideurs* : "vous savez très bien que".

## 2.6 Une temporalité explicite

Extrait n°174. CM6 - JOU qui doit parler des restes à réaliser dans un budget rappelle la marche à suivre

tp103	JOU	oui je rappelle que les restes à réaliser sont une procédure qui consiste à reporter sur l'exercice suivant (.) les crédits nécessaires à la poursuite d'opérations (.) engagées au cours de l'exercice n-1 (.) le point a été fait (.) d'une manière très précise [...]
-------	-----	---

JOU démontre que la procédure introduit de *la chronologie* dans l'action.

## 2.7 Un guide de décision

Extrait n°175. CM3 – M répond à AND qui se pose des questions sur la gestion des contrats de rivière.

tp149	M	et bien je vais essayer de vous apporter les éléments de réponse en ma possession (.) en vous disant que l'arrêté de contrat de rivière (.) sera prise (.) sera pris ou ne sera pas pris (.) mais par le Préfet (.) c'est à partir du moment où le Préfet (.) prendra l'arrêté du contrat de rivière (.) toutes les communes qui se trouvent (.) sur le : versant (.) de l'Yzeron du Ratier et du Charbonnières seront concernées (.) par arrêté [...]
tp152	M	et par autorité (.) sous réserve bien sûr qu'ils attaquent l'arrêté du Préfet (.) au tribunal administratif et que le tribunal administratif (.) dans les formes légalles lui donne leur donne raison ou tord (.) [...]

La procédure réglementaire apparaît comme *un guide d'action* qui stipule notamment le décideur (le préfet), le texte de loi (l'arrêté) et le garant de la procédure (le Tribunal Administratif).

## 2.8 Une garantie d'action

Extrait n°176. CM7 - DES émet des réserves à propos d'un projet.

tp28	DES [...] il me semble que ce sera une opération qui sera difficile à gérer (.) compte tenu (.) du (inaudible) nécessaire et des caractéristiques techniques qu'elle impose (.) je souhaite que dans le cadre de la procédure qui est mise en oeuvre (.) je fais appel à [...]
------	--

DES parle d'une opération à risques et se sert de la procédure comme d'un ensemble de *dispositions protectrices*, une sorte de garde-fou.

## 2.9 Un appui discursif

Extrait n°177. CM10 - JOU commence son rapport budgétaire par :

tp77	JOU merci monsieur le Maire oui euh conformément à la procédure réglementaire et après vérification (.) des concordances des balances et résultats (.) le compte de gestion du TP pour 97 a [...]
------	---

La formule introductive "conformément à la procédure réglementaire" revient souvent au moment de la prise de parole des rapporteurs comme une preuve d'*ancrage* des décisions dans le contrat procédural. Elle renvoie au fait que l'énonciation protocolaire inclut "la procédure" dans la définition de la situation.

Le contrôle conjoint du discours et de l'action renvoie donc à deux caractéristiques de l'interaction protocolaire :

(1) dans la gestion des écrits, les deux mondes (politique et administratif) doivent collaborer. Les pratiques d'écriture se caractérisent par une répartition réglée *des tours d'écriture* et par une organisation méthodique prise en charge par le secrétariat général. Ce travail en chaîne, les multiples lectures et relectures, privées et publiques, rendent la question de la détermination des auteurs très complexe<sup>286</sup>. Dans une telle situation, les facteurs de *polyphonie énonciative* sont démultipliés.

(2) dans le contexte du Conseil municipal, mentionner la procédure est une stratégie récurrente pour *légitimer* son discours ou son action. La pluri-fonctionnalité de la procédure apparaît naturellement au fil des échanges, explicitement formulée par les acteurs.

## IV. SYNTHÈSE : des flux d'échanges paramétrés

<sup>286</sup> Sur cette question du flux d'écrits, voir Witko, 2001 : 208.

Les échanges sont canalisés par plusieurs facteurs. L'analyse fonctionnelle attire l'attention sur trois d'entre eux qui font écho, en quelque sorte, aux trois ordres situationnels :

### **1 Une communication prioritairement statutaire**

Le grand nombre d'échange de messages destinés à la gestion de la parole interroge sur leur fonctionnalité. La gestion de la parole collective consiste à *s'accorder sur les statuts* respectifs. Les marqueurs de statut tels que "parler après", "répondre de façon non-verbale", "demander à parler" etc., sont des indicateurs de places interlocutives tellement prégnants que, dans cette situation protocolaire, le "qui parle à qui " semble être un enjeu équivalent au "de quoi on parle".

### **2 Une orientation unilatérale et descendante des échanges**

En lien avec le plan référentiel, l'action de diffusion fait ressortir que l'information arrive uniquement de la même source (l'équipe de la majorité) et selon des structures d'échange rigides (annonce – exposé – appel aux questions – vote). Ces deux éléments rendent compte d'un mouvement similaire : un processus de communication, *unilatéral et descendant*, qui part du maire (ou des rapporteurs) pour aller en direction de l'assemblée, cette caractéristique des échanges expliquant le choix de la flèche unidirectionnelle (→) pour symboliser les échanges maire/assemblée ou rapporteur/assemblée.

### **3 Un actant autoritaire source de légitimité**

La place de la procédure dans une réunion formelle n'est plus à démontrer. L'énonciation protocolaire inclut "la procédure" dans la définition de la situation. Tenant une place comparable à un acteur, elle accède même au statut d'*actant* à part entière, dans la manière, quasiment personnifiée, dont les locuteurs la convoquent dénommativement : "*la* procédure", comme s'il s'agissait non seulement d'un argument, mais d'un véritable garant.

Si j'ai montré jusqu'ici que le polylogue institutionnel est structuré par les contraintes de la réglementation, je vais maintenant démontrer, pour conclure mon travail, l'existence de caractéristiques moins prévisibles.

En effet, mon attention s'est jusqu'ici focalisée sur la "communication-transmission", autrement dit sur les processus qui visent à "faire passer" un message dans une situation pluri-locuteurs formelle. En décrivant ce que j'ai appelé le *polylogue* formel, j'ai dégagé les conditions et manifestations langagières de la co-construction des échanges envisagés sous un angle structural et fonctionnel, point de vue qui relève d'un certain déterminisme discursif. Je souhaite maintenant compléter cette approche incontournable

mais trop générale, par un examen des combinaisons et des choix possibles permis aux acteurs d'un Conseil municipal ; je pense ainsi approcher l'espace de liberté malgré tout présent dans une situation de réunion protocolaire.

Envisager une réalité sociale sous l'angle de l'interaction de face-à-face qu'elle engendre conduit à faire passer au premier plan d'autres fonctions de la langue que l'aspect purement transmissif (Windisch, 1986). Le questionnement, d'une part en terme de divergence et d'intérêts contradictoires pour la partie argumentative, d'autre part en terme de rituels et de rapports de places pour la partie relationnelle, fait apparaître de nouvelles dimensions de l'activité langagière.

L'illustration concrète de ces phénomènes passe par l'examen d'extraits particulièrement longs, et qu'il paraît impossible de réduire ; par conséquent je propose à mes lecteurs de trouver des compromis entre la lecture des corpus et celle des analyses.